

Nouvelle collection – N°2

2<sup>ème</sup> semestre 2022

# Cité

## Repenser

## un monde abîmé

Dossier réalisé avec la participation de :

Antoine WAECHTER ♦ Philippe ARONDEL ♦ Mathieu DURAND

Frédéric FARAH ♦ ELLA MICHELETTI ♦ Aloïs LANG-ROUSSEAU



Revue d'idées fondée en 1982

---

Nouvelle collection – N° 2

Octobre

ISSN : 0756-3205

Publication semestrielle

2022

*Commission paritaire en cours*

---

### Comité de rédaction

Philippe ARONDEL – Pierre BONNAY

Geoffroy CHAMOUTON – Frédéric FARAH – ALOÏS LANG-ROUSSEAU

Ella MICHELETTI – Pierre-Henri PAULET

**Directeur de la rédaction et de la publication :** Patrice LE ROUÉ

**Rédacteur en chef :** Pierre-Henri PAULET

**Secrétaire de rédaction :** Ella MICHELETTI

---

### CONTACT ET RÉSEAUX SOCIAUX

**Courriel :** revue.cite@gmail.com

**Site Internet :** revuecite.fr

**Adresse :** Revue *Cité* / IFCCE

**Facebook :** <https://www.facebook.com/LaRevueCite>

36-38, rue Sibuet

**Twitter :** @LaRevueCité

Bloc C – B.A.L. 13

75012 PARIS

LA REVUE *CITÉ*

**Repenser  
un monde abîmé**

**2022/2**



# Sommaire

## du numéro 2022/2

|                 |   |
|-----------------|---|
| Éditorial ..... | 6 |
|-----------------|---|

### DOSSIER : REPENSER UN MONDE ABÎMÉ

|                                                                                                       |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Philippe ARONDEL – <i>Personne humaine : un meurtre programmé ?</i> .....                             | 10 |
| Aloïs LANG-ROUSSEAU – <i>Succès et impasses de l'écologie politique</i> .....                         | 20 |
| Frédéric FARAH – <i>La transition énergétique est-elle possible dans le cadre capitaliste ?</i> ..... | 29 |
| Antoine WAECHTER – « <i>Le grand soir écologique n'existe pas</i> » .....                             | 36 |
| Ella MICHELETTI – <i>Biodiversité : agir... s'il n'est pas déjà trop tard</i> .....                   | 48 |
| Mathieu DURAND – « <i>Le recyclage est un enjeu d'éco-conception comme de marketing</i> » .....       | 54 |

### MAGAZINE

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Essais</b> .....                                                                           | 59 |
| Relations internationales .....                                                               | 59 |
| Anthropologie .....                                                                           | 64 |
| <b>Droit de suivi : <i>Aux urnes, citoyens !</i>, par Jean-Philippe DEROSIER</b> .....        | 67 |
| <b>Arts</b> .....                                                                             | 83 |
| Littérature .....                                                                             | 83 |
| Cinéma .....                                                                                  | 84 |
| Musique .....                                                                                 | 86 |
| <b>Hors des sentiers battus : La VI<sup>e</sup> République, par Pierre-Henri PAULET</b> ..... | 88 |

### *Cette réalité qui nous rattrape*

**D**epuis la publication en 1972 du fameux rapport de Donella et Dennis Meadows sur les limites à la croissance (*The Limits to growth*), l'humanité est prévenue : nos modes de consommation et de production, couplés à la dynamique démographique mondiale, vont entraîner en l'espace de quelques générations des conséquences dramatiques sur l'environnement (pollutions, pénuries, modification du climat, artificialisation des sols...). Complétées et actualisées à plusieurs reprises, notamment par les travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), les conclusions de ce rapport ont tardé à pénétrer les consciences. Celles des populations bien sûr, mais également celles de leurs dirigeants, peu portés sur l'anticipation. Pourtant, la dégradation de l'écosystème – traduite par la destruction de la biodiversité, des catastrophes climatiques en nombre, une pollution généralisée de l'air, des sols, des océans... – n'a cessé d'être documentée. Pourquoi un réveil si tardif ? La cause réside probablement en partie dans un réflexe naturel d'autoprotection, mais plus

sûrement dans notre incapacité à envisager le renoncement à un confort acquis grâce à l'industrialisation et la croissance économique.

Toute vérité n'est pas bonne à entendre, surtout lorsque le moment n'y paraît pas propice. Mais vient toujours l'instant d'après, celui qui ne permet plus au déni de prospérer. Cet instant est désormais dépassé, sous l'effet de la multiplication des phénomènes météorologiques atypiques et de l'épidémie de Covid-19, présentée comme une zoonose dont l'expansion rapide résulte aussi de notre modèle économique, des mobilités et de la dégradation des barrières naturelles. La réalité des changements produits sur les équilibres géologiques et écologiques par l'activité humaine nous a rattrapés et ceux qui en doutent encore se retrouvent désormais marginalisés.

Les problématiques écologiques sont partout, dans nos médias, dans nos librairies, dans nos commerces, dans nos moyens de déplacement, dans nos têtes... et jusque dans nos gestes quotidiens, qui s'en imprègnent. Elles sont complexes, nombreuses, stimulantes et anxiogènes à la fois. *Cité* ne pouvait donc les ignorer. Le souhait de son comité de réaction a été, dans le deuxième numéro de cette nouvelle collection, de tenter

d'appréhender les défis environnementaux qui nous attendent, collectivement comme individuellement, dans les décennies à venir.

L'intitulé du dossier proposé, « Repenser un monde abîmé », témoigne de la lucidité de ses contributeurs tout en autorisant une pointe d'optimisme peut-être ambitieuse : si ce monde abîmé peut être (encore) repensé, tout espoir n'est pas perdu d'une adaptation réussie de nos existences et (qui sait ?) de la sauvegarde de ce qui peut l'être.

La pensée écologique et sa concrétisation en termes de programmes et de forces politico-électorales sont au centre des réflexions du philosophe Philippe Arondel et d'Aloïs Lang-Rousseau, militant écologiste. Tirant la sonnette d'alarme sur les dérives idéologiques d'une certaine radicalité écolo – un « écologisme » – le premier implore, dans un esprit enflammé mais profondément humaniste, de ne pas éjecter l'aventure humaine de l'Histoire sous prétexte de transition écologique. Le second analyse, pour sa part, la formation progressive et l'éclatement des partis écologistes en France, livrant un bilan nuancé de leur influence dans la vie politique.

Mais penser ou repenser un monde durablement vert implique inmanquablement de songer à l'articulation de toute action avec le système économique, financier, politique et social qui est le nôtre. L'économiste Frédéric Farah

rétablit le lien entre développement du capitalisme et stratégie énergétique pour en venir à poser une question fondamentale : la transition énergétique est-elle réalisable dans le cadre du capitalisme ? Sa conclusion laisse entrevoir la grande difficulté de réussir une telle transition sans redéfinir substantiellement nos politiques économiques.

Dans le long entretien qu'il nous a accordé, l'ancien élu écologiste Antoine Waechter apporte de son côté une expertise concrète sur les principaux enjeux écologiques : la lutte contre le réchauffement climatique, la maîtrise de la production à l'échelle mondiale, l'approvisionnement et la régulation de la consommation énergétique et enfin la préservation des espèces. Ses réflexions nous conduisent à ébaucher à la fois une méthode démocratique et des solutions réalistes pour remédier, au moins partiellement, aux problèmes rencontrés.

Dans un état des lieux de la biodiversité, sombre de prime abord, Ella Micheletti (journaliste à *Marianne* et *Cité*) insiste à son tour sur les actions menées tout autour du monde. Celles-ci, sans permettre hélas la stabilisation des espèces animales et végétales existantes, apportent des résultats prometteurs qu'il n'appartient qu'aux individus et à leurs responsables de poursuivre et d'accentuer.

Pour clôturer ce dossier, nous avons donné la parole dans nos colonnes au

chercheur en rudologie Mathieu Durand. Il revient sur l'évolution du rapport des sociétés à leurs déchets, sur les conséquences de la crise sanitaire en matière de collecte et de traitement de ces déchets ainsi que sur les obstacles qui restent à franchir pour optimiser le processus de recyclage.

Bien sûr, il appartiendra au seul lecteur, fort de ces éclairages composites, de se faire une idée plus précise de l'avenir de notre planète et de toutes les espèces qui y cohabitent !

En deuxième partie de ce numéro, dans ses pages « magazine », ceux qui auront déjà parcouru notre dossier « Crise du vote... vote de crise ? » (*Cité*, mars 2022)

pourront approfondir la réflexion menée grâce aux développements que Jean-Philippe Derosier, professeur de droit public, a consacrés aux initiatives d'aménagement du suffrage pour remédier à l'abstentionnisme (vote en ligne, vote par correspondance...). C'est donc avec cette belle contribution que nous avons l'honneur d'inaugurer la nouvelle rubrique « Droit de suivi », qui permettra d'alimenter de temps à autre des thématiques déjà abordées dans les précédents dossiers de *Cité*.

**Pierre-Henri Paulet**

*Rédacteur en chef de Cité*



# Repenser

## un monde abîmé



**N**otre maison brûle mais nous la regardons enfin en face », *pourrions-nous prétendre en détournant les mots prononcés par Jacques Chirac lors du IV<sup>e</sup> Sommet de la Terre, il y a tout juste vingt ans. La crise écologique est aujourd'hui bien cernée, dans ses origines comme dans ses conséquences. Reste à l'humanité la plus périlleuse des tâches : savoir théoriser, conduire et réussir une transition écologique. Pour ce faire, encore faut-il s'entendre sur les moyens de surmonter les obstacles, qu'ils soient d'ordre technique, intellectuel, démocratique ou systémique.* ♦

### **Analyse de Philippe Arondel**

« *Personne humaine : un meurtre programmé ?* » [p. 10]

### **Analyse d'Aloïs Lang-Rousseau**

« *Succès et impasses de l'écologie politique* » [p. 20]

### **Analyse de Frédéric Farah :**

« *La transition écologique est-elle possible dans le cadre capitaliste ?* » [p. 29]

### **Grand entretien avec Antoine Waechter**

« *Le grand soir écologique n'existe pas* » [p. 36]

### **Analyse d'Ella Micheletti**

« *Biodiversité : agir... s'il n'est pas déjà trop tard* » [p. 48]

### **Entretien avec Mathieu Durand :**

« *Le recyclage est un enjeu d'éco-conception comme de marketing* » [p. 54]



## Personne humaine : un meurtre programmé ?

Par Philippe Arondel

*Philosophe, juriste et économiste*

**La glorification de la nature, la déconstruction de la culture et le renversement de la hiérarchie des espèces sont à l'ordre du jour... Et l'homme dans tout ça ? Quand l'écologie est accaparée par la classe dirigeante et s'érige en idéologie, relire l'avertissement de Bernard Charbonneau (1910-1986) devient une nécessité !**

**I**l est des minutes éprouvantes, quasi terrifiantes, où le malheur des temps veut que ceux-là mêmes qui devraient inspirer une lutte sans merci contre une post-modernité suicidaire désertent avec éclat le seul terrain qui vaille : celui des idées... et surtout des représentations du monde. Ainsi en est-il de nombre de gourous de la branche historique écologiste – les fameux « Verts » – dont toute la démarche intellectuelle semble consister, par les temps qui courent, à nourrir des querelles infinitésimales, des affrontements langagiers débiles... et autres débats à la mode #Me Too. Multipliant à satiété les petites phrases cruelles, se laissant aller à des dénonciations hors de saison, les dits preux chevaliers du combat pour la nature donnent l'impression – n'est-ce d'ailleurs qu'une impression ? – d'épouser sans retenue tous les discours « progressistes » les plus incongrus, voire les plus faux.

### La subversion de « l'écologisme »

Certains à l'évidence ne manqueront pas de dauber méchamment, joyeusement, sur notre naïveté, tant les dérives observées, notamment sur les fameux plateaux des chaînes d'information continue, ne datent pas d'aujourd'hui mais renvoient, au contraire, à une préhistoire marquée par un confusionnisme conceptuel de grande ampleur, s'appuyant sans vergogne sur les pires clichés d'un ultra-gauchisme « chic et choc ». Dans un livre qu'il faut sans cesse relire, Bernard Charbonneau, un bon connaisseur du milieu écologiste, a en quelques lignes d'une lucidité confondante, montré ce qui se cachait, dès les origines, dans les profondeurs d'une certaine écologie

vouée à faire stratégiquement et idéologiquement l'impasse sur l'irréductibilité du fait humain : « *Rien de tel qu'une demi-vérité poussée jusqu'au bout pour devenir la pire des erreurs. Autant l'écologie peut être un gain pour la pensée quand elle rappelle à l'homme qu'il n'est pas tout, et à une société obsédée par la production son impact sur l'environnement, autant lorsqu'elle devient un écologisme, elle en fait une idéologie tout aussi abstraite que celle de la Croissance. Parce que, elle aussi, oublie, non pas une valeur, mais un fait essentiel : l'homme.* »<sup>1</sup>

On ne saurait mieux dire que l'écologisme – dévoiement subversif de l'écologie – s'enracine, dans ses concepts et sa pratique, dans le souci de s'en prendre rageusement à tout ce que représente, pour le pire et le meilleur, l'aventure humaine. Que celle-ci – nous ne le nions en aucune façon – ait parfois été marquée par une forme de domination extrême de l'espace naturel, par un prométhéisme sans mesure, ne doit pas nous laisser tenter par un désir de table rase, de naturalisme régressif qui déboucherait, inéluctablement, sur la ruine de notre histoire occidentale. C'est pourtant ce qui advient chaque jour sous nos yeux effarés, dans une atmosphère pré-totalitaire où certain camp du Bien ne cesse de nous asséner, avec une arrogance satisfaite, des excommunications majeures, de nous dicter la grammaire d'un futur désormais assigné à un effacement de la singularité de l'espèce humaine.

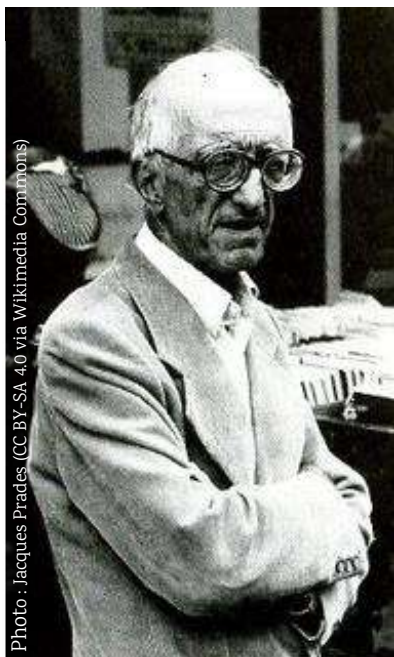
### Une déconstruction lourde de sens

Hier, l'homme, avec toutes ses faiblesses et ses fantasmes souvent mortifères, était celui qui donnait le *la* à un ordre du monde, construit, raisonné et sensible, se permettant, horreur entre toutes les horreurs, de nommer – et en plus, en les hiérarchisant ! – les choses et les êtres vivants. Espèce suprême s'étant émancipée dans la douleur des luttes de chaque instant, des déterminismes et de l'aliénation des instincts, il était celui qui était au cœur – au faîte – de la Création, Seigneur des Seigneurs dans un espace-temps synonyme le plus souvent de chaos. Le philosophe Pierre-Henri Tavoillot, dans un entretien récent donné à un grand quotidien, décrypte assez finement ce que signifie, surtout dans notre aire culturelle européenne, ce basculement rien moins qu'historique : « *Pendant la majeure partie de l'histoire de l'humanité, la culture (la science, la raison, les mœurs, la technique) était ce qui pourrait nous sauver de la violence aveugle de la nature (cataclysmes, épidémies). Désormais, une vision contraire émerge : la Nature idéalisée (verte, pure, bio, light...) doit nous sauver des méfaits de la*

---

<sup>1</sup> Bernard Charbonneau, *Le feu vert. Autocritique du mouvement écologique* » Éditions l'Échappée, 2022, p. 100.

*culture. C'est pourquoi il faut se méfier de la science, jouer l'émotion contre la froide raison, déconstruire les mœurs rassis et dénoncer la technique mortifère. Autrement dit, la nature, c'est le bien, et la culture, c'est le mal. »<sup>2</sup>*



Bernard Charbonneau

### L'être humain, une espèce comme les autres...?

Même s'il faut sans doute se méfier, apporter quelque nuance à la nouvelle inversion régissant, selon lui, la dialectique culture/nature, ces réflexions pour le moins détonantes indiquent assez bien ce qui se trame derrière les slogans à la mode, les injonctions dites éthiques à renoncer tout uniment à la « toute-puissance » : pousser, sinon sommer, l'être humain à rentrer dans le rang, à redevenir – si tant est qu'il l'ait jamais été – une espèce comme les autres dans le Grand Tout matriciel, le Grand utérus de la Terre Mère.

Au risque d'être, pour le moins, mal compris de l'opinion dominante qui a fini par « interioriser » les nouveaux dogmes de la dialectique impériale de notre Système, l'on ne manquera pas de relever, avec beaucoup de tristesse, que cette nouvelle forme de religiosité rampante consonne étrangement avec le paganisme de toujours.

### Un néo-mysticisme...tournant le dos au judéo-christianisme ?

Le 15 juin 1992, Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies de l'époque, osait faire cette déclaration insensée<sup>3</sup>, dont l'aspect pseudo-mystique n'a d'égal que la conceptualisation confuse... teintée du plus pur matérialisme : « *L'esprit de Rio doit créer un nouveau comportement du citoyen. Après avoir aimé son prochain comme lui demandait l'Évangile, l'homme de Rio doit aussi aimer le monde, y compris les fleurs, les oiseaux, les arbres, tout cet environnement naturel que nous détruisons régulièrement. Au-delà et au-dessus du contrat moral avec Dieu, il faut maintenant*

<sup>2</sup> Entretien publié dans *Le Figaro*, édition du 10 août 2022, sous le titre plus que révélateur : « Avec l'écologisme, chacun peut espérer se sauver en lavant la Nature des péchés humains ».

<sup>3</sup> cf. Samuele Furfari, *Dieu, l'homme et la nature. L'écologie, nouvel opium du peuple*, Bourin Éditeur, mars 2010, Page 24. Ce texte est extrait du *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement* de Rio De Janeiro (1992).

*conclure un contrat éthique et politique avec la nature, avec cette terre-même à qui nous devons notre existence et qui fait vivre. Pour les Anciens, le Nil était un Dieu qu'on vénère, de même le Rhin source infini de mythes européens, ou la forêt amazonienne, la mère des forêts. Partout dans le monde, la nature était la demeure des divinités. Celles-ci ont conféré au désert, à la forêt, à la montagne, une personnalité qui imposait admiration et respect. La terre avait une âme. La retrouver, la ressusciter, telle est l'essence de Rio. »*

### Geste humaine: la dernière station...

Bien sûr – et nous pouvons en partie les comprendre – nos contemporains, pris au piège d'une post-modernité jouant à mettre en scène ses contradictions délétères, à repousser sans cesse les limites de l'incompréhensible, peuvent sans doute se laisser bercer par ce jargon doucereux, paisible, fleurant bon un *New Age* aux élans presque poétiquement régressifs.

Dans quelques décennies, si notre civilisation parvient heureusement à aborder aux rives lointaines, on déchiffrera, entre rires et larmes, ce véritable morceau d'anthologie relevant en grande partie d'une injonction pseudo-romantique et éthique visant ni plus ni moins à clore la geste humaine.

### Négocié « politiquement » avec Dame Nature » ...?

À en croire, en effet, cette théologie émergente – pas si nouvelle que cela au demeurant ! –, il nous faudrait, pour reconquérir l'estime des maîtres actuels du monde intellectuel, nous conformer à la nouvelle doxa à la mode, procéder au meurtre du camarade Prométhée afin d'enfanter en nous le nouvel Adam néo-paiën enfin lavé de tous les péchés du monde.

Finis les temps de la conquête de toutes les découvertes, envolée l'histoire où nous essayions d'inscrire notre trace tremblante, terminé le moment de notre émancipation de tous les déterminismes... même les plus protecteurs... : désormais, sauf à rejoindre le camp des rebuts de l'humanité, nous ne pouvons que décliner avec componction les Tables d'une Loi nous enjoignant, face à l'horreur du désenchantement présent, de prendre enfin le parti « d'un contrat éthique et politique » avec une dame Nature pourvue de tous les attraits.

## Un paradis perdu à portée de main...

Quelques esprits chagrins, sans doute confits en rationalisme desséché, ne manqueront pas de s'interroger malignement sur la possibilité, à vue humaine, d'un enracinement de cette nouveauté juridique passablement ébouriffante : un contractualisme liant Gaïa et les pauvres créatures que nous sommes, Mère Nature... souvent plus marâtre qu'autre chose. Mais, en fait, et c'est à l'évidence encore plus stressant, ce qui se cache derrière

**Paradoxe des paradoxes,  
c'est la Technique tant  
honnée que l'on convoque  
pour dessiner un avenir  
repeint aux couleurs de  
l'éternelle utopie.**

ces propos à la limite du grotesque, tient en quelques mots lourds de toutes les dérives possibles : le désir de refaire de la notion de paradis perdu le vecteur de nos nouvelles attentes messianiques. Que l'on nous comprenne bien : n'ayant jamais adhéré en rien au credo d'une certaine modernité – en tout cas de sa face la plus obscure –, nous ne

sommes guère choqués de voir réapparaître, au cœur même de l'impérialisme du techno-marchand, des questionnements vitaux et des approches existentielles venus de la nuit des temps.

Il faudrait être d'un matérialisme crasse, d'un conservatisme à toute épreuve, pour snober toute démarche qui semble, du moins à première vue, faire écho à la plus archaïque, et à la plus juste aussi, des méditations humaines. Le drame veut cependant – et c'est là que se noue ce que nous n'hésitons point à baptiser de tragédie – que cette approche apparemment dissidente en vienne à épouser, sans le vouloir toujours, les pires errements d'une visée technologique de plus en plus prégnante.

## La technologie comme ultime recours

Car, comment faire pour s'arrimer de nouveau à cette totalité bienheureuse qu'aurait été le monde des origines, celui où l'homme, réconcilié avec lui-même, ayant abjuré tout désir peccamineux, était l'enfant lumineux qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être ? Quelle véritable révolution mettre en œuvre, toutes affaires cessantes, pour faire reculer l'horreur presque satanique de l'effondrement actuel ? Paradoxe des paradoxes – mais il faut dire que nous vivons un moment historique où le paradoxe est roi ! –, c'est ici la Technique tant honnée que l'on convoque pour dessiner un avenir repeint aux couleurs de l'éternelle utopie ; une utopie ayant pour objectif de replanifier nos vies dans ce



qu'elles ont de plus intime afin de les faire convoler en justes noces avec un futur collectif ayant apostasié enfin tous les réflexes scandaleux du monde d'hier.

Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement, alors que nous sommes littéralement assaillis par une philosophie « catastrophiste »... s'évertuant, dans un lyrisme douteux, à peindre sous les plus sombres auspices les années qui viennent. Que l'on nous comprenne bien : nous ne participerons jamais d'un discours cherchant, avec souvent des arguments jouant des ressorts complotistes les plus pervers, à invalider les thèses de nombre d'experts nous avertissant sur le drame effroyable qui, jour après jour, est en train de se nouer. L'instant de vérité se rapproche à grands pas, et il doit susciter en nous, hors de toute collapsologie militante et intéressée, intelligence et lucidité.

### Un catastrophisme manipulé ou pas ?

Mais c'est très précisément là que nous pouvons nourrir une certaine forme d'inquiétude, tant nos experts à la mode semblent se laisser séduire par des stratégies s'apparentant parfois à un désir autocratique à peine dissimulé. Sans doute excessives, rédigées dans un style abrupt et, si l'on dire, définitif, cette longue dénonciation des malheurs du temps ne peut que nous interpeller à l'instant même où nous vivons les prodromes du pire : « *Dans tous les discours du catastrophisme scientifique, on perçoit distinctement une même délectation à nous détailler les contraintes implacables qui pèsent désormais sur notre survie. Les techniciens de l'administration des choses se bousculent pour nous annoncer triomphalement la mauvaise nouvelle, celle qui rend enfin oiseuse toute dispute sur le gouvernement de hommes. Le catastrophisme d'État n'est très ouvertement qu'une inlassable propagande pour la survie planifiée, c'est-à-dire pour une version plus autoritairement administrée de ce qui existe.* » Et d'ajouter ces lignes pour le moins étonnantes : « *Dans les appels à se plier aux impératifs du vivant, la liberté est systématiquement calomniée sous la figure du consommateur irresponsable, dont l'individualisme impénitent, boosté par l'hédonisme soixante-huitard, a comme on sait dévasté la planète en toute indépendance. Face à la menace, en particulier à la crise climatique que les porteurs du catastrophisme aiment comparer à l'ombre du fascisme qui s'étendait dans les années trente sur l'Europe, il n'y aurait plus d'alternative qu'entre la soumission repentante aux nouvelles directives du collectivisme écologique et le pur nihilisme ; quiconque refuse de se responsabiliser,*

*de participer avec zèle à cette gestion citoyenne de la poubelle planétaire, démontre par-là avoir le profil du terrorisme en puissance. »<sup>4</sup>*

### Un vocabulaire instrumentalisé

Si cette longue citation a une vertu, par-delà l'agacement légitime qu'elle peut susciter, c'est de nous faire toucher du doigt combien notre classe dirigeante, toute honte bue, s'emploie à subvertir et à récupérer des mots qui, hier, étaient considérés tout uniment



comme ceux de l'ennemi de « classe ». Que l'on puisse, par les temps qui courent, fantasmer autour du vocable « planification »<sup>5</sup>, en faire l'un des outils de la transition écologique à venir, voilà qui serait d'une drôlerie irrésistible... si cette renaissance politico-

sémantique ne s'inscrivait point dans une logique – en grande partie liberticide – de déconstruction des derniers symboles de nos libertés « *racinées profond* », pour reprendre un mot magnifique de Péguy<sup>6</sup>.

### Peut-on parler de dérive « pré-totalitaire » ?

Usant d'un vocabulaire séduisant, plébiscité par les Français depuis les Trente Glorieuses, on poursuit l'objectif d'en finir avec tout ce qui ferait, paraît-il, obstacle à la construction d'un nouvel ordre planétaire enfin dédiée à la grande révolution écologique, à la prise de conscience de la nécessité absolue d'une gouvernance mondiale

---

<sup>4</sup> René Riesel et Jaime Semprun, *Catastrophisme, administration du désastre et soumission durable*, Éditions de l'Encyclopédie des nuisances, Paris, 2008, pp. 15-17.

<sup>5</sup> Cf. Un article tout à la fois passionnant et passablement excessif paru dans le numéro de juillet/août 2022 de la revue *La décroissance*, sous le titre plus que révélateur « Le plan de transformation révolutionnaire de l'élite française ».

<sup>6</sup> « *L'écologisme récupère tout cela, et y ajoute son ambition technobureaucratique de donner la mesure de toute chose, de rétablir l'ordre à sa façon en se transformant, en tant que science de l'économie généralisée, en une nouvelle pensée de la domination. Nous ou le chaos disent les écolocrates et experts recyclés, promoteurs d'un contrôle totalitaire exercé par leurs soins, pour prendre de vitesse la catastrophe en marche. Ce sera donc eux et le chaos* », in *Encyclopédie des nuisances*, n°15, avril 1992.



libérée des pesanteurs du politique traditionnel. Refus des enracinements charnels, haine de la maison individuelle, exaltation des villes connectées, apologie d'un collectivisme *new look*, volonté d'en finir avec l'horreur « automobilistique », transports en commun idéalisés à l'extrême...

Bizarrement, le soi-disant combat pour la nature se confond avec le vieux rêve – ou plutôt le cauchemar – d'une bonne vieille utopie de toujours, revisitée par les concepts de la révolution sociétale en cours.

### Une contre-révolution d'ordre technicien

Joyeusement iconoclaste, l'auteur du *Feu vert* pointait avec délice, dès la fin des années 1970, le risque majeur qui pesait sur notre humanité si jamais nous cédions, plus ou moins volontairement, à une sorte de fuite en avant soi-disant écologique s'apparentant, via une technicisation infinie de nos affects et libertés, à une véritable déshumanisation... pour, paraît-il, sauvegarder Dame Nature, en tout cas son image mythiquement reconstruite : « *L'écologisme n'a qu'un moyen de résoudre la contradiction de la nature et de l'homme : éliminer celui-ci. Robert Hainard<sup>7</sup> est logique sinon raisonnable quand il propose de rendre les campagnes à la nature sauvage où seuls les naturalistes iraient de temps à autres faire une incursion, tandis que le gros de la population serait repliée dans des sortes de capsules spatiales urbaines où elle vivrait et serait nourrie de façon artificielle. On peut imaginer les névroses qu'entreprendrait cette rupture avec la terre, opérée en son nom ; d'ailleurs, dès aujourd'hui, elles prospèrent dans nos monades urbaines. Au fond, le naturaliste intégral n'a qu'une solution à proposer à l'homme : la réserve naturelle étendue à l'ensemble de la planète. Et pour finir le départ pour Saturne ou le suicide du dernier élément perturbateur... le directeur de ce Muséum.* »<sup>8</sup>

Les esprits forts ne manqueront pas, avançant parfois des arguments que l'on peut entendre, de pousser des cris d'orfraie, tant cette prose ciselée, d'une clarté implacable, peut sembler, à bien des égards, peu en phase avec l'actualité que nous vivons, avec la mollesse – coupable pour certains ! – qui préside à la stratégie suivie, par exemple, contre le fameux « réchauf-fement » climatique. « *La lucidité, cette blessure qui rapproche du soleil* »<sup>9</sup>, nous commande, tout au contraire, de ne pas nous laisser entraîner dans un tourbillon pseudo-idéologique qui masque, qu'on le veuille ou non,

<sup>7</sup> Écrivain suisse, auteur de livres sur la nature et la vie sauvage.

<sup>8</sup> Bernard Charbonneau, *Le Feu vert*, op. cit., pp. 101-102.

<sup>9</sup> Cf. René Char.

l'effroyable cruauté du réel technologique, de ce réel artificiel sapant, instant après instant, nos repères les mieux établis depuis des siècles.

## Un capitalisme à la manœuvre

Au moment même où nous traçons ces lignes, n'assistons-nous pas à une offensive dite *vegan* – ou si l'on préfère antispéciste – ne faisant pas mystère de son souci quasi

**Il nous faut reprendre le  
chemin d'une re-  
conceptualisation offensive,  
imaginative, s'assignant  
l'objectif de sauver un certain  
visage de l'homme, de redonner  
à la personne humaine les clés  
de sa pérennité existentielle.**

religieux de remettre en cause l'ordonnancement traditionnel de nos campagnes, c'est-à-dire, en bon français, de jouer la friche immémoriale... contre le geste humain créateur, le retour à un supposé roman des origines dont l'absurdité n'a d'égale que la tonalité subversive ? Cet « animalisme » radical, soutenu

d'ailleurs par un grand capital<sup>10</sup> aux visées de plus en plus « impérialistes », est sans doute une première étape – mais capitale à plus d'un titre – sur la voie menant à une démonisation de l'agir humain et à un brouillage inquiétant des liens – ambivalents, dialectiques – qui unissaient, dans une histoire certes chaotique, les hommes et les animaux, la violence de la terre et la lutte des humains pour vivre debout dans un espace maîtrisé, soumis à une intelligence pratique ne se délestant en rien du souci de l'âme.

## 18

### Retrouver le sens de notre odyssée

À moins de se laisser embarquer dans une narration qui tournerait le dos à toute notre histoire, à un récit fondateur occidental s'étant toujours efforcé de faire naître un sujet libre, capable d'imprimer sa marque, fût-ce de façon contestable, voire criminelle, il nous faut reprendre le chemin d'une re-conceptualisation offensive, imaginative, s'assignant l'objectif de sauver un certain visage de l'homme, de redonner à la personne humaine les clés de sa pérennité existentielle. Nous n'avons aucune chance de nous sauver si nous ne savons pas reprendre langue avec ce qui a toujours différencié l'homme des autres êtres vivants : son inlassable quête de la liberté, d'une liberté

---

<sup>10</sup> Cf. Jocelyne Porcher, *Cause animale, cause du capital*, Éditions Le Bord de L'eau, 10 septembre 2019.

aventureuse, « cassant tous les codes », pour reprendre une formule favorite du jargon journalistique d'aujourd'hui.

S'émancipant de toute novlangue, fût-elle celle du courant idéologique dans lequel il s'inscrivait, l'ami de toujours de Jacques Ellul ne se privait pas de dresser ce portrait émouvant d'une personne humaine attachée à se réaliser, à exister dans un univers violent, supposé privé de sens : « *L'homme est nature, mais il est aussi surnature. Un démon le pousse à sortir sans arrêt du cercle que l'univers lui trace : à dire non au donné naturel et social tant qu'il ne répond pas à son exigence – et elle est insatiable. Il ne peut vaincre cette fureur de progrès qui lui fait se casser la tête contre les murs et, s'il s'en évade, en cherchera plus loin d'autres, qu'elle s'acharnera à abattre : poursuivant toujours la Connaissance au-delà de la connaissance, la Justice au-delà de la justice, la Liberté au-delà de la liberté. Sans arrêt, guettant la faille qui lui permettra de sortir de sa prison pour bâtir sa maison.* »<sup>11</sup>

Bâtir sa maison : depuis ses plus lointaines origines, l'homme a toujours essayé, avec plus ou moins de bonheur, d'habiter en poète et en « technicien »<sup>12</sup> un espace naturel tout à la fois merveilleux et hostile. Donnant parfois dans cette hubris tant condamnée dès la Grèce antique<sup>13</sup>, il ne s'est jamais privé de flirter avec le pire... tout en tutoyant les étoiles. À l'heure où certains, qu'ils se pensent comme les passeurs d'un nouveau – et très ancien – paganisme ou comme les militants d'un transhumanisme délétère, ne rêvent que de forclorre le processus historique, il convient de toute urgence de défendre cet irréductible aux mille contradictions, ce rebelle aux semelles de vent : l'Homme. ♦

Philippe Arondel

<sup>11</sup> Bernard Charbonneau, *Le Feu vert*, op. cit., pp. 101-102.

<sup>12</sup> Au sens grec du terme (et non actuel, réduit à la pure efficacité) : *Technê*, pour Aristote, propre aux hommes en nécessitant la mémoire dont naît l'expérience : « *La multiplicité de leurs souvenirs d'une même chose en vient à rendre possible une unique expérience... La technique naît lorsqu'une unique conception générale sur des choses semblables se forme à partir de plusieurs notions expérimentales.* » La *technê* requiert ainsi le logos, la parole, c'est-à-dire... l'usage de la raison. La *technê* se distingue, par là, de la *praxis*, sphère de l'action proprement dite. Quant à Heidegger, il écrit : « *Le savoir-faire est dirigé vers le poieton vers ce qui est à produire et donc... ce qui ne l'est pas encore.* »

<sup>13</sup> Chez les Grecs, l'*hubris* désigne tout ce qui, dans les conduites humaines, est considéré par les dieux comme démesure, orgueil, et devant appeler leur vengeance.



## Succès et impasses de l'écologie politique

Par Aloïs Lang-Rousseau

*Militant écologiste*

**Elle était naguère présentée comme la famille politique ayant le plus grand avenir. Elle est aujourd'hui détestée pour ses remous sur des sujets en liens discutables avec sa raison d'être. Quoiqu'il en soit, l'écologie politique n'a pas fini de faire parler d'elle.**

**P**olémiques à la chaîne sur les cours d'école, le tour de France, la virilité des barbecues, la virulence à l'égard des forces de l'ordre, la vision clivante du féminisme et de l'antiracisme qu'ils véhiculent... Europe Écologie-les Verts (EELV) est l'objet de toutes les passions, et arrive à en faire oublier l'écologie politique elle-même. Cette dernière bénéficie pourtant d'une histoire aujourd'hui cinquantenaire et riche d'explications de fond. Les courants de pensée qui ont construit le premier parti écologiste, ceux qui l'ont concurrencés, méritent une attention particulière afin de ne pas tomber dans le piège de l'amalgame entre EELV et l'engagement politique écologiste tout entier. Celui-ci serait-il plus en danger que la planète ? Cette question nous donne l'occasion de

renouer ensemble les points de suture.

### L'écologie, entre conservatisme et socialisme

Depuis les premiers balbutiements de l'écologie politique, au début des années 1970, plusieurs sensibilités se côtoient. Les uns, venant de la droite démocrate-chrétienne, sont mus par une pensée conservatrice de préservation de la planète. Les autres, issus de la gauche socialiste, associent capitalisme, productivisme et souvent libéralisme. Tous partagent un combat constant contre les énergies qui détériorent la nature et la qualité de l'air, contre un mondialisme incohérent repoussant les lieux de production du territoire (lieu de vente), et contre les comportements humains portant à croire que la seule raison d'être de la terre serait de servir l'Homme. Les différences d'horizons politiques entre ces deux mouvances permettent de recentrer l'écologie sur ces notions essentielles. Dans la perspective d'une Communauté économique

européenne (CEE) restreinte à des objectifs mercantiles et économiques, l'échelon européen ne suscite pas leur défaveur. Au contraire, ils le défendent au nom de la paix qu'il garantissait alors. Les uns par européisme réel – cette volonté de construire des États-Unis dotés d'un socle culturel hérité de la religion chrétienne – les autres par altermondialisme, ce souhait de voir les frontières disparaître.

Cet ensemble hétérogène adopte d'abord un positionnement ni à gauche, ni à droite, sous la houlette d'Antoine Waechter. Cependant, la plupart des accords électoraux passés par le parti sont déjà des alliances à gauche ; l'aile socialiste,

associée aux anciens cadres du PSU ayant trouvé l'herbe plus verte ici, représente un courant grandissant à l'intérieur des Verts. Les démocrates-chrétiens acceptent cette orientation à gauche, car confortés dans leurs convictions européistes et catholiques sociales. En 1994, dix ans après la création du parti au tournesol, la direction Waechter est mise en minorité, et quitte le navire, créant dans la foulée le Mouvement écologiste indépendant (MEI). Une formation politique au titre explicite dans la mesure où les Verts confortent leur ancrage à gauche.



*Le premier logo des Verts*

## Vers le postmodernisme décomplexé

Malgré un éparpillement des écologistes – auxquels il faut encore ajouter Corinne Lepage, avocate, et son parti Cap21, Jean-Marc Governatori et son Écologie au Centre, mais aussi toute une panoplie de partis créés pour le financement public législatif ou pour ajouter une tâche verte sur les affiches des partis traditionnels –

les Verts, bénéficiant de leur ancienneté, parviennent à prendre une position dominante dans cette famille politique. Au point même que beaucoup de leurs ennemis critiqueront « les écologistes » au lieu de

critiquer EELV. Cette

violence à l'encontre du parti de Yannick Jadot et Sandrine Rousseau est exacerbée par leur traversée du désert au cours du quinquennat Hollande. Initialement parties prenantes du gouvernement, les militants du tournesol entrent frontalement en opposition avec Manuel Valls, quittent le gouvernement et révisent (ou exacerbent) un certain nombre de leurs positions sociétales. Leur présence ancienne aux côtés du président socialiste leur étant régulièrement reprochée – ils perdent huit points et huit députés européens lors des élections européennes de 2014 – ils tentent de se

démarquer en s'opposant à Manuel Valls sur de nombreux sujets. Les thématiques sociétales en sont. C'est à ce moment que sont médiatisés les engagements pour le burkini, l'écriture inclusive, un positionnement social équivalent à l'aile gauche « frondeuse » du PS, et un soutien accru à l'activisme autour de la déconstruction des genres, aussi bien les plus modérés que les plus radicaux. Une direction confirmée par leurs campagnes municipales en 2020, qu'ils disent inspirées du modèle Piolle, puis par le retour de Sandrine Rousseau dans le parti, avec la ligne politique que nous lui connaissons.

Cette nouvelle orientation, dans laquelle EELV et la France insoumise tombent tête la première, est tellement clivante qu'elle fracture encore davantage la sphère écologiste. Ceux qui hier se définissaient par rapport aux Verts en raison de leur succès électoral, trouvent désormais une raison en or (très souvent sincère) de se différencier encore davantage de ces derniers. Au point qu'au cours de la campagne législative, la presse distingue les écologistes pro-NUPES des écologistes anti-NUPES.

Ce développement est pour nous l'occasion de nous arrêter sur un premier succès de l'écologie politique : avoir trouvé une incarnation électorale puissante, chose que de nombreux idéaux n'ont pas eu la chance de connaître. En toute logique, la première impasse réside

dans le fait que le militantisme écologiste est victime des choix du parti qui en a pris la tête.

### Origine et positionnement des différents mouvements écologistes

Nous l'avons dit, selon la nature première de l'engagement écologiste, les personnes et formations politiques se réclamant de cette sensibilité se positionneront différemment sur l'échiquier politique traditionnel. Et ce, à plus forte raison que l'écologie politique, au même titre que l'animalisme politique, a su à la fois convaincre des néophytes de rejoindre ses rangs et attirer à elle des ressortissants de partis d'ores-et-déjà installés.

Les Verts, éternellement tiraillés entre démocrates et socialistes, parviennent à garder un positionnement fixe à gauche contre vents et marées. L'on doit reconnaître qu'ils ont perdu des plumes de chaque côté. Les départs chez Macron (De Rugy, Pompili, Canfin, Durand...) et chez Mélenchon (Billard, Coronado, Larive, Arenas...) ne dissipent toutefois pas le clivage existant actuellement entre Yannick Jadot et Sandrine Rousseau. Le prochain congrès du parti au tournesol l'illustre encore ; l'exécutif sortant, soutenu par les « jadotistes », appuie Marine Tondelier, et la féministe défaite à la primaire de l'an dernier soutient Mélissa Camara.



Mais la défense de la nature ne travaille pas uniquement les socialistes et le centre droit. Plus à gauche, d'anciens trotskystes et communistes reprochent à leurs anciens alliés leur attachement au productivisme. Ils renforcent les rangs de Pierre Juquin lors de l'élection présidentielle de 1988, ancien PCF, concurrent des verts, avant de créer l'Alternative Rouge et Verte (AREV) puis Les Alternatifs. Aujourd'hui, ils ont rejoint les rangs du groupuscule Ensemble de Clémentine Autain, ou directement ceux de la France insoumise. Certains se sont aussi rapprochés d'Aymeric Caron et de sa Révolution Écologique pour le Vivant (REV).

À droite, d'anciens gaullistes contribueront à créer les premiers partis politiques associant écologie et protection animale. Les Nouveaux Écologistes du Rassemblement Nature et Animaux (NERNA, aujourd'hui Le Trèfle) naissent en 1993, et le Mouvement Hommes Animaux Nature (MHAN) trois ans plus tard. Ce dernier reprend d'ailleurs le combat en faveur de la participation, idée caractéristique du gaullisme social. Les deux mouvements appuient leur discours sur une opposition au productivisme, la préservation de la nature et la protection animale, la sécurité et l'importance des frontières afin de définir un protectionnisme respectueux de la planète et des animaux. Cette diversité de la sphère écologiste ne

serait pas complète sans évoquer la conversion de militants réactionnaires à la question planétaire ; poussant encore plus loin la pensée conservatrice des démocrates-chrétiens, les défenseurs de l' « écologie intégrale » associent écologie et dogme catholique, et introduisent une réflexion corrélant l'écologie et l'adaptation à la science et à la technologie. Les éléments les plus pragmatiques prendront – avec du retard – la même route que les démocrates-chrétiens, mais davantage chez Génération Écologie que chez les Verts, devenus trop à gauche. Les plus réactionnaires resteront proches de la Nouvelle Droite et des milieux catholiques conservateurs, au premier rang desquels la Manif pour tous. Ils sont encore éparpillés dans les partis traditionnels les plus conservateurs (le SIEL, le RN ou Reconquête) et ne sont pas portés par une formation politique centrée sur l'écologie.

### Chacun cherche son écologie

Cette diversité s'avère d'autant plus prononcée que certains n'ont jamais réellement voulu quitter le sérail partisan qui leur a donné – ou peut encore leur donner – une carrière. Au centre, l'on retrouve la chapelle « En Commun » de Barbara Pompili, ou l'Union des Centristes écologistes de Christophe Madrolle, toutes deux



24

totallement acquises au macronisme. À droite, Yann Wherling vient de lancer un parti politique, Les Écolos, aux côtés des fidèles pécressistes Vincent Jeanbrun et Florence Portelli ; l'avenir nous dira si cette structure s'émancipe ou si elle est une succursale de la droite parlementaire. À gauche, ce rôle a été d'abord rempli par Génération Écologie (créée sous l'impulsion de François Mitterrand pour soutenir son action politique, et pour concurrencer les Verts qui s'y opposaient), puis l'UDE avant qu'une sombre histoire d'irrespect des statuts signe son arrêt de mort. En ont découlé l'UCE, évoquée plus haut, et Liberté Écologie Fraternité, plus à gauche, dont l'affiliation politique reste à déterminer. Plus récemment, Emmanuelle Cosse a créé Les Écolos Solidaires pour se faire réélire sur la liste d'Audrey Pulvar en Île-de-France. Encore plus à gauche, les écologistes radicaux (assumés) et antispécistes de la REV, dont nous avons déjà parlé, semblent partis pour parcourir un long chemin derrière Jean-Luc Mélenchon et sa France insoumise. Plus confidentielle, la Gauche écosocialiste émane des partisans d'Ensemble, encore la sacristie de Clémentine Autain, ayant voulu intégrer le parti mélenchoniste. Même le RN dispose de sa bande d'écolos, Les

Localistes, n'ayant aucune activité clairement identifiable depuis les élections régionales. À quand un régiment de verts migrants aux côtés de Reconquête ?

Cette énumération de partis, certains reconnus, d'autres mystérieux, signe un autre bilan mitigé pour l'écologie politique. La multiplication de mouvements de toutes origines politiques témoigne, sans conteste, d'une prise de conscience généralisée et

**La multiplication de  
mouvements de toutes  
origines politiques  
témoigne, sans  
conteste, d'une prise de  
conscience généralisée  
et universelle.**

universelle. Mais la lisibilité de cette famille politique est rendue compliquée par la fourmilière de logos cachant un nombre d'adhérents tournant souvent autour

d'une centaine, parmi lesquels des faux-nez des partis traditionnels. Quant aux organisations ayant clarifié et maintenu leur indépendance, elles restent trop nombreuses pour permettre une lisibilité de la famille écologiste et une alternative réelle à EELV. L'on revient ainsi aux réussites et aux travers d'une telle prédominance de ces derniers.

**Plusieurs écologies  
irrécconciliables ?**

Gardons tout de même l'honnêteté que demande l'exercice ; si autant de partis existent, c'est parce qu'ils ne portent pas

la même vision de l'écologie dans le débat politique. Et comme pour les gauches irréconciliables, les principaux clivages émanent d'un côté de l'appréhension par les uns et les autres de l'idéal républicain, et de l'autre de la nature du combat écologiste.

Le premier cas oppose pratiquement tous les écologistes aux Verts et aux succursales de partis impliqués dans la NUPES. Le clivage est autant créé par les opposants naturels du grand parti vert que par la gauche insoumise. Les premiers soulignent les divisions sur le respect du principe de laïcité et sur la collusion de certains avec la pensée intersectionnelle, leur alpha et oméga étant la manifestation controversée du 10 novembre 2019, dite contre l'islamophobie. Les autres reprennent de manière analogue la manifestation des syndicats de police de mai 2021, en vilipendant les figures ayant soutenu ou rejoint le cortège. Les sujets bioéthiques et relatifs au genre et à l'orientation sexuelle viennent ensuite, avec moins de véhémence que les précédents. La plupart des écologistes considèrent en effet que ces questions, loin d'être contre-nature, en proviennent directement. et ce des anciens communistes du MdP (Mouvement des Progressistes) aux partis issus de la droite tels le Trèfle.

Le deuxième cas relève d'un choix de priorités, déterminant souvent un positionnement sur l'échiquier droite-

gauche. Les uns critiqueront le capitalisme avant toute chose, tandis que les autres feront leur combat contre le mondialisme. Il est important de sous-entendre que nombreux sont ceux qui luttent contre l'un sans condamner l'autre avec la même ampleur. La quasi-totalité ont en commun le fait de s'en prendre au productivisme, hormis quelques tenant d'une écologie « pragmatique » proches des grands partis du centre et de la droite. Dans beaucoup (trop) de cas de figure, il sera question de placer un adjectif après le mot « écologie » pour se démarquer de l'organisation politique prédominante dont il est inutile de rappeler le nom.

Mais même en exploitant ces quelques frictions, qui permettent de dégrossir la classification des organisations écologistes, il est utile de s'arrêter sur d'autres aspects essentiels qui séparent ces entités, et qui alimentent une actualité immédiate brûlante : la question énergétique et la structuration de l'État, à une époque où la Corse souhaite s'inspirer de la Catalogne espagnole pour satisfaire ses aspirations indépendantistes.

### L'éternel désaccord sur l'énergie

L'un des principaux sujets sur lesquels les écologistes sont attaqués... et s'attaquent entre eux, est précisément celui de la stratégie énergétique à aborder. Doit-on

sortir du nucléaire ? Le renforcer ? Le maintenir sans construire de nouvelles centrales ? Que penser des éoliennes et de leur place dans l'aménagement du territoire français ? Bien sûr, nous mettrons à part les divisions vertes des partis traditionnels, reprenant souvent la position de leur allié, à la notable exception de Barbara Pompili et d'En Commun, qui apportent à la majorité présidentielle une très grande part de son ambiguïté sur la question du nucléaire.

Parmi les partisans de ce dernier, l'on retrouve notamment le MEI, le Trèfle et France Écologie (scission de Cap21, un temps associée à l'UDI sous l'impulsion de Jean-Louis Borloo). Cependant, tous s'opposent à la construction de nouvelles centrales (il faut aller chercher dans les succursales de grands partis pour trouver des positions pro-nucléaire extensives).

**Les directives européennes témoignent d'avancées, notamment sur la cause animale, que la famille écologiste ne saurait critiquer. Les traités, eux, sont plus dévastateurs.**

Parmi ses opposants, outre les Verts, l'on note tout particulièrement l'Écologie au Centre, Cap21 ou le MdP évoqué plus haut. Pour trouver les pourfendeurs de l'énergie éolienne, c'est du côté du MEI qu'il faut chercher, leur co-président Antoine Waechter ayant publié en 2018 l'ouvrage

*Le Scandale éolien*. S'agissant des autres énergies renouvelables, l'opposition reste plus rare, puisque même les défenseurs de l'énergie atomique défendent un mix énergétique d'équilibre entre nucléaire et énergies inépuisables.

### Girondins ou jacobins

Difficile de parler des écologistes sans évoquer les alliances régulièrement nouées avec les organisations ou confédérations de partis régionalistes. Les Verts, statutairement organisés en comités régionaux puis locaux, assument une décentralisation plus prononcée. Leurs alliances répétées avec Régions et Peuples Solidaires, regroupement des principaux mouvements autonomistes français, trouve sa cohérence dans le groupe commun, au Parlement européen, au Parti Vert Européen et à l'Alliance Libre Européenne. Ils sont pourtant considérés, de temps à autres, comme trop jacobins par leurs alliés, ayant notamment fait bande à part lorsque la NUPES a vu EELV s'associer à la France insoumise, encore plus jacobine.

Les autres formations écologistes sont très souvent plus centralisatrices que le parti au tournesol, mais pas toujours. Plusieurs d'entre elles, comme Liberté Écologie Fraternité, se sont associées à Régions et Peuples Solidaires en vue des échéances législatives. Le jeune parti L'Écologie Autrement assume d'ailleurs

un positionnement clairement girondin, travaillant en période électorale avec la coopérative régionaliste concurrente qu'est la Fédération des Pays Unis. Parmi les plus jacobins, l'on trouve sans conteste le Trèfle, mais aussi le MdP (héritiers de Robert Hue et passés par le PCF) ou France Écologie. Cette divergence d'aménagement territorial trouve des justifications de fond d'un côté comme de l'autre. Les plus décentralisateurs estiment que c'est par le prisme local que l'on aménagera le territoire de la manière la plus précise, en connaissance des terrains, de leur occupation actuelle par l'espèce humaine et de leurs propriétés géologiques. Les plus jacobins, parfois les plus animalistes d'ailleurs, souhaitent garantir l'application de leurs réformes sur l'ensemble du territoire, et combattre les exceptions locales que peuvent représenter la corrida, la pratique du gavage des volailles ou certaines méthodes de chasse ou de pêche.

### L'énigme de l'échelon européen

Le clivage sur la structuration de la France en cache un deuxième, un échelon au-dessus : l'Union européenne. À l'image des souverainistes dans le sérail politique traditionnel, les écologistes eurosceptiques sont rares, et leurs formations politiques inconnues du grand public. En 1992, les Verts subissent, à l'image de l'UDF et du PS, l'émergence

d'une fraction d'opposants au Traité de Maastricht qui créent par la suite une scission : la Confédération des Écologistes Indépendants, qui fait campagne en 2002 sur le tryptique « souveraineté, écologie, ruralité ». Plus récemment, l'affaire interne à l'UPR de François Asselineau voit naître un parti émanant d'anciens cadres : Écologie & Démocratie, encore plus claire sur son opposition à l'Union européenne.



Outre ces cas particuliers, l'opposition résolue à l'UE est rare car l'impact écologique de cette structure n'est pas le même selon que l'on considère les traités, ou que l'on se penche sur les directives européennes. Les directives témoignent d'avancées, notamment sur la cause animale, que la famille écologiste ne saurait critiquer. Les traités, eux, sont plus dévastateurs pour les raisons que le lecteur de la revue *Cité* connaît certainement déjà. Il faut aller au MHAN pour trouver une réelle dissociation des sujets des directives d'un côté, et des traités de l'autre. Le Trèfle et le MEI d'Antoine Waechter se sont également démarqués sur leurs réserves quant aux

promesses que l'Union européenne a pu tenir sur le plan de la transition climatique.

### **L'écologie, une famille en crise ?**

En conclusion, le parcours idéologique (du combattant de conviction ?) pratiqué ci-avant témoigne d'une grande diversité chez les écologistes, à l'image de celle existant à gauche et à droite. Mais à l'heure où ce clivage est de plus en plus nié et contesté, avec chacun leurs

oppositions internes, l'écologie ne souffrirait-elle pas elle aussi de cette crise existentielle ? N'est-il pas possible de douter du simple fait que l'écologie soit une famille politique ? Dans le champ de ruines soigneusement moissonné par Renaissance et le Rassemblement national (qui ne sait toujours pas s'il est de droite, ou ni de gauche, ni de droite), c'est l'ensemble du paysage politique qui est à reconstruire, et l'écologie n'échappe pas à ce macabre constat. ♦

**Aloïs Lang-Rousseau**



## La transition énergétique est-elle possible dans le cadre capitaliste ?

Par **Frédéric Farah**.

*Économiste, chercheur-affilié au laboratoire PHARE.*

*Enseignant à l'Université Paris I (Sorbonne).*

**La compatibilité du modèle capitaliste avec une redéfinition de notre relation à l'environnement, en particulier aux ressources énergétiques, fait débat. Si les choix énergétiques ont été indissociables de l'histoire du capitalisme, une véritable transition opérée sous l'effet des seules lois du marché apparaît illusoire.**

**L**a question est brûlante et mérite d'être posée tant les deux histoires se confondent l'une avec l'autre. Ce serait une erreur de croire que nous avons affaire à deux histoires différentes, l'une étant celle de la nature, l'autre celle du capitalisme. L'une ne peut se penser sans l'autre. Et pour suivre les réflexions de l'historien du climat Jean-Baptiste Fressoz en la matière, il s'agira de faire un sort au terme de transition énergétique, car il s'agit plutôt d'une crise que d'une transition ordonnée. Les récents événements climatiques et la guerre russo-ukrainienne, loin de montrer le visage d'une transition ordonnée, révèle combien les mutations climatiques ne se font pas de manière paisible. De la sorte, réintroduire la notion de crise plutôt que de transition permet de relier la question avec plus de justesse au capitalisme, dont le destin est aussi celui de crises successives. La question de l'énergie n'est pas une affaire « naturelle ». Elle se mêle intimement à celle des rapports sociaux de production qui sont au cœur du capitalisme. La crise énergétique, loin d'être globale, frappe davantage certains pays et parfois les moins développés, pèse plus sur les classes sociales dominées et génère de ce fait des inégalités.

Une lecture trop simple laisserait entendre qu'il faut envisager une séparation entre les deux univers et penser que leur imbrication est artificielle.

Le capitalisme raconte aussi une histoire d'énergie à travers les rapports de production. Le rapport à l'énergie est donc central. Le capitalisme, dont la forme financiarisée domine largement, doit aussi traiter de cette question. La présente crise – dite



énergétique – est aussi une crise du capitalisme, de son régime d'accumulation. Réduire cet enjeu à rien, c'est d'imaginer qu'il suffira de verdir nos technologies, faire subir la sobriété aux plus vulnérables et diversifier nos sources d'approvisionnement pour poursuivre notre régime d'accumulation sans trop de dérangement. C'est, selon nous, faire fausse route. Tout comme appeler de ses vœux l'écroulement du système économique, ou je ne sais quel retour en arrière, semble folie tant le plus grand nombre risque d'en pâtir !

Réfléchir sur la mal nommée transition énergétique, c'est aussi penser le capitalisme et les moyens possibles d'en sortir. Le retour par l'histoire semble nécessaire pour mesurer l'ampleur de l'intrication entre énergie et capitalisme.

### **Les rapports entre énergie et capitalisme : fondamentaux et constitutifs**

Le véritable combat est celui des définitions, et il convient de comprendre que la notion scientifique d'énergie se mêle à la révolution industrielle et au développement des machines thermiques. Les différentes révolutions industrielles ont été aussi

**Imaginer qu'il suffira de  
verdir nos technologies, faire  
subir la sobriété aux plus  
vulnérables et diversifier nos  
sources d'approvisionnement  
pour poursuivre notre  
régime d'accumulation, c'est  
faire fausse route.**

caractérisées par un ensemble d'innovations mobilisant l'énergie d'une manière originale voire inédite.

Par ailleurs, au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les ingénieurs se sont questionnés sur la rentabilité économique des machines, dans la mesure où elles pouvaient par la force des choses remplacer le travail humain. Il

s'agissait alors de mesurer quantitativement leur intérêt économique afin d'en justifier l'acquisition. Et c'est dans ce moment historique spécifique, celui du capitalisme industriel et du questionnement de sa rentabilité économique, que s'est élaborée la notion scientifique de l'énergie.

En somme, l'énergie est un concept scientifique dont l'histoire croise celle de l'équivalence des différentes formes de travail pour les besoins du développement du capitalisme industriel. La notion d'énergie ne se sépare pas d'une organisation sociale spécifique dont le capitalisme représente une expression, mais participe à sa structuration. L'énergie reste un concept à fort degré d'abstraction, car elle s'applique dans le but de qualifier des choses diverses qui concernent aussi bien l'écologie, que la



chimie ou les aliments. De ce fait, la relier à un mode de production n'est pas toujours simple à percevoir. Mais gardons à l'esprit que ce concept est la clef de l'ère industrielle.

Le capitalisme, dont les formes varient dans l'histoire mais dont un ensemble de principes demeurent dans le temps, impose une organisation sociale centrée sur la marchandisation des rapports sociaux. Marx ne s'est pas trompé lorsqu'il fait du capitalisme – il aurait plutôt dit le *Capital* – un processus de développement de la marchandise, autrement dit de la marchandisation du monde. Dans cette perspective, le marché devient ce qui détermine la vie et la reproduction de la société, notamment dans son rapport à la nature. Nous retrouvons là la géniale réflexion de Karl Polanyi dans *La Grande Transformation* (1944), lorsqu'il affirme qu'avec la Révolution industrielle, des marchandises fictives se créent comme la nature, le travail, la monnaie. On le voit bien, la nature est elle-même enrôlée dans un processus de marchandisation.

On comprend à ce stade que le capitalisme est non seulement un rapport social de domination des détenteurs des moyens de production, mais aussi un projet de subordination des équilibres écologiques aux lois du marché, c'est-à-dire à la recherche de plus-value supplémentaire. Mais ce souci s'inscrit dans le court terme. Or, la question de l'énergie est une question de long terme.

L'énergie par le canal de la nature apparaît plus que jamais centrale dans l'histoire du capitalisme et fait apparaître avec force l'importance des infrastructures sur lesquelles repose toute organisation sociale de la production. Et comme le souligne Victor Osmer dans un excellent papier de la revue *ContreTemps* : « Une société donnée, ses institutions, son économie à une période donnée, peuvent être analysées selon l'agencement particulier d'extraction, de circulation et de consommation de ressources naturelles sur laquelle elle repose et qu'elle tend à reproduire ou étendre. »<sup>14</sup> Le rapport aux ressources énergétiques est donc essentiel pour répondre à des besoins productifs. Une lecture en termes d'énergie du capitalisme apparaît centrale.

Pour s'en faire une idée, il suffit de se rendre compte des inquiétudes qui ont émergé depuis de nombreuses années, sur le pic pétrolier, l'insuffisance des terres rares, ou encore la dépendance gazière, le manque de semi-conducteurs ou, encore plus tôt dans l'histoire, l'obsession des grandes puissances pour un accès à un pétrole bon marché.

---

<sup>14</sup> Victor Osmer, « Énergie et capitalisme : éléments de réflexion pour une écologie révolutionnaire », *ContreTemps*, n° 26, novembre 2015.

C'est à travers tout cela que se joue l'avenir du capitalisme et qu'apparaissent ses forces ou ses faiblesses.

En somme, les sociétés capitalistes se sont appuyées sur des ressources énergétiques différentes à travers des moments de leur histoire, dessinant alors un récit fait de transitions successives. Le XIX<sup>e</sup> siècle serait l'âge d'or du charbon, la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle celui du pétrole, les années 1960-1980 du nucléaire et les 20 à 30 dernières années correspondraient au développement des énergies renouvelables et non conventionnelles (gaz et huiles de schistes, pétroles lourds).

Mais cette histoire linéaire est largement contestée et de nombreux historiens comme Fressoz montre qu'il n'y a jamais transition énergétique : « *La mauvaise nouvelle est que si l'histoire nous apprend bien une chose, c'est qu'il n'y a en fait jamais eu de transition énergétique. On ne passe pas du bois au charbon, puis du charbon au pétrole, puis du pétrole au nucléaire. L'histoire de l'énergie n'est pas celle de transitions, mais celle d'additions successives de nouvelles sources d'énergie primaire. L'erreur de perspective tient à la confusion entre relatif et absolu, entre local et global : si, au XX<sup>e</sup>*



*siècle, l'usage du charbon décroît relativement au pétrole, il reste que sa consommation croît continûment, et que globalement, on n'en a jamais autant brûlé qu'en 2013.»<sup>15</sup>*

À cette première critique qui permet de relativiser l'idée de transition s'en ajoute une autre, qui consiste à dire que les

mutations opérées dans l'utilisation des différentes sources énergétiques ont obéi à des motifs de rivalités géostratégiques et à des investissements dans certaines énergies pour des raisons politiques évidentes. Le rôle de la commande militaire a pu jouer un rôle clef. Plus encore, lesdites mutations ou transitions énergétiques si l'on veut accepter ce terme, n'ont pas été commandées par le progrès social mais par des intérêts capitalistes. Ainsi, la diffusion de la machine à vapeur, les moteurs à explosion, les centrales nucléaires ou encore l'extraction des ressources naturelles ont répondu à des logiques de profit économique.

---

<sup>15</sup> Jean-Baptiste Fressoz, « Pour une histoire désorientée de l'énergie », 25<sup>e</sup> Journées scientifiques de l'Environnement : *L'économie verte en question*, Février 2014, Créteil, France (archive HAL n° 00956441).

La présente transition sera organisée par les forces capitalistes elles-mêmes. Nous voyons bien que l'indépendance énergétique américaine a eu un coût considérable pour la nature avec le développement des gaz et huiles de schistes. Nous voyons aussi dans le cadre de l'Union européenne combien les paquets climats (terme pour désigner les textes de l'Union européenne en matière énergétique) sont aux prises avec d'intenses conflits d'intérêts et des pressions de divers lobbies. Le cas de l'Union est d'autant plus flagrant qu'elle attend la résolution de la présente crise par la fétichisation du signal-prix propre au marché.

Ce n'est donc pas le progrès social qui guidera la mutation énergétique mais le rapport profit-crise. Or, la transition énergétique constitue un marché en soi. C'est donc bien la crise qui guidera la processus, lequel ne sera ni graduel, ni ordonné. La mutation climatique, les désordres géopolitiques vont être aussi les écrivains de cette question.

D'autre part, si l'on espère cette transition, c'est du côté du rapport de forces qu'il faut regarder. Autrement dit, la capacité de blocage de l'économie par les contestations ouvrières du secteur de l'énergie. Le secteur du charbon a été un foyer historiquement fort de la contestation, les mineurs ayant la capacité de bloquer la production. C'est pourquoi la « pétrolisation » des économies a été essentielle. Au lendemain de la guerre, aussi bien aux États-Unis qu'en Europe, ce processus a été encouragé. Le plan Marshall l'a stimulé via le financement de raffineries, de chaudières industrielles au pétrole, la construction de routes et le soutien au secteur automobile.

La croissance des Trente Glorieuses, celle des « quatre P » (prospérité, progrès, productivité, plein emploi) dont parle l'historien Jean-François Sirinelli, a reposé aussi sur une énergie bon marché, à savoir le pétrole.

La « transition énergétique » à l'œuvre ne peut que se dérouler dans un cadre déstabilisant car le régime énergétique dominant autour du pétrole vacille et laisse place à une situation d'incertitude. Gardons à l'esprit la dislocation rapide des présents rapports entre les États-Unis et l'Arabie Saoudite tant la capacité américaine de faire repartir à la hausse la production pétrolière du royaume est vaine. Les États-Unis ne cessent de puiser dans leurs réserves stratégiques qui n'ont jamais été aussi basses.

En somme, le capitalisme a tout à voir avec l'énergie. Leurs destins se mêlent et se sont les forces du capital qui ont organisé les régimes énergétiques. Par ailleurs, il apparaît imprudent de voir à l'œuvre une transition énergétique mais d'additions énergétiques pour reprendre le terme de Jean-Baptiste Fressoz.

Néanmoins, l'affirmation du concept de transition contient des enjeux politiques forts.

## L'assomption de la transition énergétique : un concept politique

Le terme trouve son origine aux lendemains de la crise pétrolière. Il a eu pour objectif de contrecarrer l'idée de crise énergétique et d'inviter à prendre des mesures pour s'émanciper partiellement de la dépendance au pétrole. La transition énergétique et les politiques qu'elle induit sont aussi là comme moyen pour surmonter les contradictions énergétiques du présent état du capitalisme.

La situation est connue, les rapport du GIEC sont sans appel, les phénomènes climatiques extrêmes sont à l'œuvre sans discontinuer. Le régime d'accumulation capitaliste qui s'articule avec un usage spécifique de l'énergie entre dans des contradictions nombreuses. La réponse à la crise énergétique ne peut passer par les mécanismes de marché même si l'Union européenne s'échine à vouloir le faire. C'est une forme de planification qui s'impose mais, pour exister, elle requiert des forces sociales et politiques qui seraient à même de la porter.

Or, ce sont les travailleurs, ou encore les institutions démocratiques qui doivent être les artisans de ce changement. C'est là que les choses se compliquent singulièrement. Raisonner de manière généreuse à une transition énergétique et, partant, à une

**La réponse à la crise énergétique ne peut passer par les mécanismes de marché même si l'Union européenne s'échine à vouloir le faire. C'est une forme de planification qui s'impose, laquelle requiert des forces sociales et politiques à même de la porter.**

planification écologique devient difficile alors que les travailleurs dans leur plus grand nombre, ici ou ailleurs, ont bien souvent vu leurs capacités de négociation ou d'influence sur les décisions des entreprises se réduire depuis l'affirmation du consensus de Washington. Quant aux

institutions démocratiques, même sur un continent comme l'Europe, elles connaissent un ébranlement certain. La construction européenne a en effet, par ses propres mécanismes, organisé très largement la grande dépossession des citoyens dans la prise de décision.

Imaginer une planification écologique intelligente à l'heure de la domination du capital sur le travail apparaît peu crédible. Le capitalisme actuel a montré une plasticité impressionnante et semble cahin-caha continuer sa route. La dernière crise financière celle de 2007, qui devait ouvrir sur un autre régime d'accumulation, n'a rien donné.

Aujourd'hui les crises se multiplient, elles sont écologiques, monétaires, salariales. La

liste serait longue. Ces crises n'ont rien de naturel, elles s'inscrivent dans des rapports sociaux de production, dans des infrastructures spécifiques, elles ont trait au capitalisme. La pandémie et la crise énergétique sont à la fois cause et conséquence des convulsions du capitalisme actuel. Sortir du capitalisme, organiser une transition énergétique sont des slogans, des mots d'ordre, mais les théoriser est nécessaire sans quoi ce sont les catégories dominées qui souffriront une fois de plus de bouleversements politiques mal pensés.

La transition énergétique ne peut se séparer pour le meilleur ou le pire de la dynamique du capitalisme. ♦

**Frédéric Farah**



Pionnier de l'écologie politique en France, Antoine Waechter a été député européen (1989-1991) et candidat écologiste à l'élection présidentielle de 1988. Président-fondateur du Mouvement écologiste indépendant, il demeure très actif dans les luttes écologistes actuelles, en particulier en Alsace, sa région.

**Cité :** Vous avez consacré votre vie à étudier les problématiques écologiques. Depuis votre entrée en politique dans les années 1970, l'adhésion à la cause environnementale n'a cessé de s'accroître dans l'ensemble de la société. Cette prise de conscience n'est-elle pas trop tardive pour être encore salutaire ?

**Antoine Waechter :** Je ne crois pas qu'il soit trop tard. Mais, entre l'affirmation d'une volonté écologique et sa traduction sur le terrain, il existe une marge énorme. La classe politique se détermine majoritairement par des considérations de caractère matérialiste. Il n'est même pas imaginable qu'elle puisse remettre en

cause la croissance ou afficher d'autres objectifs que matériels. Aujourd'hui, cette classe politique ne me paraît pas capable d'évoluer.

Lors des élections européennes de 2019, j'ai constaté à l'occasion des débats avec les autres formations politiques que, lorsque les mesures qui seraient nécessaires en matière environnementale sont abordées, une réaction vient spontanément : « *C'est de l'écologie punitive !* ». Tous les partis, à peu d'exceptions près, se retrouvent dans la posture du président George W. Bush lorsqu'il disait que le mode de vie américain n'était pas négociable. Ainsi, le mode de vie français ne l'est pas non plus.



Une question se pose : la démocratie est-elle capable de prendre les décisions qui s'imposent ? Je suis attaché à la démocratie et je pense que les comportements politiques doivent évoluer pour privilégier la pédagogie pour faire adhérer l'opinion. Il faut surtout sortir des discours qui ne font que conforter le consumérisme actuel.

**Puisque vous évoquez un changement de discours, le président Emmanuel Macron a prévenu récemment les Français de la « *fin de l'abondance, de l'insouciance et de l'évidence* ». Il est difficile de ne pas y voir la préparation des esprits à des restrictions qui pourraient aussi être justifiées au nom de l'urgence climatique. Ces propos alarmistes sinon anxiogènes entrent en contradiction avec l'idée de réaliser une « transition » écologique, c'est-à-dire d'un passage progressif vers une ère nouvelle. Comment envisagez-vous dès lors l'articulation de la démocratie avec l'avènement de ce qui pourrait devenir un « état d'urgence écologique » ?**

Le résultat de l'état d'urgence – sanitaire celui-ci – vécu pendant deux ans a été perceptible lors des élections. Emmanuel Macron ne bénéficiait pas d'une cote considérable à sa première élection et cette cote a encore baissé lors de sa réélection en 2022. À mon sens, les électeurs n'ont pas accepté certaines décisions qui apparaissaient autoritaires

et parfois incompréhensibles. De la même manière, s'il faut un jour déclarer un « état d'urgence écologique », il me paraît important de faire preuve de pédagogie, de sortir des discours démagogiques destinés à satisfaire tout le monde. Ici, le « *et... et...* » n'est pas possible ! Il est nécessaire, par ailleurs, de faire participer tout le monde à la décision. Nous sommes aujourd'hui en France dans un système bonapartiste, très hiérarchique, à l'intérieur duquel une bonne partie de l'opinion a été écartée de la décision dans un premier temps, puis découragée de participer à la vie politique dans un second temps. On a cru, à un moment donné, à la « démocratie participative ». Je l'ai expérimentée en étant président d'une commission de développement et je dois dire que ce système n'est absolument pas au niveau des enjeux. Les participants éprouvent rapidement le sentiment que leurs propositions n'ont aucun débouché en termes de décisions réelles. Lorsqu'ils prennent conscience qu'ils ne peuvent pas être entendus, ils abandonnent.

**C'était d'ailleurs la méthode choisie pour la fameuse Convention citoyenne pour le climat...**

Tout à fait. Ce choix était d'autant plus curieux que nous avons besoin de personnes qui apportent une compétence, et cette compétence n'est pas celle de l'individu qui lit simplement son journal le matin ou regarde les



actualités à la télévision le soir. C'est la compétence de quelqu'un d'impliqué dans la Cité. C'est par l'implication que l'on mesure à la fois les difficultés mais aussi les portes qu'on est capable d'ouvrir. Il est également nécessaire que les participants soient motivés, car la motivation dans ce domaine s'avère essentielle. Aussi, désigner des participants au sort comme cela a été fait pour cette Convention citoyenne me paraît absurde.

Quoi qu'il en soit, pour réussir à sortir de l'impasse écologique, il est indispensable de garantir des assemblées représentatives de l'ensemble de la population et de sa diversité, grâce à des modes de scrutins qui favorisent cela, du conseil municipal au Parlement. Cela passe bien sûr par un mode de scrutin proportionnel. Enfin, il importe d'assurer la formation des élus. Résoudre la crise environnementale nous placera tôt ou tard devant deux orientations possibles : soit on approfondit la démocratie de la manière que je viens d'indiquer, soit on adopte un système autoritaire et, dans ce cas-là, plus de problème... du moins en apparence !

**Ce débat me semble aussi faire écho à l'opposition marquée entre ceux qui ont foi dans le progrès pour répondre aux défis environnementaux – avec pour corolaire un soutien maintenu à la croissance économique et l'innovation – et ceux qui estiment que**

**notre modèle économique n'est pas compatible avec les réponses fortes qu'appellent ces défis. En l'absence de consensus, peut-on vraiment changer de société à court terme ?**

Tout dépend du temps dont nous disposons ! Il faut d'abord prendre conscience des défis à affronter. Ces défis relèvent de l'équation qui mesure le poids de l'humanité sur la planète. Il s'agit du nombre des Terriens multiplié par la consommation du Terrien moyen.

Le nombre de consommateurs augmente de 80 millions par an et la consommation du Terrien moyen progresse encore plus vite... Si, jusqu'à l'an 2000 environ, 800 millions de personnes représentaient l'essentiel du poids consumériste de la planète, le pouvoir d'achat en Inde et en Chine a évolué depuis lors. Les habitants de ces deux pays – schématiquement deux milliards d'individus – sont entrés à leur tour dans la même logique consumériste. Mais il reste au moins cinq milliards de Terriens qui ont envie de suivre le mouvement et nous n'avons aucune légitimité pour le leur refuser ! Si la planète peut satisfaire les besoins de 8 milliards de Soudanais, satisfaire 8 milliards d'Européens est physiquement impossible. Or, voilà que beaucoup de peuples sont en train de faire une « transition consumériste », c'est-à-dire un changement de mode de vie rendu possible par l'augmentation du pouvoir d'achat. En Occident, cette transition

consommeriste a été réalisée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons alors modifié nos modes alimentaires, passant d'une alimentation à dominante végétale à une alimentation largement carnée (laitages, viandes). Nous avons progressivement adopté l'usage de la machine pour nos activités et nos déplacements... Finie la traction hippomobile, place à la voiture ! René Dumont disait que la catastrophe surviendrait lorsque les Chinois abandonneraient leur vélo pour passer à la mobylette : ils sont passés directement du vélo à l'automobile !

La consommation d'espace marque aussi cette transition. Les Marocains au sud de l'Atlas assurent l'ensemble de leurs fonctions, se loger, travailler, se nourrir, se déplacer, avec 50 m<sup>2</sup> par personne. Par comparaison, un Français en milieu rural a besoin pour assurer ces mêmes fonctions d'un espace compris entre 450 et 750 m<sup>2</sup>. Ces espaces sont gagnés sur les terres agricoles et sur les milieux naturels. La transition consommériste signifie aussi davantage de besoins en énergie et en matières premières.

Au rythme actuel, le poids de l'humanité peut doubler en une vingtaine d'années. Il faut donc d'abord stabiliser la population mondiale. Comment faire ? La clé est dans l'émancipation des femmes, pour qu'elles puissent choisir le nombre de leurs enfants et s'épanouir dans une vie sociale et professionnelle. Elle est précédée d'une scolarisation de tous et de

toutes. Enfin, l'instauration d'une assurance vieillesse répondra au souci de ceux qui font des enfants pour assurer leurs vieux jours. Ces trois conditions réunies, constitutives du développement humain, la population globale diminuera automatiquement, comme cela a été le cas dans tous les pays occidentaux auparavant.

**« Le réchauffement climatique nous oblige à faire des choix. Peut-être faudrait-il arrêter d'étendre les grandes villes, très fragiles compte tenu de leurs besoins. »**

Le deuxième paramètre, plus complexe, touche au mode de vie et à la consommation. Deux scénarios sont possibles. Le premier consiste à privilégier le partage. Ayons conscience qu'en partageant, par exemple, le droit à émettre des gaz à effets de serre à parts égales, cela conduirait à réduire par trois ou par quatre nos possibilités d'émission. Il nous faudrait renoncer à beaucoup de choses et réinventer une démocratie capable de faire adhérer la population aux efforts de sobriété. Dans le second scénario, chaque nation se concentre sur ses propres intérêts, prenant alors le risque d'alimenter des conflits, des crises internationales autour de l'accès à l'eau et aux matières premières, etc.

**La modification radicale des habitudes de consommation, nous l'avons**

**expérimentée à nos dépends pendant la crise du covid, en particulièrement lors du confinement quasi-mondial du printemps 2020. Nous avons observé rapidement une nette réduction des émanations de CO<sub>2</sub> et même une réappropriation temporaire de l'environnement par des animaux tenus éloignés en temps normaux par les activités humaines. Ne faut-il pas en tirer des leçons ?**

Ce dont nous avons souffert pendant cette période, c'est d'abord la privation de liberté. Le fait d'être enfermé chez soi, de ne plus avoir de relations conviviales en allant au restaurant ou faire du sport par exemple.

Ce qui aurait dû se produire – et cela s'est peut-être produit chez un certain nombre de personnes – c'est la prise de conscience que ce n'est pas dans le matériel que se situent les sources du bonheur mais bien davantage dans une sociabilité partagée, heureuse. C'est la leçon qui aurait dû être retenue.

**Le défi premier est aujourd'hui le réchauffement climatique, avec toutes les conséquences qu'il engendre sur notre environnement (sécheresses, incendies, tempêtes, hausse de la température et du niveau des océans...). Peut-on encore honorer l'engagement de l'Accord de Paris (2015) de maintenir en deçà de 2 degrés la hausse moyenne des températures de la planète d'ici la fin du siècle ?**

D'ici la fin du siècle, peut-être... Mais, cela suppose d'agir sur les deux paramètres évoqués précédemment, la croissance de la population et celle de la consommation. Un institut américain a réalisé des projections démographiques à l'horizon 2100 en considérant que le développement humain et ses trois paramètres étaient partagés par tous les peuples : il conclut à une stabilisation d'ici la fin du siècle. C'est peut-être une conclusion trop optimiste. Quoiqu'il en soit, il y a urgence ! La Russie est engagée dans un conflit militaire qui coûte des vies, des matières premières et de l'énergie, et nous détourne des défis vitaux pour l'Humanité ; la planète abandonne – à titre provisoire, je l'espère – l'obsession de décarbonner les sources d'énergie en remobilisant les usines à charbon !

Il est nécessaire d'opérer une vraie évolution culturelle. Chaque individu, simple citoyen ou dirigeant d'un État, doit se sentir partie prenante d'un contexte planétaire. Il ne doit pas être le défenseur de ses intérêts personnels ou de l'intérêt d'une nation, mais considérer que l'intérêt collectif est de réussir ensemble à sortir de la crise actuelle. Il faut aussi que les gens comprennent que le réchauffement climatique constitue une menace sérieuse. En dehors des catastrophes météorologiques déjà observables, cette crise signifie qu'une partie de la planète deviendra invivable et qu'elle va mettre sur les routes des

millions de personnes... alors que partout les populations réagissent face à l'arrivée massive de réfugiés.

Le réchauffement climatique nous oblige à faire des choix. Le manque d'eau pourrait nous conduire, par exemple, à abandonner la culture du maïs, à revoir la manière d'alimenter le bétail. Peut-être faudrait-il arrêter d'étendre les grandes villes, très fragiles compte tenu de leurs besoins d'alimentation en eau, en énergie, en nourriture. Une coupure complète d'électricité rendrait la vie beaucoup plus difficile en zone urbaine qu'à la campagne. Nous devons accepter d'évoluer. Entendons-nous bien : cette évolution ne remettra pas en cause notre capacité à être heureux, mais seulement les voies par lesquelles nous prétendons être heureux et singulièrement notre manière de consommer !

**Comment peut-on articuler efficacement la coordination de mesures environnementales à l'échelle internationale ou régionale, les initiatives prises dans le cadre de l'État et enfin l'écologie du quotidien, souvent mise en avant par les gouvernements et qui repose sur les bonnes pratiques individuelles ? N'y aurait-il pas pour chacun des défis posés, une échelle pertinente ?**

C'est incontestable. Certains problèmes ne pourront être gérés qu'à l'échelle continentale. Dans le cas de l'eau, les enjeux sont la plupart du temps gérés à

l'échelle d'un bassin. Même la pollution atmosphérique peut, à la rigueur, être gérée à l'échelle d'un continent. Mais certaines questions, comme l'impact des gaz à effet de serre sur l'évolution du climat, sont à l'évidence une question planétaire. Une autre problématique se dessine à l'échelle globale : la capacité alimentaire. Non pas que nous ne soyons pas capables d'alimenter huit milliards de Terriens, mais la majeure partie de la planète ne peut assurer son autosuffisance alimentaire. Or, le réchauffement climatique modifie la géographie des rendements agricoles. À ce jeu-là, les grands gagnants vont être le Canada et la Russie. Bien évidemment, des pays qui sont aujourd'hui de grands producteurs de céréales, comme la France, continueront de l'être en éprouvant toutefois davantage de difficultés. Si l'on veut éviter qu'une partie de la population soit confrontée à des famines dramatiques, il faudra opérer un transfert alimentaire des pays-producteurs vers des pays dans le besoin. C'est aussi un élément de l'équilibre global.

Il y a donc bien plusieurs échelles pour répondre aux défis environnementaux. Cela commence au niveau de la famille et de la commune, se poursuit au niveau de la région ou d'un pays, puis à l'échelle continentale – l'Union européenne ici – puis enfin à l'échelle planétaire. Je pense qu'il est nécessaire de donner beaucoup plus de poids aux Nations unies, ce qui

passera sans doute par une réforme de cette organisation pour lui conférer une capacité de décision et d'application sur le terrain.

Si les Nations unies ne s'imposent pas, la place restera occupée par les « gendarmes de la planète », les États-Unis, la Chine et dans une moindre mesure la Russie, chacun dans son aire d'influence. Or, ce système de blocs génère tensions et guerres.

**À propos de géopolitique, dans le contexte du conflit russo-ukrainien la question de la stratégie énergétique des États-nations est essentielle, que l'on cherche à pourvoir les besoins des populations en électricité, à maintenir la stabilité des économies ou à s'engager dans une lutte de long terme contre le réchauffement climatique. Le clivage entre les partisans d'une sortie du nucléaire et ceux d'un maintien voire d'un accroissement de la part du nucléaire dans la production d'énergie a resurgi. Quelle est votre position d'écologiste ?**

J'ai sans doute été l'un des premiers manifestants contre la centrale nucléaire de Fessenheim en 1972. En 1973, année de création du parti Écologie-Survie, nous avons distribué des tracts affirmant que manifester contre le nucléaire n'a de sens qu'à condition de remettre en cause la croissance de la consommation d'énergie. Je suis bien obligé de constater que la

hausse de la consommation n'a pas été enrayée.

Voici une dizaine d'années, un antinucléaire de la première heure, Jean Brière, alors membre du Mouvement écologiste indépendant, nous a enjoint de faire un choix rationnel entre une menace certaine, le réchauffement climatique, et une menace hypothétique, le nucléaire. Nous avons alors adopté une position de compromis : nous fermerions un réacteur nucléaire à chaque fois que serait acquise la diminution de la consommation d'électricité à hauteur de la production d'un réacteur. Dix ans après, nous sommes obligés de constater que la consommation d'électricité est toujours à la hausse et rien ne permet d'envisager une rupture dans cette hausse (développement de la voiture électrique, numérisation...). Dans ce contexte, parce que nous donnons la priorité à la lutte contre la dérive climatique, nous acceptons le nucléaire dans le mix énergétique. *A fortiori* en face d'une critique radicale de l'éolien terrestre et du refus d'un développement photovoltaïque en forêt et sur les terres agricoles.

Aucune valeur morale ne s'attache aux énergies renouvelables : elles ne sont écologiques que lorsque elles respectent les paysages, les sols, la faune, la santé des riverains, lorsqu'elles sont capables de se faire accepter par la population. La production diffuse d'énergie est incapable de répondre à nos besoins, comme le font



les énergies à haute densité. Le périmètre clos de la centrale nucléaire du Bugey s'étend sur 0,75 km<sup>2</sup> (75 hectares). Le calcul montre qu'un parc éolien capable de produire autant d'électricité que les quatre réacteurs de Bugey exigerait une superficie de 180 km<sup>2</sup> ! La centrale au gaz inaugurée le 31 mars 2022 à Landivisau (Bretagne) est notamment destinée à couvrir les périodes de non fonctionnement de l'éolien, c'est-à-dire quand il n'y a pas de vent (70 % du temps). Le nucléaire est donc une source d'énergie à haute densité et la plus décarbonée qui soit. Je constate d'ailleurs que ce débat a été relancé chez les écologistes californiens et même chez les Allemands, qui avaient pourtant fait le choix de sortir du nucléaire.

**Il n'est donc pas envisageable, compte tenu de notre modèle actuel, de consommation de miser uniquement sur les énergies renouvelables....**

Il est essentiel de réduire notre consommation d'énergie, y compris d'électricité. Au moins, sur ce point, tous les écologistes sont d'accord.

Dans cette perspective, il est invraisemblable de prétendre, par exemple, électrifier la mobilité, qui ne règle rien, mais ne fait que déplacer le problème. Sur cette question, il est possible de réduire par quatre la consommation de la voiture individuelle. Tout d'abord en réduisant de moitié la consommation de carburant par

l'utilisation de voitures qui ne consomment que 3 litres aux 100 km. Malheureusement, de nombreux automobilistes font de leur véhicule un marqueur social et privilégient les grosses voitures, dont le poids annule les progrès des moteurs. Ensuite, il faut diviser de moitié les distances parcourues en réduisant les mobilités imposées.



*Antoine Waechter (en mars 2022)*

Au cours du dernier demi-siècle, l'espace a été organisé en fonction de la voiture : les villes se sont étalées, des commerces ont été implantés à l'extérieur des villes, des maternités, de petites unités hospitalières ou des services fiscaux ont été fermés dans les petites villes... Une disposition de la loi Barnier interdit de construire des zones d'activités à moins de 100 mètres des routes à grande circulation : cessons d'urbaniser les abords des échangeurs routiers pour installer les entreprises à proximité des gares, afin de permettre l'usage du train

par les salariés. Cessons de construire des grands centres commerciaux en périphérie des villes. Remettons en service le réseau ferroviaire encore opérationnel dans les années 1950 : cela peut être un tramway, pour réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement.

**À l'heure actuelle, quels sont donc les moyens de production d'énergie propres et satisfaisants en termes de rendement ?**

Avec le nucléaire et l'hydroélectricité, la France possède l'un des mix énergétiques les plus vertueux de la planète du point de vue du climat. Préservons-le. La géothermie profonde offre de belles perspectives. Elle consiste à puiser de la chaleur dans les profondeurs de la Terre et à l'utiliser pour produire de l'électricité ou alimenter des réseaux de chaleur. Ce type de production est, par exemple, opérationnel dans l'outre-forêt alsacien (région de Soultz-sous-Forêts). Le solaire thermique, le solaire photovoltaïque sur les bâtiments industriels et commerciaux, la bio méthanisation à l'échelle d'un élevage... toutes les contributions sont acceptables dès lors qu'elles visent à produire du kWh et non des euros. Malheureusement, la recherche du gain pervertit de nombreuses initiatives, notamment au travers d'un gigantisme qui impacte les territoires.

**Certains pays européens, dont la France, pourraient être amenés à pallier la fin de l'approvisionnement russe en gaz par l'importation du gaz de schiste extrait en Amérique du Nord. La sortie des énergies fossiles est-elle compromise ?**

À l'échelle de la planète, les énergies fossiles représentent 81 % de la consommation énergétique et cette proportion tend à augmenter. Le développement du nucléaire dans des pays qui n'ont pas la capacité d'assurer la sécurité des centrales, c'est-à-dire ne disposant pas de techniciens formés ou gangrénés par la corruption, n'est pas souhaitable. La première grande catastrophe nucléaire, celle de Tchernobyl, peut être interprétée comme le dysfonctionnement d'un système politique marqué par une irresponsabilité hiérarchique et un manque d'investissement. Faut-il se passer complètement du gaz, du pétrole, voire du charbon, est-ce possible d'ailleurs, ou suffirait-il de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre pour sortir de la saturation des cycles géochimiques et éviter la dérive climatique ?

**Quelles sont les causes et les conséquences de l'effondrement de la biodiversité animale et végétales ?**

La beauté du monde donne un sens à l'Humain, que caractérisent sa capacité à la contemplation et sa curiosité. La Terre,



belle et infiniment diverse, peut satisfaire ces deux exigences. Que serait notre planète si elle n'était pas couverte de plantes et habitée de millions d'animaux ? Que seraient les Vosges sans le grand tétras, les Pyrénées sans l'ours, les Alpes sans les marmottes et les chamois ? L'effondrement de la biodiversité, en France, est lié à la modification des habitats, à la mécanisation de l'agriculture, à l'industrialisation de la gestion forestière, au débordement de l'urbanisation et des infrastructures sur l'espace naturel. L'artificialisation des écosystèmes signifie leur appauvrissement biologique et des déséquilibres en cascade.

**« Avec le nucléaire et l'hydroélectricité, la France possède l'un des mix énergétiques les plus vertueux de la planète du point de vue du climat. Préservons-le. »**

Robert Hainard, peintre, sculpteur et penseur suisse francophone, pensait que le progrès technologique permettrait de concentrer la satisfaction des besoins humains sur des territoires limités, laissant le reste à la nature sauvage. Au contraire, Bernard Charbonneau défendait l'interpénétration de la nature et de la présence humaine. C'est finalement une tentative de synthèse entre ces deux positions qui s'est imposée en Europe.

Quoi qu'il en soit, à côté de quelques

retours spectaculaires comme le loup, le bilan s'avère déprimant. Les personnes nées après les années 1980 ne peuvent pas avoir une idée de ce que furent l'abondance de la faune et la qualité des paysages dans notre pays entre 1950 et 1970.

**En observant le chemin parcouru ces dernières décennies, ne peut-on pas identifier quelques victoires dans les combats idéologiques menés ?**

La société est faite d'intérêts contradictoires, de tensions permanentes entre deux mouvements : l'un qui entraîne la dégradation de la planète, l'autre qui conduit au contraire vers une meilleure prise en compte de l'environnement. Il est tout de même incontestable que les écologistes ont contribué, au cours du dernier demi-siècle, à faire pencher la balance du côté du respect de la nature. Dans la période actuelle, il y a malheureusement un risque de bascule inverse. Il n'y a pas d'avancée linéaire. Le « grand soir » écologique n'existe pas : ce qui existe, c'est un rapport de force plus ou moins favorable à l'écologie.

Bien sûr, quelques évolutions positives peuvent être identifiées ces dernières années. En termes de biodiversité par exemple, pouvait-on imaginer, il y a encore trente ans de cela, le retour du loup, disparu au début du XX<sup>e</sup> siècle ? Et celui du lynx, qui avait disparu au XVIII<sup>e</sup> siècle ? Pas davantage. Plus ou moins

spontanément, ces espèces repeuplent les forêts les plus naturelles. La création du Parc national des forêts est une autre victoire du bon sens écologique.

Une fraction significative de la population a pris conscience qu'à côté du bulletin de vote, elle avait un instrument de pouvoir encore plus efficace : celui du choix de ce qu'elle consomme. Le consommateur bénéficie aujourd'hui d'informations sur les produits qu'il achète pour lui permettre de mieux les choisir (pays producteur, impact environnemental, valeur nutritive, etc.). Cela, c'est une victoire. Si ce pouvoir réussit encore à se développer davantage, ce sont les consommateurs qui dirigeront le monde.

**Face à l'angoisse écologique, quels sont les facteurs de court et moyen termes (développement technologique, phénomènes naturels ou réglementations nouvelles par exemple...) qui autorisent un peu d'optimisme ?**

Dans une interview récente, l'écrivaine Fred Vargas se réjouit de ce que « *la nature nous coupe le robinet* » dans un délai de 10 à 15 ans, avant que tout soit dégradé... Les pénuries d'aujourd'hui sont sans doute une forme de prélude qui va rendre plus évidente la nécessité d'un changement collectif. Si cela se produit suffisamment tôt, les chances de revenir sur un mode d'existence plus équilibré seront plus grandes. Le réchauffement

climatique est la première manifestation concrète des limites de notre planète. Nous produisons deux fois plus de carbone que ce que les cycles géochimiques sont capables d'absorber. Il suffirait de réduire de moitié nos émissions de carbone pour que cesse l'accentuation de l'effet de serre... Si globalement, à l'échelle de la planète, on réussissait à réduire les émissions de gaz à effet de serre de moitié, on aurait, en grande partie, résolu le problème du réchauffement climatique.

**Si vous deviez conseiller le gouvernement sur sa politique environnementale, quelle serait la mesure que vous préconiseriez de prendre immédiatement ?**

Je redonnerai le pouvoir aux citoyens ! La France a ratifié la convention d'Aarhus (1998), qui place le citoyen au cœur de la décision. On est capable de dessiner des solutions sur le papier. C'est bien la mise en œuvre qui pose problème parce que cela nécessite l'adhésion majoritaire. Si vous ne voulez pas les Gilets jaunes ou les Bonnets rouges, il faut que les gens comprennent et participent et qu'il n'y ait pas d'inégalités dans les mesures mises en œuvre. Il faut pour cela retrouver cette logique qui intègre le maximum de gens dans la prise de décision ou dans sa compréhension. À partir de là, toutes les solutions trouvées pourront être mises en œuvre.

**Vous avez été l'un des artisans de l'écologie politique de ces cinquante dernières années. Alors même que la dégradation alarmante de l'environnement donne raison aux écologistes et que chaque individu peut désormais constater de lui-même la plupart des changements en cours (canicule, disparition de certaines espèces, présence de substances toxiques dans l'alimentation...), qu'est-ce qui fait obstacle à l'élection d'une majorité verte ?**

Les Verts ont enregistré leur meilleur résultat aux élections législatives de 1993. Ce résultat était celui d'écologistes complètement indépendants, qui ne prétendaient pas être de gauche ou de droite, et qui donnaient la possibilité aux gens de toute obédience partisane de s'investir dans la démarche. Ce qui a manqué fondamentalement par la suite c'est de faire comprendre à l'électeur que l'écologie politique n'est pas assimilable à un camp ou l'autre, mais qu'elle possède une identité propre, fondée sur la prise en compte de la finitude du monde, sur une pondération forte de biens immatériels (beauté du monde, qualité de vie...), sur une dimension non-violente et sur la critique du progrès. Les premiers auteurs écologistes, tel Murray Bookchin, Ivan Illich et quelques autres, ont fait très tôt cette critique du progrès qui conduit au *Meilleur des mondes* d'Huxley, dans lequel l'individu finit par être domestiqué par la machine. Il nous faut conserver

notre l'autonomie. L'individu autonome par rapport à la machine n'est pas entravé et conserve sa capacité de survivre le jour où l'électricité est coupée. Cela suppose de cultiver son jardin, se déplacer à pieds. Il importe de développer une société résiliente, où chaque individu est capable de préserver sa propre autonomie. ♦

---

**Propos recueillis par  
Pierre-Henri Paulet**



## Biodiversité : agir... s'il n'est pas déjà trop tard

Par Ella Micheletti

Journaliste

La lutte contre la pollution et le dérèglement climatique doit irrémédiablement passer par un bilan des activités humaines qui contribuent à la dégradation de la planète. Ce constat s'impose de façon tout aussi évidente s'agissant de la préservation de la biodiversité, qui ne cesse de se réduire à peau de chagrin à échelle nationale comme mondiale. Si certaines initiatives existent, seront-elles suffisantes pour éviter la disparition de la majorité des espèces ?

**L**orsque l'homme aura coupé le dernier arbre, pollué la dernière goutte d'eau, tué le dernier animal et pêché le dernier poisson, alors il se rendra compte que l'argent n'est pas comestible. » Si ce proverbe indien peut sembler quelque peu convenu pour entamer un développement sur la biodiversité, il a le mérite d'apparaître clair et surtout parfaitement représentatif de la situation dans laquelle le monde se trouve actuellement. Selon un rapport de 2019 de l'IPBES<sup>1</sup>, le groupe d'experts de la biodiversité de l'ONU, plus d'un million d'espèces animales et végétales sont en danger d'extinction sur un total de 8 millions, dont 5,5 millions d'insectes. Et d'après une étude, publiée en juin 2020 dans la revue scientifique *Proceedings of the National Academy of Sciences* (PNAS), 500 espèces d'animaux pourraient disparaître d'ici seulement une vingtaine d'années.

### Des chiffres non équivoques

Toujours selon le rapport de l'ONU de 2019, un quart des vertébrés, invertébrés et plantes étudiés risquent de s'éteindre. Un chiffre qui augmente selon les espèces puisque 40 % des batraciens, *a minima*, sont en danger d'extinction. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, 680 espèces d'animaux vertébrés ont disparu. Par ailleurs, 75 % des environnements terrestres sont

---

<sup>1</sup> *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services*, IPBES, 2019, <https://ipbes.net/global-assessment>

« sévèrement altérés » par les activités humaines, (40 % pour les environnements marins) et 85 %, au moins des milieux humides qui étaient connus en 1700 avaient disparu en 1980. Au niveau terrestre, la production agricole végétale a augmenté de 300 % depuis 1970 – la faute au développement de l'agriculture intensive – et 33 % de la surface est dédiée à l'agriculture et à l'élevage. Enfin, 50 % de l'expansion des terres agricoles se fait aux dépens de la forêt, laquelle abrite un grand nombre d'espèces animales et végétales.

Au niveau maritime, selon le Fonds mondial pour la nature « *près de 90 % de nos stocks mondiaux sont pleinement exploités (58,1 %) ou surexploités (31,4 %)* »<sup>2</sup>. On entend par « surpêche » l'activité humaine trop importante et intrusive pour permettre le renouvellement des habitants de la mer. Les milieux humides – les mares, marécages,

marais, rivières et mangroves – sont eux-aussi en grand danger : 35 % d'entre eux ont disparu depuis 1975, à cause de l'action humaine et du réchauffement climatique.

De nombreux scientifiques considèrent que nous sommes entrés dans l'ère de la sixième extinction de masse des espèces animales. Dès 2017, une étude, parue là encore dans la *PNAS* évoquait déjà un « anéantissement biologique », dont la responsabilité pèse sur l'homme à cause de ses activités (surpêche, braconnage, déforestation, notamment des forêts amazonienne et tropicale, émissions de polluants chimiques nocives pour les animaux...).

**De nombreux  
scientifiques  
considèrent que nous  
sommes entrés dans  
l'ère de la sixième  
extinction de masse  
des espèces animales.**

### **Les années 1970, une décennie de révélations**

Face à la catastrophe à venir en termes de survie des espèces, l'homme a eu, ainsi qu'en témoignent les initiatives que nous allons aborder, une prise de conscience écologique, que le Fonds mondial pour la nature appelle un « *réveil écologique* ». Dès 1971, Fernando C. Cesarman (professeur à l'université de Mexico et membre de l'Association mexicaine de psychanalyse) expliquait que « *la conscience qu'a le Moi de sa nature biologique et du fait qu'il est une partie d'un écosystème* », avait « *été refoulée* », et que « *c'est la perception de l'écocide, devenu plus apparent au cours des dernières années, qui a suscité la préoccupation et les recherches dont la conscience écologique est*

---

<sup>2</sup> Favoriser une pêche et une aquaculture durables, Fonds mondial pour la nature, <https://www.wwf.fr/champsdaction/ocean/peche-aquaculture>

*l'aboutissement* »<sup>3</sup>. À ce titre, c'est bien la décennie 1970-1980 qui symbolise le mieux cette prise de conscience. La nécessaire préservation de l'écologie passe d'abord par la création de structures à vocation internationale comme Greenpeace en 1971 au Canada. La même année, la Convention de Ramsar sur les zones humides est signée au niveau de l'ONU. En France, 1971 reste l'année de la création du ministère de la Protection de la nature et de l'Environnement, sous l'impulsion de Robert Poujade, qui sera le premier détenteur de la charge. Le 11 mai 1971, 2 200 savants adressent un message à U Thant, secrétaire général des Nations unies à New York, intitulé *Message à 3 milliards et demi de terriens*. Il met en avant la détérioration de l'environnement, les risques d'accroissement des inégalités pour les hommes et la diminution des ressources naturelles. Rédigé après la tenue d'une conférence l'année précédente à Menton, il est resté connu sous le nom de « Message de Menton ».

En 1972, est créé le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Se tient aussi la première conférence internationale sur l'environnement humain à Stockholm : c'est le premier Sommet de la Terre. Preuve que la communauté internationale a compris les risques encourus par les animaux sauvages à cause de leur commercialisation : la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction est signée en 1973. Elle répertorie 34 000 espèces animales et végétales, le but étant de s'assurer que la commercialisation de certains spécimens est toujours compatible avec la pérennité de son espèce.

Les années 1970 signent enfin l'émergence de partis politiques, notamment le Mouvement écologique (ME) qui est le premier parti écologiste français, tandis que les autres formations vertes naîtront au début de la décennie suivante (Verts allemands en 1980, Parti écologiste au Portugal en 1982, Parti vert du Québec en 1984...)

Mais cette période de « révélations » n'a cependant pas conduit à enrayer le déclin des espèces et surtout à préserver durablement notre écosystème. Une autre réalité est venue submerger ces prises de conscience : celle de l'extension du productivisme, de la multiplication des pesticides en vue d'accroître les profits, et de l'américanisation des modes de vie, du moins en Occident. Néanmoins, depuis une vingtaine d'années, la multiplication des alertes du Giec et les programmes d'acteurs associatifs ou gouvernementaux ont contribué à donner une nouvelle dynamique à l'engagement pour la biodiversité.

---

<sup>3</sup> Fernando C Cesarman, « Prise de conscience écologique », *Le Coq-héron*, 2013/2 (n° 213), p. 17-23.



L'exemple des actions contre la pollution sonore des océans est à ce titre éclairant. Comme le rappelle bien le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW - fondé en 1969 au Canada), la mer est une « *symphonie acoustique* ». Les cétacés, requins, poissons, poulpes, pieuvres et crustacés communiquent entre eux. Mais « *le bruit sous-marin d'origine humaine menace ce monde fragile* ». Autrement dit, les bruits des bateaux (moteurs, sonars militaires, tournoiement des hélices) qui sillonnent le globe, en particulier pour la pêche. Or, « *la flotte globale de bateaux de pêche est passée de 1,7 million en 1950 à 3,7 millions en 2015* », note une étude de l'université de Tasmanie et du Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (CSIRO - l'organisme gouvernemental australien pour la recherche scientifique) publiée le 28 mai 2019 dans la revue *PNAS*. Les bruits des bateaux désorientent les animaux marins, cela diminue leur capacité à s'alimenter (puisque les proies fuient au son des bateaux), à communiquer entre eux, à se reproduire, à perpétuer leur espèce. « *Dans les cas graves, cela peut entraîner des blessures ou même la mort* », précise l'IFAW.

### Le bénéfice des actions individuelles ou collectives ciblées

Le problème majeur est qu'il n'existe pas de normes internationales communes, l'Organisation maritime internationale (OMI) se contentant de publier des avis non-contraignants, comme la directive « Stratégie pour le milieu marin » de 2008. En France, la « Directive-cadre » sensibilise (sans contraindre) les acteurs de la mer à la nécessité de baisser la vitesse de leurs bateaux, de réduire le bruit des machines et des hélices. L'autre piste, qui suppose des moyens financiers conséquents, est une progressive redéfinition de la forme des coques, pour limiter la turbulence des flux. La Charte bleue d'Armateurs de France oblige, quant à elle, ses signataires à œuvrer efficacement en faveur d'une réduction du bruit.

Ce qui pourrait être un sujet d'action ciblée et internationale relève donc de la volonté des acteurs. En septembre, MSC Group, le plus grand conglomerat mondial de transport maritime et de logistique, a décidé de changer l'itinéraire de ses bateaux dans le sud du Sri Lanka afin d'éviter toute collision avec les baleines bleues qui s'y trouvent, et qui sont déjà en voie d'extinction. En effet, la plupart des baleines ne survivent pas aux collisions, et cette population particulière est en danger. « *Les collisions avec des navires représentent à la fois un enjeu de conservation et de protection, et chaque collision est une collision de trop* », a déclaré Sharon Livermore, directrice des opérations de conservation de la vie marine chez l'IFAW.

D'autres initiatives, lancées à échelle régionale, acquiert également de l'ampleur. Exemple en est la « Grande muraille verte », une action de l'Union africaine démarrée en 2007 qui a pour but de restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées en Afrique. Les parcelles concernées constituent « *une bande longue de 8 000 kilomètres au sud du Sahara allant du Sénégal à Djibouti, en passant par la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigéria, le Tchad, le Soudan, l'Érythrée et l'Éthiopie* », précise l'Agence française de développement (AFD). Mais, là encore, l'initiative repose sur les volontés des États. Il semblerait que le Sénégal et l'Éthiopie se soient bien davantage investis que les autres pays. Instabilités politiques, problématiques internes



obligent, certains ne placent pas cette grande action collective en haut de leur échelle des priorités. Résultat, en 2021, l'AFD a révélé que 20 millions d'hectares avaient été restaurés, dont la moitié sous la seule action de l'Éthiopie.

Au rythme où les espèces disparaissent et en l'absence

de contrainte législative à court terme, on peut toutefois se demander s'il n'est pas trop tard pour sauver la biodiversité. Selon la thèse volontariste, le droit international est régi par le principe de libre consentement des États. Il est le fruit de leur volonté. Ainsi, sans engagement politique ferme, il n'y a guère à espérer de changements massifs, surtout quand on connaît la frilosité des pays les plus pollueurs (États-Unis, Chine...) à s'engager durablement et réellement à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre par exemple.

Le pessimisme intégral équivaldrait pourtant à une acceptation fataliste de notre funeste destin, ce à quoi Gilles Boeuf, enseignant-chercheur, spécialiste en physiologie environnementale, biodiversité et océanologie, se refuse. « *Il faut garder espoir. Même si la situation est sérieuse, il n'est jamais trop tard pour bien faire* », avait-il déclaré en 2021 à BFMTV. Et de renchérir : « *Il est grand temps que le monde s'empare de ces sujets, c'est l'affaire et le rôle de tous. Mais il faut en faire la priorité des priorités pour donner un véritable coup d'accélérateur.* » Interrogé par le journal du CNRS en mai 2021, Bruno

<sup>4</sup>« Biodiversité : il n'est pas trop tard pour agir », entretien avec Bruno David, journal du CNRS, mai 2021, <https://lejournald.cnrs.fr/articles/biodiversite-il-nest-pas-trop-tard-pour-agir>

David, président du Muséum national d'histoire naturelle soutient que « *la capacité de résilience des écosystèmes est étonnante [...] Ce qui veut dire que si l'on agit, les effets positifs apparaissent en peu de temps.* » Il compte également « *sur la mobilisation individuelle* » car « *tout geste même minime accompli par des millions d'individus finit par produire un effet important* », pour lui. Plus globalement, les experts s'accordent à dire que la solution la plus complète serait de coupler les actions gouvernementales, internationales et individuelles. Mais cela suppose, à n'en pas douter, un changement de paradigme (repenser la place de l'Homme au cœur de la Nature), et de système économique. Il apparaît en effet impossible de mener une politique de préservation de la biodiversité car les acteurs concernés sont guidés par le profit à tout prix et la compétitivité, rendus inévitables avec le phénomène de mondialisation. ♦

**Ella Micheletti**



## Mathieu Durand : « *Le recyclage est un enjeu d'éco-conception comme de marketing* »



Mathieu Durand est géographe et rudologue à l'Université du Mans et au laboratoire ESO-CNRS. Il est co-responsable du Master « Déchets et économie circulaire ».

**Cité :** Introduction du tri sélectif, campagnes de sensibilisation, actions de collectes bénévoles, recours au compostage... Le rapport de la société française aux déchets a sensiblement évolué au cours des dernières années. Un phénomène semblable est-il observable à plus vaste échelle ?

**Mathieu Durand :** Le rapport des individus au déchet change en effet, mais c'est surtout le rapport de certains travailleurs des déchets qui change.

Pour ce qui concerne les individus, dans les pays dits du Nord, le rapport au déchet a été volontairement distendu durant tout le XX<sup>e</sup> siècle, au titre à la fois de la logique hygiéniste (le déchet serait uniquement un objet dangereux dont il faudrait s'éloigner) et de la logique industrielle centralisée. La matière « déchet », qui était une matière première de premier ordre au début de la révolution industrielle, a fini par être marginalisée au profit de matières premières plus faciles à extraire des milieux naturels. Puis, à partir de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, cette matière « déchet » a été perçue comme une source de valorisation – souvent énergétique au départ – qu'il a fallu diriger en masse vers de grands équipements de valorisation. Tout cela a fait que, dans les pays du Nord, les individus ont pris le réflexe de s'éloigner du déchet. Cette pratique s'est moins retrouvée dans les pays du Sud qui

n'ont pas perdu l'habitude de considérer les déchets comme une matière dont on pouvait tirer profit : donner les restes alimentaires aux animaux pour l'élevage, réutiliser un emballages en plastique ou revendre les vieux métaux ou papiers... Par conséquent, le travail opéré depuis quelques décennies, avec le retour du tri des déchets en France par exemple, a été de réhabituer les populations à un geste de tri qui avait été perdu par les générations précédentes et d'accepter à nouveau l'idée que les objets réutilisés ou recyclés puissent faire partie de notre quotidien. Ce processus commence en effet, aujourd'hui, à se généraliser partout.

La seconde évolution du rapport aux déchets concerne les travailleurs des déchets. Si, pendant longtemps, ils se considéraient eux-mêmes comme des parias, exerçant une activité professionnelle par défaut, peu rémunérée, non reconnue et marginalisée, cette vision de ce métier change, du moins en partie. C'est beaucoup le cas dans les pays du Sud (en Amérique latine par exemple) où les récupérateurs informels de déchets, travaillant la nuit dans l'illégalité en fouillant les poubelles dans la rue ou sur les décharges, ont gagné (souvent après des luttes sociales très fortes) la reconnaissance d'être des « travailleurs de protection de l'environnement ». Ils agissent en faveur de l'environnement alors que, quelques années auparavant, ils étaient perçus comme des individus qui salissaient les rues. C'est la même chose en France ou en Europe avec certains métiers tels que les agents qui vont s'occuper de l'accueil en déchetterie ou ceux qui travaillent dans des ressourceries. C'est également beaucoup le cas des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets qui sont passées d'une culture de la discrétion (voire du secret), à une culture de la mise en lumière de leurs activités et la fierté de travailler pour « l'économie circulaire » (avec tous les biais que sous-entend ce terme). Pour autant, ce constat ne fonctionne pas pour tous les métiers puisque la reconnaissance sociale des rappeurs (les « éboueurs ») ou des balayeurs reste assez contextuelle. Elle fut par exemple positive pendant la période Covid mais est redevenue en partie négative depuis. Les agents des centres de tri demeurent largement invisibilisés également.

**Vous avez particulièrement étudié la gestion des déchets en période de crise sanitaire. Quelles ont été les problématiques spécifiques de cette période et les solutions mises en œuvre ?**

Nous avons en effet mené un projet de recherche sur ce sujet entre l'Université du Mans et l'Université Gustave-Eiffel. Il y a d'abord le rapport aux travailleurs du déchet dont je parlais précédemment avec l'ambiguïté persistante : d'une part, les collecteurs de déchets étaient les seuls faisant encore du porte-à-porte devant chaque habitation en période Covid, donc le seul lien de beaucoup d'individus avec le reste de la société (ils



recevaient des dessins, des cafés, voire des accolades...) ; à l'inverse, les agents de collecte, surtout les agents de déchetteries, se sont retrouvés les catalyseurs d'une certaine colère populaire au moment de la réouverture des déchetteries. Pendant cette période, les déchetteries furent prises d'assaut avec parfois des agents pris à partie comme s'ils étaient les responsables des deux mois précédents de fermeture. Certaines collectivités ont même dû faire appel à des sociétés de gardiennage.

L'impact principal de la période Covid reste toutefois la remise en question, de façon ponctuelle mais avec une signification importante sur le long terme, de la hiérarchie des modes de traitement. La gestion des déchets est régie par un principe de hiérarchie des modes de traitement qui fait que, théoriquement, la réduction des déchets est prioritaire sur leur recyclage, lui-même prioritaire sur la valorisation énergétique des déchets, et enfin prioritaire sur leur stockage, c'est-à-dire sur leur mise en décharge.

**« Le travail opéré depuis quelques décennies, a été de réhabituer les populations à un geste de tri et d'accepter à nouveau l'idée que les objets réutilisés ou recyclés puissent faire partie de notre quotidien. »**

En temps normal, cette hiérarchie n'est respectée que de façon très partielle, pour de multiples raisons. En situation d'urgence Covid, elle est simplement inversée. Les activités de réduction des déchets ont été totalement stoppées, puisque relevant des échanges humains (actions de sensibilisation) et jugées

non essentielles. Le recyclage a été largement mis en pause avec la fermeture de la presque totalité des déchetteries françaises et l'arrêt de 50 % des centres de tri. Au contraire, l'incinération et le stockage des déchets ont été privilégiés puisqu'il s'agissait de la technique permettant le plus facilement de réduire l'impact sanitaire à court terme. Nous sommes donc revenus aux priorités du début du XX<sup>e</sup> siècle où l'enjeu était de lutter contre les risques sanitaires. À l'inverse, nous avons totalement mis de côté les priorités du moment, qui sont de lutter contre la dégradation de l'environnement sous toute ses formes. Les enjeux sanitaires de court terme ont repris le dessus sur les enjeux environnementaux de plus long terme. En sortie du Covid les choses se sont rééquilibrées, mais avec toutefois des séquelles de long terme (baisse de la qualité du tri, renouveau des emballages plastique au titre de la protection sanitaire...).

**Quels déchets posent aujourd'hui le plus de difficultés techniques en termes de recyclage ou de traitement ?**

Les difficultés en terme de recyclage sont davantage sociétales que techniques.

Techniquement, la majorité des matériaux pris isolément sont recyclables assez facilement. La difficulté à recycler vient pour l'essentiel des mélanges de matériaux. Lorsque vous avez un meuble constitué de bois, de métal et de plastique, il vous faut séparer chacun de ces éléments si vous voulez en recycler la matière. C'est faisable à l'échelle d'un meuble. Mais c'est plus compliqué lorsque vous avez affaire à un emballage alimentaire en « plastique » qui va en réalité mélanger plusieurs types de polymères ayant chacun des propriétés complémentaires (conservation des aliments, souplesse, solidité, résistance aux chocs, etc.). L'enjeu du recyclage n'est donc pas tant de travailler sur de nouvelles techniques que d'adapter nos consommations (et donc en amont nos productions industrielles) aux matériaux recyclables dans de bonnes conditions techniques et économiques. Il s'agit d'un enjeu d'éco-conception comme de marketing.



Ensuite, certains matériaux représentent l'essentiel des volumes de déchets : les biodéchets d'une part, les déchets du bâtiment d'autre part. Il s'agit-là de déchets peu dangereux mais très nombreux. Les enjeux réglementaires sont donc aujourd'hui largement focalisés sur ces deux gisements (obligation du tri à la source des biodéchets, constitution d'une filière de recyclage REP (Responsabilité Élargie du Producteur) sur les déchets du bâtiment, etc.). Encore une fois les techniques de valorisation de ces déchets sont connues. Il s'agit surtout de trouver les conditions économiques, sociales et culturelles de leur *usage, évitement, tri, collecte* et *valorisation* au niveau de chacun des territoires. La dimension territoriale est donc très importante puisque chaque territoire possède ses spécificités.

### **Quels procédés ou quelles politiques pourraient selon vous améliorer encore la gestion des déchets ?**

La bonne façon d'améliorer la gestion des déchets est de vraiment réfléchir à la hiérarchie des modes de traitement dans le bon sens. Cela signifie mettre l'essentiel des moyens sur l'évitement de la production du déchet.

Aujourd'hui, la gestion des déchets est centrée sur le recyclage, avec un modèle économique qui dépend de tonnage nombreux (les filières REP). Ce système a permis



d'organiser la viabilité économique du recyclage et sa diffusion sur les territoires. Il est donc très intéressant. Pour autant, il a institué la supériorité de la valorisation des déchets sur leur évitement, empêchant dans de nombreuses situations leur réduction. Là se situe le cœur des travaux de rudologie menés à l'Université : comprendre comment nos modes de production et de consommation impactent la production de déchets et comment ceux-ci sont ensuite gérés de façon spécifique selon les contraintes de chaque territoire. ♦

---

**Propos recueillis par  
Pierre-Henri Paulet**

# Magazine

Dans ce numéro :

CHRONIQUE « DROIT DE SUIVI » :

Aux urnes, citoyens !, par Jean-Philippe Derosier [p. 67]

CHRONIQUE « HORS DES SENTIERS BATTUS » :

Non, le passage à la VI<sup>e</sup> République ne serait pas un retour à la IV<sup>e</sup>, par Pierre-Henri Paulet [p. 88]

## Essais



## Relations internationales

### Idées reçues contre pensée complexe

**Le géopolitologue Pascal Boniface a fait paraître cette année la nouvelle édition de ses *50 idées reçues sur l'état du monde*. Un opuscule idéal pour un panorama complet – et rapide – des grands enjeux diplomatiques d'un jeune siècle tumultueux.**

Depuis 2007, ce petit ouvrage du fondateur de l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS) est régulièrement

réédité pour répondre à un succès éditorial mérité. La dernière version, parue juste avant le début de la crise ukrainienne, mérite une lecture et quelques remarques. La pédagogie et l'initiation à des problématiques internationales subtiles étant son but premier, *50 idées reçues sur l'état du monde* n'atteint évidemment pas un niveau de développement qu'un travail monographique offrirait sur l'ensemble des sujets abordés (rivalité États-Unis/Chine, rôle et utilité de l'ONU, position dominante prise par l'Allemagne au sein de l'Union européenne, etc.). S'il n'est pas épargné par les erreurs d'appréciation (qui le serait ?), Boniface possède l'art de poser les bonnes questions sur les bons sujets. Qui s'intéresse déjà aux

rapports diplomatiques trouvera donc dans ce manuel de quoi nourrir sa réflexion.

### *Recul critique*

En politique internationale comme dans tout domaine, bien que le recours aux « experts » ne garantisse pas de toucher la vérité, au moins permet-il de bousculer quelques certitudes. Pascal Boniface remet l'église au milieu du village en rappelant, par exemple, que les attentats du 11 septembre 2001 ont davantage frappé les consciences que bouleversé les équilibres géopolitiques mondiaux. De même, il n'apparaît pas que la crise du Covid aura « *changé la face du monde* ». Elle aura plutôt agi comme un catalyseur de tendances déjà engagées auparavant. On pense par exemple à la démondialisation, avec en tête les travaux d'un Jacques Sapir. Et si l'auteur s'enflamme en identifiant dans la gestion de la pandémie un « *moment européen* » certain avec un « *couple franco-allemand revigoré* », il estime (prudent néanmoins) que ces observations restent « à confirmer ».

Il faut également apprécier à sa juste valeur la lucidité de Boniface sur la centralité du rôle de l'État dans les relations internationales en dépit de la présence d'autres acteurs (organisations régionales, ONG, grandes firmes...), sur le soi-disant pacifisme des démocraties, sur l'unilatéralisme des États-Unis sous Biden comme sous Trump ou encore sur

l'efficacité prêtée aux sanctions internationales économiques dirigées contre les régimes autocratiques. Sur ce dernier point, l'actualité ne fait qu'en apporter la démonstration.

### *Realpolitik*

Sans aller jusqu'à épouser les positions des partisans de la *realpolitik*, dont il relève par ailleurs vers quel degré de cynisme elles peuvent conduire, Pascal Boniface soutient l'idée – à juste titre de notre point de vue – que, dans son acception actuelle, la *realpolitik* entend appréhender le monde tel qu'il est plutôt que de se draper dans des postures morales angéliques. Concrètement, elle pourrait donc conduire à mener « *un ensemble d'actions visant à une transformation positive de l'état du monde à partir d'une analyse réaliste du rapport de force* ». Cette approche appliquée aux conflits abordés dans son livre permet d'ailleurs d'en mieux comprendre les enjeux sans manichéisme. À titre d'exemple, les deux excellents chapitres consacrés à la Corée du Nord et à son dirigeant offrent un éclairage singulier tant sur les objectifs de Kim Jong-Un (le maintien du régime dont il a hérité, sans visée conquérante sérieuse) que sur les intérêts des puissances extérieures, notamment de la Corée du Sud (le coût d'une hypothétique réunification compromettrait son développement économique).

Il sera facile de reprocher à Pascal Boniface, après coup, une certaine

candeur sur la question ukrainienne. Son tropisme europhile le conduit d'une part à se bercer d'illusions sur le rôle joué, dans la prévention du conflit avec la Russie, par l'Union européenne, celle-ci s'étant révélée incapable de faire respecter les accords de Minsk (2015). D'autre part, dans le chapitre consacré à l'idée-reçue : « La Russie est une menace militaire pour l'Occident », il explique que Vladimir Poutine se trouve dépourvu de réseaux d'influence forts et d'une capacité militaire suffisante. Il considère que la dénonciation de la menace russe sert surtout pour l'OTAN à encourager l'augmentation des dépenses militaires occidentales... Mais une défaite sur le terrain des armées russes, telle qu'elle semble se profiler à l'heure où ces lignes sont imprimées, lui donnerait raison sur un point : Poutine n'avait pas les moyens de s'en prendre directement aux puissances occidentales, dont le matériel militaire à la disposition des troupes ukrainiennes est en train de faire la différence ♦ **Pierre-Henri Paulet**

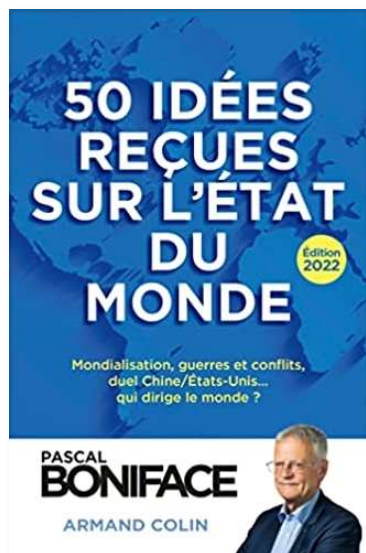
**Réf. :** Pascal Boniface, *50 idées reçues sur l'état du monde*, Édition 2022 (Armand Colin, 2022, 150 pages).

### **L'énergie : le *casus belli***

**Dans un court mais remarquable essai, Marc Endeweld lève le voile sur la centralité de la question énergétique dans le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne au printemps 2022.**

Observateur scrupuleux des réseaux enchevêtrés – politiques, économiques, diplomatiques – le journaliste indépendant Marc Endeweld a publié cette année deux ouvrages majeurs aux éditions du Seuil. Le premier, *L'Emprise*, paru au mois de janvier, s'intéresse aux luttes d'influences entre acteurs économiques et démontre jusqu'à quel point ces luttes conditionnent les décisions politiques... quand bien même celles-ci iraient à l'encontre des intérêts nationaux ! Le second, *Guerres cachées : les dessous du conflit russo-ukrainien*, au format plus modeste, en est en quelque sorte le post-scriptum. L'essai explore la cause centrale, bien que peu développée dans les principaux médias – du moins dans les premiers temps des hostilités – de l'agression de l'Ukraine par la Russie déclenchée le 24 février 2022.

La question de l'élargissement de l'OTAN et les tensions entre l'État ukrainien et les minorités pro-russes ne sont évidemment pas étrangères au déclenchement des



hostilités, mais Marc Endeweld identifie au cœur du conflit les problématiques énergétiques qui n'en paraissaient être, de prime abord, que des conséquences.

### *Le nucléaire en ligne de mire*

En décembre 1994, trois anciennes républiques soviétiques, l'Ukraine, la Biélorussie et le Kazakhstan, s'entendent à Budapest sur l'abandon des armes nucléaires soviétiques en contrepartie du respect de leur intégrité territoriale par la Russie. Les États-Unis et le Royaume-Uni s'en portent garants. Ce « mémorandum de Budapest » entraîne des conséquences toutes particulières pour l'Ukraine, *de facto* troisième puissance nucléaire mondiale à l'issue de la dislocation de l'URSS. Kiev s'engage à restituer à son voisin oriental les 1 900 ogives nucléaires en sa possession. En échange, la Russie doit assurer à titre exclusif l'entretien et la sécurisation des centrales, dont Tchernobyl et Zaporijia, ainsi que le traitement des déchets nucléaires. En outre, elle est tenue de s'abstenir de recourir à des armes nucléaires contre l'Ukraine. Le mémorandum, qui n'introduit par ailleurs aucun instrument de contrainte, été très largement piétiné de part et d'autre.

Vingt ans plus tard, en annexant par la force la Crimée et en favorisant la proclamation des républiques autonomes de Donetsk et Louhansk, la Russie a contesté délibérément les frontières ukrainiennes. En réaction, parce que

l'indépendance énergétique serait la clef de son émancipation, l'Ukraine s'est rapprochée de l'américain Westinghouse pour la construction de nouveaux réacteurs nucléaires à partir de 2019, avec la bénédiction de l'administration Trump. En 2021, elle a signé avec les États-Unis un accord de coopération pour la construction par Westinghouse d'une usine de fabrication de combustibles nucléaires. Objectif : en finir avec l'exclusivité et la dépendance à la Russie de son nucléaire civile. « *Un casus belli pour Vladimir Poutine* », reconnaît l'auteur.

### *De l'eau dans le gaz*

La question de l'énergie dépasse, dans ce conflit, le seul dossier du nucléaire. L'approvisionnement en gaz de l'Europe est bien sûr un levier à part entière de la géopolitique poutinienne. Mis à l'arrêt en pleine guerre à la suite d'un sabotage, le gazoduc Nordstream II devait permettre à la Russie de doubler la livraison de gaz à l'Allemagne sans passer par le territoire ukrainien. En s'opposant à ce projet, Emmanuel Macron avait d'ailleurs anéanti les espoirs de rapprochement avec la Russie engagés entre 2017 et 2019. Ce « en même temps » diplomatique, mal vécu par le Kremlin, explique pourquoi la tentative de médiation française quelques semaines avant le début du conflit était d'avance vouée à l'échec.

Par ailleurs, la Russie ne s'est pas privée de jouer dès l'été 2021 sur les prix du gaz avec

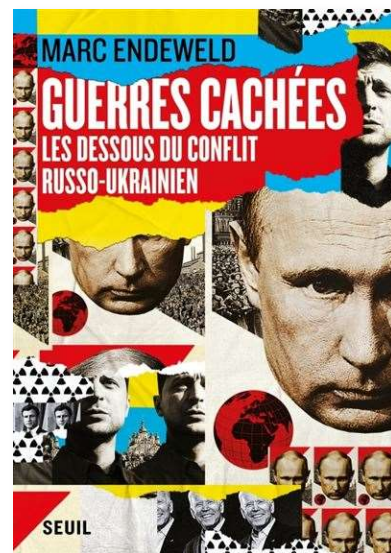
la livraison aux pays européens du seuil minimal contractuel. L'avertissement adressé prend aujourd'hui tout son sens : Poutine a ainsi fait sentir aux européens que les prix de l'énergie, indexés sur le prix du gaz sur le marché, pourraient flamber en cas d'interruption des exportations par Gazprom. Celles-ci représentaient encore l'an dernier 40 % du gaz consommé dans l'Union européenne. *Quid* du manque à gagner pour la Russie dans l'hypothèse d'un embargo ? La parade a été trouvée avec la signature d'un gros contrat de fourniture de gaz à la Chine conclu... le 4 février 2022 !

Marc Endeweld relève enfin une coïncidence qui ne trompe guère. Le jour-même de l'entrée des chars russes sur le territoire ukrainien, se tenait une phase de test de découplage du réseau électrique local avec le réseau russe. « *L'étincelle de trop !* », selon un industriel de l'énergie qui s'est confié au journaliste. Mais l'initiative vient de loin. L'Ukraine s'est en effet engagée depuis plusieurs années dans une stratégie de rapprochement avec les pays de l'Union européenne en préparant l'harmonisation de sa législation avec le « paquet énergétique » européen et la mise aux normes de ses infrastructures électriques. En 2019, seules 6,5 % des exportations ukrainiennes d'électricités étaient destinés à la Russie, contre 30 % il y a dix ans de cela. Trois semaines après le début de la guerre, le réseau électrique ukrainien réussit sa synchronisation avec le réseau européen.

Volodymyr Zelensky a remporté brillamment son pari : assurer l'indépendance électrique de son pays vis-à-vis de la puissance rivale.

Les facteurs qui ont conduit à la crise étaient identifiables bien avant l'attaque militaire russe. Marc Endeweld en fait l'amer constat, « *cette guerre en Ukraine vient de loin* », notamment « *du désintérêt des Européens pour les questions de sécurité* ». Des Européens dont le train de sanctions prises à l'égard de la Russie n'entraîne pas, à ce jour les effets escomptés. Prise au piège des enjeux de géopolitique que se livrent Russie et États-Unis, l'Europe est bel et bien devenue « *le champ de bataille de confrontations qui la dépassent* ». ♦

P.-H. P.



**Réf. :** Marc Endeweld, *Guerres cachées. Les dessous du conflit russo-ukrainien*, (Seuil, 2022, 136 pages).



## Anthropologie

### Féminisme : l'émancipation dépassée ?

**Chaque essai d'Emmanuel Todd, apporte au débat d'idées un point de vue souvent iconoclaste assorti d'une argumentation diablement séduisante. Son dernier né, consacré à la question de la place des femmes au sein des sociétés, ne fait pas exception.**

Le titre de l'ouvrage est d'abord un clin d'œil de Todd... à lui-même. *Où sont-elles ? Une esquisse de l'histoire des femmes* paraît ainsi cinq ans après *Où en sommes-nous ? Une esquisse de l'histoire humaine* chez le même éditeur, Seuil. Travail très personnel, élaboré en bonne partie pendant le confinement de l'année 2020, il a trouvé sa source dans l'agacement de l'auteur à la lecture des travaux scientifiquement peu rigoureux d'anthropologues militantes, à l'instar de Marilyn Gelber et Janet Carsten. D'un certain étonnement, aussi, face aux affirmations et revendications des féministes de la troisième génération. De la confusion entre « sexe » et « genre » et des références permanentes à un système « patriarcal » oppressif a jailli un contre-argumentaire, souvent solide, parfois moins étayé et davantage intuitif, mais toujours fécond. Certes, Todd n'est pas l'auteur le plus accessible qui soit. Mais l'austérité de ses démonstrations

anthropologiques est aussi traversée de ces traits d'humour vache que reconnaîtront ceux qui suivent l'homme jusque dans ses frasques médiatiques.

### *Offensive contre les poncifs militants*

*Où sont-elles ?* possède pour vertu majeure de saper – nous n'écrirons pas déconstruire ! – un certain nombre de lieux communs rabâchés dans les milieux militants et au-delà. Le premier d'entre eux est de prendre pour évidente l'existence d'un « patriarcat », concept qui perd toute consistance en présence d'une simple carte des droits des femmes dans le monde sous les yeux. Si la société française est « patriarcale », comment qualifier alors les rapports entre les sexes en Iran ou en Afghanistan ? Parce qu'il provoque une confusion délibérée entre modèles antagonistes, le « patriarcat » passe pour ce qu'il est : une abstraction purement idéologique.

Une autre croyance, très occidentale, impute l'émancipation des femmes et l'égalité des sexes à une évolution humaine opérée à partir de sociétés archaïques inégalitaires. En chercheur spécialiste des structures familiales, Todd démontre précisément le contraire. Les familles nucléaires de l'Europe de l'Ouest, globalement égalitaires, sont héritières en ligne directe des peuples chasseurs-cueilleurs dont le couple reposait sur la spécialisation des fonctions mais une certaine égalité de ses membres, notamment au regard de l'élevage des

enfants. Ce rapport solidaire entre femmes et hommes n'empêchait pas, précise-t-il aussitôt, d'observer tout de même une prédominance masculine politique dans le groupe. À l'inverse, les sociétés dominées par le modèle familial patrilinéaire, déséquilibré en défaveur des femmes, sont le fruit d'une complexification des rapports entre les sexes à partir du développement de l'agriculture induisant une nouvelle diversification des tâches.

L'artificialité des fonctions assignées aux sexes est encore un préjugé véhiculé par un féminisme anti-masculin. Tout ne serait que construction sociale, les individus étant destinés indistinctement à assurer n'importe quelle fonction à l'intérieur de la communauté. Là encore, ce n'est pas ce que révèle l'observation des sociétés préindustrielles. Les cartes présentées par Emmanuel Todd en la matière – qui sont sans doute les plus spectaculaires de l'ouvrage – montrent une spécialisation nette des métiers en fonction des sexes, quelle que soit l'aire géographique concernée. La chasse et la fabrication des navires s'affirment ainsi comme des activités exclusivement masculines, la cueillette et la poterie essentiellement féminines.

### *Des classes aux genres*

Au fil de sa démonstration, Todd formule une hypothèse quasi-provocatrice : et s'il existait « *un rapport fonctionnel [...] entre montée de l'égalité hommes-femmes et*

*chute de la capacité d'action collective* » ? Pour l'alimenter, il souligne d'abord l'indéniable concomitance historique entre émancipation féminine dans les sociétés occidentales et avènement d'un néolibéralisme qui fait la part belle aux revendications individualistes. Puisqu'une coïncidence temporelle n'est pas une corrélation établie, il fait ce qu'il sait faire de mieux : en revenir à l'anthropologie. Celle-ci nous rappelle que la chasse, assurée par les hommes nous l'avons dit, était une activité collective dans la mesure où la viande se trouvait partagée à l'échelle de la communauté. Les fruits de la cueillette, rapportés par les femmes, étaient en revanche destinés au seul foyer. Cet héritage vieux de 200 à 300 000 ans suffirait-il à conditionner les comportements des femmes, plus individualistes mais par ailleurs plus enclines aux métiers du soin, et ceux des hommes, plus brutaux mais plus engagés dans l'action collective ? Emmanuel Todd l'envisage sans pour autant en tirer de conclusion définitive. La Suède, peut-être le pays où l'émancipation des femmes est la plus poussée au monde, n'échappe pas à la différenciation persistante des métiers, puisque les professions de travailleurs sociaux et infirmiers restent assurées par des femmes et celles du bâtiment par des hommes, les unes et les autres dans des proportions écrasantes.

Le raisonnement de l'auteur, convenons-en après une lecture attentive, ne saurait être réduit à cette synthèse très

schématique. La recontextualisation du féminisme en ce début de siècle marqué par les revendications des minorités sexuelles lui fait aussi bien considérer le rôle de figure de proue joué par les femmes, moins touchées par le racisme et l'homophobie, dans les combats émancipateurs de ce siècle. Todd assure, enfin, que les femmes ont d'ores-et-déjà pris le pouvoir dans le secteur tertiaire en général, particulièrement dans la sphère universitaire (les facultés de sciences sociales) et dans l'encadrement intermédiaire des administrations publiques. Une observation qu'il tire de la méthode intersectionnelle elle-même, réellement efficace reconnaît-il pour identifier les rapports de domination entre individus. « *Si le capitalisme et, plus généralement, le pouvoir économique restent sans conteste patridominés, note l'essayiste, nous sommes passés, en Occident, dans un système idéologique matridominé.* » De cela pourra provenir, avance-t-il afin, la nature antagonique et pessimiste de la nouvelle vague féministe. Parce qu'elles auraient déjà accompli leur émancipation, les femmes bourgeoises, porte-drapeau de ce mouvement radical, seraient à leur tour frappées d'anomie au sens durkheimien. Autrement dit, elles réagiraient à l'angoisse que provoque chez un groupe social dominant le sentiment que la liberté ne tient pas toutes ses promesses...

Le livre d'Emmanuel Todd a fait grincer des dents et nul doute que l'intéressé s'y

attendait. Mais quelle que soit sa propre position sur la question féministe, tout lecteur trouvera matière à mieux comprendre l'évolution des rapports femmes/hommes sur le très long terme, à défaut de les appréhender entièrement. ♦

P.-H. P.



**Réf. :** Emmanuel Todd, *Où sont-elles, une esquisse de l'histoire des femmes* (Seuil, 2022, 376 pages).



## Aux urnes, citoyens !

### Réflexions sur quelques aménagements du vote à l'urne

Par Jean-Philippe Derosier

*Professeur agrégé des facultés de droit<sup>1</sup>*

**M**ieux vaut un vote à l'urne qu'un aménagement du vote, mais mieux vaut un aménagement du vote que pas de vote du tout.

Depuis le début des années 1990, le taux de participation aux élections municipales chute régulièrement, d'environ deux points à chaque scrutin, pour atteindre 63,55 % au premier tour et 62,13 % au second, en 2014. Il s'agit pourtant du scrutin le plus mobilisateur, après l'élection



présidentielle. La participation aux élections régionales et départementales est plus irrégulière, oscillant entre 69 % et 50 % de 1992 à 2015, la tendance étant toutefois globalement baissière. Il en est de même pour les élections législatives ou l'élection présidentielle, où le taux n'a de cesse de baisser (sauf le rebond de 2007 pour cette dernière, en raison de l'arrivée de l'extrême droite au second tour, pour la première fois, au scrutin précédent). Ce taux passe sous les 50 % pour les élections législatives de 2017 (48,70 % au premier tour et 42,64 % au second) : du jamais vu.

La chute est vertigineuse en 2020 et en 2021. Lors des élections municipales de 2020, seuls 44,66 % des électeurs se sont rendus aux urnes le 15 mars, jour du premier tour, tandis que 41,6 % des électeurs seulement se déplacent le 28 juin, pour le second tour. Les

---

<sup>1</sup> Membre de l'Institut Universitaire de France, Univ. Lille, ULR 4487 – CRDP (ERDP) – Centre « Droits et perspectives du droit (Équipe de recherche en droit public) », F-59 000 Lille, France ; Directeur scientifique du ForInCIP et de la revue *Jurisdctoria*, auteur du blog La Constitution décodée.

causes majeures résident dans les annonces préalables au premier tour : le jeudi 12 mars, le Président de la République annonce la fermeture des écoles, à compter du lundi suivant mais maintient les élections<sup>2</sup> ; puis, le samedi 14, veille du scrutin, le Premier ministre annonce que « *tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays, [...] notamment restaurants, cafés, cinémas, discothèques* » seraient fermés le soir même, mais les élections municipales sont toujours maintenues<sup>3</sup>. L'incidence est réelle, directe et immédiate sur le comportement électoral. C'est d'ailleurs cette seule annonce, couplée au taux de participation qui a conduit le tribunal administratif de Nantes à annuler le scrutin municipal de la ville de Malville, au regard des trois voix d'avance qui ont permis à un candidat de remporter l'élection<sup>4</sup>.

S'agissant du second tour, dont la tenue le 28 juin a été longtemps incertaine et suspendue aux avis du comité scientifique (convocation des électeurs annoncée par le Premier ministre le 22 mai après le feu vert du conseil scientifique, sauf si une dégradation des indicateurs devait apparaître ; amélioration de la situation épidémique les 8 et 14 juin, date à laquelle le Président de la République a confirmé la tenue du scrutin, qui a encore été suspendue à la décision du Conseil constitutionnel du 17 juin), la campagne s'est déroulée dans le contexte anxiogène de sortie du confinement du printemps, encadrée par des restrictions (réunions, rassemblements) importantes.

Les électeurs ont eu peur, ils ne se sont pas déplacés.

Il est probable que le vote à distance, s'il avait existé, aurait pu avoir un impact, dans ces circonstances très particulières, pour les électeurs qui ne sont pas traditionnellement abstentionnistes mais qui, dans un contexte épidémique menaçant, ne souhaitent pas prendre le risque de se rendre au bureau de vote. On pense naturellement aux personnes les plus fragiles, comme les personnes âgées qui, en outre, ont connu le vote par correspondance, avant sa suppression en 1975<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Adresse aux Français, 12 mars 2020, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/03/12/adresse-aux-francais> et <https://www.elysee.fr/front/pdf/elysee-module-15339-fr.pdf>.

<sup>3</sup> Déclaration de M. Édouard Philippe, Premier ministre sur le Covid-19, Hôtel de Matignon, 14 mars 2020, <https://www.gouvernement.fr/partage/11445-point-presse-coronavirus-declaration-sur-l-evolution-de-la-situation-en-france> et <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/03/declarationdem.edouardphilippepremierministresurlecovid-19-ministeredessolidaritesetdelasante-14.03.2020.pdf>.

<sup>4</sup> TA Nantes, 9 juillet 2020, req. n° 2004764.

<sup>5</sup> Loi n° 75-1329 du 31 décembre 1975 modifiant certaines dispositions du code électoral, *JORF* du 3 janvier 1976.

Ces épisodes invitent à une réflexion sur les aménagements possibles du vote à l'urne, entre des promesses qui ont pu être faites (I) et le mirage qu'elles entretiennent (II).

## I. Les promesses de l'aménagement du vote à l'urne

Pour renforcer la participation électorale, il pourrait exister une botte secrète, telle la « botte de Lagardère » ou, plus exactement, le « vote de Lagardère » (A), ce que certaines expériences étrangères pourraient confirmer (B).

### A. Le vote de Lagardère : si les électeurs ne vont pas aux urnes, les urnes viendront aux électeurs !

Rapprocher les urnes des électeurs peut se traduire de trois façons : en revisitant le vote par correspondance (1), en espérant le vote par Internet (2), en modernisant le vote par procuration (3).

#### 1) Un vote par correspondance revisité

La lecture des débats à l'Assemblée nationale et au Sénat lors de l'examen du projet de loi « modifiant certaines dispositions du code électoral », qui a conduit à la suppression du vote par correspondance en 1975, enseigne que les fraudes d'alors pourraient globalement être évitées aujourd'hui. Devant les députés, Michel Poniatowski, qui défendait le texte, estimait que « 3 à 4 % des maires » se prêtaient à la fraude. Les initiatives étaient variées et elles étaient toutes rendues possibles par le fait que le matériel de vote était adressé par les mairies aux électeurs ayant demandé à voter par correspondance<sup>6</sup>. Et le ministre d'énumérer les exemples de fraudes ayant émaillé les élections municipales de 1971 : « *Envoi par le maire des bulletins d'une seule liste, celle qu'il conduisait ; certificats médicaux produits à l'appui des demandes, signés par un médecin n'ayant pas examiné les électeurs ; envoi d'enveloppes ne contenant pas tous les bulletins des listes en présence, faux émargements et votes fictifs (l'enveloppe contenant le matériel de vote n'était pas envoyée et directement utilisée par les agents municipaux)* », etc.

En tout état de cause, pour ces élections, le ministre faisait état de 463 recours au Conseil d'État pour irrégularités ; 32 de ces élections ont été annulées ; 216 l'ont été « partiellement ». Au regard des 38 000 communes (à l'époque), c'est peu. Le ministre évoquait sept feuillets remplis d'exemples de fraudes, concernant 60 départements.

---

<sup>6</sup> Rappelons qu'alors le code électoral exigeait « un empêchement irréfragable » de se déplacer au bureau de vote (liste des personnes admises établie à l'article L. 80 et L. 81 du code électoral).



Comme le résume au Sénat Michel Poniatowski, « *toute la procédure repose sur la bonne foi du maire* », qui a « *le monopole de la mobilisation du vote par correspondance* ». Soit il peut faire voter des personnes à leur insu ou contre leur volonté en usurpant le matériel de vote, soit il fait voter des inscrits fictifs ou, enfin, il empêche de voter les personnes dont le « *vote n'est pas sûr* », en n'adressant pas le pli, en ne le recevant pas ou trop tard.

On peut également relever la crainte des pouvoirs publics des années 1970, quand le Parti communiste français représentait 20 % de l'électorat, face au poids des syndicats et notamment celui de la CGT, au sein des PTT. Les procédures de tri et d'acheminement étaient alors essentiellement manuelles.

Éric Kerrouche, sénateur, a déposé une proposition de loi en 2020, destinée à rétablir et moderniser le vote par correspondance, rendant de telles fraudes beaucoup plus

**La lecture des débats à l'Assemblée nationale et au Sénat lors de l'examen du projet de loi qui a conduit à la suppression du vote par correspondance en 1975, enseigne que les fraudes d'alors pourraient globalement être évitées aujourd'hui.**

difficiles, voire impossibles<sup>7</sup>. Il propose notamment la mise en place d'une commission du « vote par correspondance », chargée de contrôler et d'enregistrer les demandes des électeurs, qui la transmet tant au maire qu'à la commission de propagande. Cette commission

du vote par correspondance fait également envoyer le matériel de vote aux électeurs admis à voter par correspondance, dont elle dresse la liste, qu'elle transmet au maire avant le scrutin. Le fractionnement des acteurs et leur dépolitisation apportent ainsi des garanties bienvenues.

Deux réserves peuvent toutefois être formulées à propos du dispositif que cette proposition de loi envisage.

La première – et principale – réserve concerne le calendrier. Si la proposition de loi prévoit bien des mécanismes qui permettent de se prémunir contre le caractère diffus dans le temps du vote par correspondance, en prévoyant un vote jusqu'au vendredi qui précède le scrutin à 17 heures, elle semble difficilement réalisable au regard des délais qu'elle met en œuvre. La difficulté principale du vote par correspondance en France sont les deux tours que comportent toutes les élections (à l'exception de l'élection

---

<sup>7</sup> Proposition de loi visant à instaurer le vote par correspondance pour les scrutins électoraux et les opérations référendaires (Sénat, n° 126, session ordinaire 2020-2021), enregistrée le 14 novembre 2020.

européenne, qui n'est pas proprement française). Ces deux tours sont traditionnellement espacées d'une semaine, à l'exception de l'élection présidentielle où ils le sont de quinze jours, délai que cette proposition de loi tend à reprendre.

Néanmoins, quinze jours constituent un délai trop court. En effet, après le premier tour, les listes qui se présenteront au second peuvent être déposées jusqu'au mardi soir, à 18 heures. Il faut ensuite procéder à l'impression des bulletins, à leur mise sous pli, accompagnés, pour les électeurs qui en auront fait la demande, des enveloppes nécessaires au vote par correspondance. Il faut ensuite acheminer le tout jusqu'aux électeurs, par pli recommandé.

Nos territoires ne sont pas tous aussi bien desservis et certains connaissent des délais supplémentaires pour l'acheminement du courrier, rallongeant le processus. Des plis pourraient ne parvenir à leurs électeurs que le lundi. Or, nous ne sommes pas tous chez nous lors du passage du facteur, ce qui implique d'aller à la poste, nécessitant encore un délai : dans ces mêmes régions isolées, les bureaux de poste ne sont pas ouverts tous les jours ou toute la journée. L'électeur, aussi zélé soit-il, ne pourra pas nécessairement s'y rendre dès le lendemain de la réception de l'avis de passage. Il faut également prendre en compte le fait qu'un électeur, recevant le matériel de vote, ne va pas nécessairement faire preuve de la plus grande diligence. Il pourrait ne récupérer son pli recommandé que le mercredi, voire le jeudi. Il faut encore qu'il glisse son bulletin dans l'enveloppe d'anonymisation, puis celle-ci dans celle d'identification et enfin dans l'enveloppe d'acheminement, pour poster le tout à nouveau. Or son propre pli doit arriver avant le vendredi, à 17 heures, en provenant du même territoire déjà mal desservi à l'aller<sup>8</sup>.

Il est donc préférable de prévoir un délai de trois semaines entre les deux tours, lequel, dès lors qu'il est décidé en amont de l'élection et représente un report limité, ne poserait pas de problème quant à la sincérité du scrutin, mais permettrait au contraire d'en résoudre. Pour préserver la sincérité du scrutin, il faut éviter de modifier les règles pendant qu'il a lieu, c'est-à-dire entre les deux tours. Dès lors qu'elles sont fixées au préalable, le risque est inexistant.

Il est judicieux d'anticiper suffisamment la décision de l'électeur de recourir au vote par correspondance, comme le fait la proposition de loi en reprenant le processus mis en

---

<sup>8</sup> La proposition de loi va jusqu'à prévoir l'heure limite de réception des enveloppes de vote, par le tribunal judiciaire. Là aussi, il serait judicieux de la retarder : 18 heures (heure de clôture habituelle des bureaux de vote, sauf dans les grandes villes), voire 19 heures, plutôt que 17 heures, serait un horaire plus adapté pour les personnes finissant leur travail à 17 heures le vendredi et désireuses de déposer elle-même leur bulletin.

place pour les élections des députés des Français de l'étranger pour laquelle le vote par correspondance est encore autorisé : seuls les électeurs qui ont manifesté vouloir y avoir recours reçoivent le matériel électoral idoine<sup>9</sup>. Cette étape doit être suffisamment anticipée afin que le matériel de vote puisse être valablement acheminé jusqu'aux électeurs. Si on estime à environ 10% le nombre d'électeurs qui feraient la demande de vote par correspondance, cela limitera le coût de l'envoi par recommandé. Mais, là encore, la limite du deuxième vendredi précédant le premier tour (soit à peine dix jours avant) est insuffisante.

Parallèlement, il faut aussi éviter que le recueil des votes soit trop étalé dans le temps : plus le délai est long, plus les fraudes sont possibles. Il n'est donc pas inutile de prévoir qu'on ne puisse pas envoyer son bulletin avant une date déterminée, attestée par le cachet de la poste (par exemple le lundi ou le mardi qui précède le scrutin), ainsi qu'un délai limite pour la réception de son pli, qui devra être anticipé par l'électeur (actuellement le vendredi, à 17 heures), étant entendu qu'un système prévoira l'alerte de bonne réception de son bulletin à l'électeur.

En l'absence de réception de cette alerte, l'électeur sait conserver la possibilité de voter à l'urne. Cette possibilité est particulièrement judicieuse pour remédier aux éventuels dysfonctionnements du vote par correspondance, d'ordres très différents : retard dans l'acheminement du courrier, événement qui modifie le choix de l'électeur alors qu'il a déjà voté par correspondance (cf. *infra*), pressions de l'entourage, etc.

La seconde réserve concerne le réacheminement des votes par correspondance. La proposition de loi prévoit que les votes par correspondance, adressés au tribunal judiciaire, sont réacheminés à la mairie, puis au bureau de vote où l'électeur était inscrit, afin de regrouper tous les bulletins pour le dépouillement. Pour minimiser les risques de fraudes ou les dysfonctionnements, il est souhaitable de limiter au maximum les manipulations et d'éviter de les placer en un lieu politique, tel que la mairie. On l'a vu, c'est la cause essentielle des fraudes dénoncées dans les années 1970.

Tous les maires ne sont pas susceptibles de se livrer à de la fraude, mais le risque existe. En outre, le simple fait que la mairie soit chargée du stockage des bulletins peut susciter la défiance des électeurs. Pour que le vote par correspondance se déroule dans les meilleures conditions possibles, il faut que les bulletins subissent le moins de déplacements possibles. Il faut donc éviter de les réacheminer vers les bureaux de vote traditionnels, ce qui limiterait les risques, non seulement de fraudes, mais aussi et

---

<sup>9</sup> Par exemple, pour les échéances législatives de juin 2022, les électeurs français résidant à l'étranger doivent avoir signalé leur souhait avant le 31 mars 2022, par mail ou courrier à leur consulat.

surtout de dysfonctionnements, tels que la perte de bulletins, toujours possible : même marginal, le risque existe.

Par conséquent, les envoyer, mais aussi les conserver puis les dépouiller au tribunal judiciaire paraît ainsi la meilleure des solutions. On pourrait alors y envisager la création d'un bureau de vote *ad hoc*, dit « bureau de vote par correspondance ». Les plis y seraient recueillis, dépouillés et comptabilisés.

Comme le prévoit la proposition de loi, un registre des plis reçus est tenu au fur et à mesure de leur réception. L'électeur est alerté que son pli est bien parvenu. Si celui-ci décide finalement de voter à l'urne, il conserve la faculté de se présenter au bureau de vote où il est inscrit, le jour du scrutin. Ce dernier disposera des listes d'émargements où figurent les électeurs qui ont voté par correspondance. Si un tel électeur se présente et confirme son choix de voter à l'urne, en remplacement de son vote par correspondance, le président du bureau de vote alertera



sans délai et au fil de l'eau son homologue du bureau de vote par correspondance et les enveloppes d'identification pourront alors être retirées immédiatement, puis détruites.

Le dépouillement des votes par correspondance aurait lieu dans le bureau *ad hoc*, où ils auront été répartis par circonscription électorale et ce dépouillement ne commencerait qu'à la clôture du scrutin à l'urne. Ce bureau de vote *ad hoc* serait notamment composé d'assesseurs, dont le nombre devra être plus important que pour les autres bureaux afin de permettre un roulement au cours de la semaine, puis le jour du dépouillement. Il pourra exceptionnellement être présidé par un membre du greffe du tribunal, afin de garantir une présence permanente de son président.

## 2) *Un vote par internet espéré*

Il existe déjà un laboratoire testant le vote par internet, lors du vote par les Français de l'étranger, qu'il s'agisse des élections législatives ou pour la désignation de leurs

représentants, les conseillers des Français de l'étranger<sup>10</sup>. On peut y constater que l'élection qui mobilise le plus demeure l'élection présidentielle, pour laquelle les conditions de vote sont similaires aux nôtres<sup>11</sup>, car il n'existe qu'une seule circonscription et les modalités de vote doivent donc être homogènes pour l'ensemble des électeurs, peu importe le lieu de résidence : le vote par internet y est ainsi proscrit. Entre les élections législatives de 2012 et celles de 2017, le taux de participation n'a baissé que d'un point alors qu'en 2012, le vote par internet existait, mais pas en 2017<sup>12</sup>. Lors des élections pour les conseillers des Français de l'étranger et des délégués consulaires, le taux de participation a légèrement diminué entre 2014 et 2021, se maintenant autour de 15%, alors que le vote par internet reste proposé. Par conséquent, le vote par internet n'apparaît pas comme le remède absolu à l'abstention et sa mise en œuvre ou non n'emporte quasiment aucune influence sur le taux de participation. Nous y viendrons certainement un jour, mais il faudra du temps. À ce stade, les électeurs ne sont pas prêts, car ce vote par internet n'inspire pas confiance. Cette modification des modalités de vote nécessitera au préalable un débat public et politique, permettant d'entamer un travail d'apprentissage des électeurs (et des candidats), d'instaurer la confiance nécessaire et une culture électorale électronique.

### 3) *Un vote par procuration modernisé*

Concernant les procurations, leur établissement doit nécessairement demeurer simple et sécurisé afin de rester accessible. Désormais, le système passé nécessitant la production d'un justificatif attestant de l'impossibilité à aller voter est révolu et c'est heureux. La sécurité ainsi que des vérifications en amont s'imposent. Ainsi, nous devons nous assurer, lorsqu'un électeur se présente avec une procuration, que son mandant est une personne physique en droit de voter. Sans être technicien ou ingénieur, donc sans pouvoir se prononcer sur les modalités exactes de dématérialisation, relevons que, aujourd'hui, de nombreuses démarches administratives, notamment les plus essentielles comme les déclarations fiscales ou les remboursements de la sécurité sociale s'effectuent par voie dématérialisée. De même, le recueil des soutiens citoyens dans le cadre d'un référendum d'initiative partagée (article 11 de la Constitution), se fait

---

<sup>10</sup> Pour les élections législatives, cf. article L. 330-13 du code électoral, introduit par l'ordonnance n° 2009-936 du 29 juillet 2009 et, pour les élections consulaires, cf. loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France.

<sup>11</sup> À l'exception du système des procurations, un mandataire pouvant en recevoir jusqu'à trois, dès lors qu'elles sont établies à l'étranger.

<sup>12</sup> L'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) avait convaincu le ministère des Affaires étrangères de ne pas mettre en œuvre le vote par internet en 2017, en raison de menaces extérieures.

exclusivement – et nécessairement – par voie électronique<sup>13</sup>. Par conséquent, établir une procuration devrait également pouvoir être effectué de manière dématérialisée sans passage obligé dans un commissariat ou une gendarmerie pour enregistrer une procuration, étape qui est plus aisée dans une grande ville qu'en province.

En revanche, la règle d'une procuration par personne a été portée à deux en raison de la pandémie que nous traversons et pour les seules élections de 2020 et 2021. Si généraliser cette pratique est envisageable, il ne paraît pas judicieux d'aller au-delà, car le risque de manipulation serait trop important. Il ne faudrait pas qu'un électeur se présente dans un bureau de vote avec une valise de procurations, alors qu'il est un proche d'un des candidats. Le système d'une ou deux procurations maximum par électeur, pouvant être enregistrées intégralement par internet est ce qui semble donc le plus raisonnable pour moderniser cette technique.

### *B) Inspirations venues de l'étranger*

75

Certaines inspirations venues de l'étranger permettent d'identifier des cultures électorales différentes (1), toutefois difficilement transposables pour certaines d'entre elles (2).

#### *1) Des cultures électorales différentes*

Par rapport au vote électronique en général et, en particulier, l'usage des machines à voter, la question culturelle demeure le principal point de blocage. On peut ici relever une nette différence culturelle entre démocraties européennes et les démocraties américaines (c'est-à-dire les pays démocratiques du continent américain, au sens large, du Nord au Sud). En Europe et, notamment, en France, le vote électronique (c'est-à-dire par machine à voter) engendre une certaine suspicion. D'une part, le bulletin de vote est dématérialisé et ne peut pas être vu, touché, suivi lorsqu'il tombe dans l'urne puis en ressort pour le comptage ni repris pour un éventuel recomptage. D'autre part, une idée répandue laisse croire que les machines pourraient être manipulées à distance, confortant la suspicion alors même que ce n'est pas possible, les machines n'étant pas connectées à un quelconque réseau. Mais le parti pris demeure dans l'esprit des populations. À l'inverse, dans les pays d'Amérique latine, comme au Brésil, par exemple, le vote par machine est un gage de confiance et de sécurité du vote, car le bulletin ne peut être manipulé ou détruit une fois qu'il est enregistré, on ne peut pas procéder à un « bourrage d'urne ». Au Brésil, le vote électronique est généralisé sur l'ensemble du

---

<sup>13</sup> Article 5 de la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution, *JORF* du 7 décembre 2013.



territoire et les électeurs y sont très attachés, n'en déplaise au Président Bolsonaro, qui tente de mener une campagne de désinformation à ce sujet alors qu'il est actuellement promis à une défaite lors des prochaines élections de l'automne 2022.

Plusieurs missions d'observateurs d'opérations électorales au Mexique (lors des élections de 2021 et de 2018) ont permis d'en tirer des enseignements intéressants. Ce pays souffre d'un regard extérieur qui le range parmi les pays à la démocratie vérolée. Si ce n'est pas totalement infondé au regard de la corruption, concernant les opérations électorales, il fait partie des pays les plus exemplaires. Quatre-vingt-dix millions d'électeurs sont appelés à voter. Certains résident parfois dans des lieux particulièrement reculés où l'acheminement des bulletins doit s'effectuer à dos d'âne. Le pays compte 170 000 bureaux de vote soit 2,5 fois plus que la France, pour moins de deux fois plus d'électeurs et un nombre substantiellement moins important de communes. Les

**Par rapport au vote électronique, la question culturelle demeure le principal point de blocage. On peut ici relever une nette différence culturelle entre les démocraties européennes et américaines.**

bureaux de vote sont partout, dans les habitations individuelles notamment, les habitants prêtant leur jardin et leur maison. Un million et demi de personnes sont affectées aux bureaux de vote, soit environ dix personnes par bureau de vote : représentants de parti politique, scrutateurs, président du

bureau, etc. Ils disposent tous d'une conscience démocratique et participent ainsi de 8 heures à 18 heures à l'instant démocratique.

Enfin, toujours dans les démocraties du continent américain, les élections sont généralement regroupées, à une date souvent identique. On sait, par exemple, qu'aux États-Unis, on vote « le mardi qui suit le premier lundi de novembre » et la quasi-totalité des élections est regroupée à cet instant. L'explication sur ce jour est religieuse : pour éviter de perturber l'instant de recueillement religieux et familial, l'élection n'a pas lieu un dimanche, ni même un lundi car, autrefois, il fallait parfois plus d'une journée de cheval pour se rendre au bureau de vote (ce qui aurait donc obligé de partir le dimanche) ; de plus, en prévoyant que l'élection a lieu « le mardi qui suit le premier lundi de novembre », on sait qu'elle n'aura pas lieu un 1<sup>er</sup> novembre (mais nécessairement entre le 2 et le 8 novembre). Sans nécessairement s'élever à ce degré de précision, de nombreux pays latino-américains connaissent une situation, en prévoyant un créneau électoral. Les électeurs identifient ainsi plus facilement l'instant de l'élection, qui s'ancre dans la culture au fil des années.

## 2) *Certaines pratiques difficilement transposables*

L'augmentation du nombre de bureaux de vote ou le regroupement des élections pourraient parfaitement être envisagés. En particulier, on pourrait regrouper, d'une part, les échéances nationales et, d'autre part, les échéances locales afin d'organiser le même jour l'élection présidentielle et les élections législatives et, par exemple à la moitié du mandat, l'ensemble des scrutins locaux (municipaux, départementaux et régionaux), ce qui serait également cohérent avec un alignement de la durée de tous les mandats, à six ans (durée actuelle de la plupart des mandats, à l'exception de celui du Président de la République et des députés). Le regroupement des élections nationales renforcerait la légitimité propre des députés, les électeurs votant pour eux sans connaître le résultat de l'élection présidentielle. Le regroupement des élections locales créerait un instant de la politique locale, renforcerait sans doute la participation et obligerait à davantage de cohérence des partis politiques entre les différents niveaux de gouvernance.

En revanche, d'autres pratiques répandues à l'étranger sont plus difficilement transposables, pour diverses raisons. D'abord, gardons à l'esprit que la France est un État unitaire, où la compétence électorale appartient donc au législateur (national). Dans de nombreux États fédéraux, les modalités de vote sont de la compétence des États fédérés (États-Unis, Allemagne, Autriche, Suisse) et la différence d'échelle ne permet pas d'extrapoler à la France les analyses qui peuvent en être faites. En tout état de cause, à l'aune de notre doctrine française du droit électoral, fortement marqué par le principe de souveraineté nationale, on ne peut qu'être réservé à l'égard d'une différenciation territoriale des règles de vote relatives à une élection nationale. Ensuite, les modalités encadrant les scrutins varient beaucoup d'un État à un autre, notamment à propos du recours au vote par correspondance ou par anticipation : le vote à l'urne n'est pas nécessairement organisé le dimanche ni pendant une seule journée. Le vote par correspondance, répandu dans ces pays (comme aux États-Unis), est une facilité pour les électeurs empêchés de voter lors d'une journée de travail. De surcroît, quant au vote électronique, le coût des machines à voter constitue un véritable frein conjoncturel. Le coût estimatif lié à l'acquisition ou la location d'une machine à voter, puis à sa maintenance est estimé à plusieurs milliers d'euros par machine. Nous disposons d'environ 70 000 bureaux de vote en France. Or une à deux machines par bureau seraient nécessaires, soit un coût substantiel plus élevé qu'une urne et des bulletins papier et, donc, prohibitif. Cette dimension économique, cumulée aux dysfonctionnements qui avaient été relevés à plusieurs reprises au cours des années 1980 et 1990 ont conduit à en suspendre la propagation, sans en interdire l'utilisation

par les communes qui en avaient déjà fait l'acquisition (si elles le souhaitent) : tel est l'objet du moratoire de 2008 qui suspend le développement des machines à voter<sup>14</sup>.

Enfin, l'une des singularités électorales françaises tient au fait que toutes les consultations électorales (à l'exception du scrutin européen) peuvent se dérouler sur deux tours, espacés d'une ou deux semaines (seulement pour l'élection présidentielle). Mais, ainsi qu'on l'a relevé, même un écart de deux semaines rend difficile le vote par correspondance, en raison des délais postaux.

## II. Le mirage des aménagements du vote à l'urne

Tout aménagement des modalités de vote ne peut opérer sans le respect nécessaire de deux exigences : préserver la connexion (A) et maintenir la confiance (B).

### A) La connexion nécessaire

Le vote par correspondance ne peut se départir d'une connexion temporelle (1), tandis que le vote par internet requiert une connexion numérique (2).

#### 1) La nécessaire connexion temporelle

Les difficultés qui limitent le (re)déploiement du vote par correspondance ne concernent pas tant les risques de fraude, qui peuvent certes exister mais demeurent marginaux et touchent également le vote à l'urne, que l'altération de la sincérité du scrutin. En effet, tant le vote par correspondance que n'importe quelle modalité d'anticipation d'un scrutin engendre une élection au caractère diffus dans le temps, en ce que l'instant du vote ne peut être ramassé en une seule journée. Cet étalage dans le temps du vote peut fausser la sincérité du scrutin.

L'exemple le plus parlant est celui de l'élection présidentielle aux États-Unis, en 2016. Le scrutin était organisé le 8 novembre. Hillary Clinton, candidate démocrate et favorite des sondages (elle a d'ailleurs remporté le « vote populaire » avec près de trois millions de voix d'avance sur son concurrent Donal Trump) avait été mise en cause pour avoir envoyé des courriers électroniques depuis sa messagerie privée, alors qu'elle était Secrétaire d'État. En juillet 2016, l'affaire avait été classée et les poursuites avaient été abandonnées. Mais le 28 octobre, soit dans la dernière ligne droite de la campagne, le FBI décide de rouvrir l'enquête, au motif qu'il dispose de faits nouveaux. Le 6 novembre, dix jours après cette mise en cause et deux jours avant le scrutin, le même FBI a déclaré

---

<sup>14</sup> Sur ces points, cf. Alain Anziani et Antoine Lefèvre, *Rapport d'information sur le vote électronique*, fait au nom de la commission des lois (Sénat, n° 445, session ordinaire 2013-2014), enregistré le 9 avril 2014.

qu'elle était hors de cause et que les nouveaux éléments ne justifiaient pas de rouvrir une enquête qui avait été close en juillet. Pendant cette dizaine de jours, un grand nombre d'électeurs ont voté par correspondance et des études ont pu démontrer que c'est précisément ce qui lui a fait perdre le scrutin. Ce simple exemple illustre parfaitement comment la sincérité du scrutin peut être altérée par l'étalage dans le temps du vote par correspondance, alors que tous les électeurs ne disposent pas des mêmes informations au moment où ils s'expriment.

Néanmoins, les conditions sanitaires ont montré que voter à l'urne peut présenter des risques pour les électeurs, faisant que même si on leur garantit toute la sécurité nécessaire, ils n'auraient pas suffisamment confiance pour aller voter. Or, toute opération électorale doit se dérouler dans la plus parfaite confiance des électeurs envers le système politique dans lequel ils sont impliqués. C'est pourquoi, dans le cadre de cette crise ou, plus généralement, dans des circonstances qui doivent demeurer exceptionnelles, le recours au vote par correspondance pourrait permettre de compléter le vote à l'urne. Cependant, il serait judicieux que ce recours au vote par correspondance demeure exceptionnel, notamment parce que la multiplication des modes de participation peut entraîner la multiplication des risques de fraudes ou de dysfonctionnements. Le code électoral peut en prévoir le mécanisme et la possibilité d'y recourir, mais seulement lorsque les circonstances l'exigent, par exemple en période de crise. De plus, la modalité envisagée par la proposition de loi du sénateur Kerrouche permettant qu'un électeur ayant opté pour le vote par correspondance puisse malgré tout corriger son choix en votant à l'urne jusqu'à la fermeture du bureau de vote doit être préservée.

Quant au risque d'une pression de l'entourage, notamment familial ou communautaire, il n'existe aucun moyen de l'éviter, si ce n'est de renoncer au vote par correspondance, mais aussi au vote par procuration, qui peut subir le même type de pression. En effet, dans ces cas, on ne peut reproduire le passage dans l'isoloir. Mais là encore, quoique dans une moindre mesure, l'isoloir ne permet pas de garantir l'absence totale de pressions familiales ou communautaires, comme on a pu le voir, par exemple, à propos du vote en Nouvelle-Calédonie, lors du référendum pour l'indépendance où

**L'isoloir ne permet pas de garantir l'absence totale de pressions familiales ou communautaires, comme on a pu le voir, par exemple, à propos du vote en Nouvelle-Calédonie, lors du référendum pour l'indépendance.**

l'isoloir n'a pas empêché la pression sociale et familiale, très présente dans certaines îles ou certains villages.

## 2) *La nécessaire connexion numérique*

Aujourd'hui, le vote par internet est notamment mis en œuvre pour des élections françaises organisées à l'étranger, où il est organisé de façon anticipée et sur plusieurs jours. Mais il n'est pas techniquement possible de le généraliser à l'ensemble du territoire, en l'organisant sur une seule journée ou un délai ramassé. En effet, les techniques dont nous disposons ne permettent pas de le mettre en œuvre à l'échelle d'un pays comptant 47 millions d'électeurs, garantissant des connexions suffisamment sécurisées à l'ensemble d'entre eux, sans faille technique. Outre les inévitables risques techniques, par exemple de compatibilité entre les différents navigateurs et équipements utilisés, des piratages ne manqueraient pas d'être tentés. Seul des protocoles particulièrement puissants permettront de s'en prémunir, supposant une lourdeur technique du processus électoral, des serveurs électroniques à même de les déployer et d'accueillir un nombre substantiel de connexions simultanées, sans risque de dysfonctionnements. À cela s'ajoute l'inévitable difficulté de la fracture numérique et des réticences que connaît encore une partie de la population à se familiariser avec l'outil numérique<sup>15</sup>.

Si un jour la technique permet de satisfaire ces conditions – et il est probable qu'elle y parvienne –, encore faudra-t-il que les électeurs y adhèrent. Pour cela, ils devront d'abord comprendre les processus garantissant la sécurité, car il n'y aurait rien de pire qu'une élection se déroulant selon des modalités incompréhensibles pour le peuple censé y participer. Seule cette compréhension par tous – ou, *a minima*, par le plus grand nombre – est en mesure de générer la confiance dans le processus, indispensable non seulement à la participation électorale, mais aussi à l'absence de contestation de la légitimité des élus.

## ***B) La confiance nécessaire***

L'électeur doit adhérer au processus électoral auquel il participe, lequel doit apporter les gages d'une confiance dans la démocratie, c'est-à-dire d'une transparence, d'une indépendance, d'une absence d'altération de la sincérité du scrutin, de tricherie en amont, en aval ou à l'instant du vote. La confiance dans le processus démocratique est

---

<sup>15</sup> Sur ce point, cf. Raymond Vall, *Rapport d'information sur la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique*, fait au nom de la mission d'information sur la lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique (Sénat, n° 711, session extraordinaire 2019-2020), enregistré le 17 septembre 2020.

fonction de différents éléments, au premier rang desquels la transparence du déroulement des différentes étapes et leur contrôle, tant par les électeurs que par les acteurs politiques (candidats, partis). Ce contrôle des opérations électorales, par les électeurs et les candidats doit pouvoir librement s'exercer de l'établissement des listes électorales jusqu'à la proclamation des résultats, sans omettre aucun mode de votation. Cela peut être un problème s'agissant du vote par internet dont la technicité semble *a priori* empêcher le contrôle éclairé des citoyens et dont la faisabilité est encore improbable aujourd'hui, pour ne pas dire inexistante, à l'échelle d'un pays qui entend mobiliser plusieurs millions d'électeurs le même jour.

D'autres facteurs propices à la confiance doivent également être pris en considération, comme le temps nécessaire au dépouillement et à la proclamation des résultats : un délai trop long est suspect et alimente la méfiance, comme l'ont démontré les difficultés apparues lors de l'élection présidentielle aux États-Unis, de l'automne 2020.

De même, la pédagogie – communication gouvernementale – et le consensus des forces politiques concernées pour l'établissement d'un nouveau mode de votation, sont des facteurs fondamentaux de la confiance. Ainsi, toute introduction d'une nouvelle modalité de vote (ou d'un nouveau mode de scrutin) suppose un indispensable travail de communication, afin que la mesure soit largement acceptée par les candidats et les électeurs, qu'ils s'en saisissent ou non. Une réforme des modalités de participation au vote requiert donc du temps pour inspirer cette confiance, nécessaire à l'appropriation du processus par l'électeur. C'est pourquoi il n'est pas idéal de modifier une règle électorale en temps de crise, sans compter que la stabilité des règles électorales est aussi un facteur de confiance.



Enfin, alors que la crise sanitaire a conduit à une réflexion sur les aménagements possibles des modalités de vote, la crise en Ukraine souligne le véritable problème de l'abstention, enjeu des élections. En effet, la campagne présidentielle a été écrasée par un conflit anxiogène et le vote aurait été le meilleur moyen de réaffirmer l'attachement aux valeurs démocratiques. Pourtant, l'abstention a atteint un record et il est assez probable que les différents votes anticipés n'auraient (quasiment) rien changé. La véritable cause de l'abstention électorale réside dans le désintérêt des électeurs quant à la participation au vote, qu'ils jugent inutile car ils n'ont plus confiance, non pas dans



le processus ou les modalités électorales, mais bien dans les élus, dans les partis politiques, dans les institutions. Or *l'électeur ne se déplace que s'il a le sentiment que son vote sert à quelque chose*.

Les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale touche un problème épineux de nos démocraties contemporaines, partagé à l'échelle quasi mondiale : toutes nos démocraties font face à ce que l'on appelle une crise de la représentation et qui se traduit notamment par un désintérêt des électeurs vis-à-vis des questions électorales. Ce désintérêt ne touche pas les questions politiques en général, comme le montre l'intérêt des électeurs pour les débats et leur participation à ces derniers sur les réseaux sociaux ou en direct à la télévision. Cependant, il existe un problème d'attrait de l'électeur vers les urnes. Or face à cette difficulté il n'existe pas de solution immédiate. Seul un travail au long cours peut (et doit) être entrepris, qui débute par un travail sur l'acquisition de la connaissance.

Globalement, les électeurs éprouvent un certain déficit de connaissance du phénomène démocratique en général. Or cette brèche ne pourrait être comblée qu'en assurant, dès le plus jeune âge des enseignements sur le fonctionnement de nos démocraties contemporaines, afin de sensibiliser les électeurs de demain à la chose publique et démocratique. C'est ce qui permettra de cerner et de comprendre, au-delà des modalités même du vote, les enjeux des élections, le fonctionnement des assemblées pour lesquelles on vote, leurs compétences, le rôle réel (et important) non seulement d'un conseil municipal, mais aussi d'un conseil départemental ou régional. L'électeur connaîtra alors l'utilité de son vote, identifiera ce pour quoi il vote. Cette connaissance engendrera adhésion et cette adhésion contribuera à rétablir la confiance.

**Jean-Philippe Derosier**

**Note au lecteur :** Le professeur Derosier a composé cet article au printemps 2022, dans le cadre de la préparation du dossier consacré à la crise du vote (*Cité* n°2022-1). Le texte a été diffusé pour la première fois sur notre site Internet le 2 avril 2022. Il est ici republié dans son intégralité pour lancer la rubrique « Droit de suivi », laquelle a vocation à poursuivre à travers les pages « Magazine » de *Cité* les débats ouverts dans les dossiers de numéros précédents.



## Littérature

### Chez Pierre Adrian : Une Bretagne pas si éternelle

**Quatrième roman de Pierre Adrian, mais premier publié dans la collection Blanche de Gallimard, *Que reviennent ceux qui sont loin* acte la fin d'un monde, alors que trois ou quatre générations réunies dans une maison de vacances basculent lentement dans la postmodernité. Un ouvrage gracieux et presque trop placide.**

Amoureux de l'Italie et de Pasolini, bardé de prix dès ses débuts en littérature, Pierre Adrian s'engage chez Gallimard avec un double statut d'auteur confirmé et de jeune premier de l'écurie. Le voilà donc lancé dans la cohue de la rentrée

littéraire. C'est à double tranchant, pour un écrivain de 31 ans dont les trois premiers livres, remarquables par la joliesse et la sobriété de leur style, témoignaient d'une réflexion profonde sur la permanence des choses (spiritualité, mythes, paysages...) dans une époque qui n'est qu'impermanence. *Que reviennent ceux qui sont loin* s'inscrit en tout cas dans la continuité de son œuvre.

Du narrateur, nous ne savons presque rien. Trentenaire célibataire, il revient passer le mois d'août dans la grande maison familiale, après plusieurs étés d'absence. Celle-ci est remplie de jeunes cousins, d'oncles et de tantes, et l'on y croise une grand-mère nonagénaire qui semble attendre la mort. La famille n'est pas idéalisée, la chaleur n'est pas factice. Adrian décrit les relations

humaines avec la même honnêteté qu'il dépeint les plages, l'arrière-pays et les fêtes très animées qui sont, au fond, un peu tristes. Il faut dire que la pointe bretonne, son climat et ses paysages possèdent un charme particulier, un parfum vieille France, attachant sans être enjôleur.

### Âpreté et transmission

Les vacances d'Adrian portent la nostalgie de leur propre présent, comme si l'on allait incessamment en tirer le rideau. C'est vrai pour les vacances, mais c'est aussi le cas pour la maison de famille, dont le destin est incertain. Parée d'assiettes à motifs et de vieux meubles en bois, la bâtisse s'inscrit encore pleinement dans une région de marins et de paysans, « *le pays des pardons et des enclos paroissiaux* ». Toutefois, le nouveau siècle frappe à sa porte, elle devient

anachronique au temps des AirBnb et des demeures remises au goût (scandinave) du jour.

Le texte est une longue narration portant d'élégantes pages, un brin désenchantées, sur le vieillissement et la transmission. L'enfance n'est pas vendue comme insouciance et sucrée, mais plutôt marquée par des apprentissages aussi âpres que les paysages finistériens. Les jeunes adultes s'offrent quant à eux quelques rares dialogues, pleins d'intelligence. Sur le sable, les paroles prennent quelques accents rohmériens, particulièrement plaisants dans un décor qui n'est pas sans rappeler *Conte d'Été* ou *Pauline à la plage*.

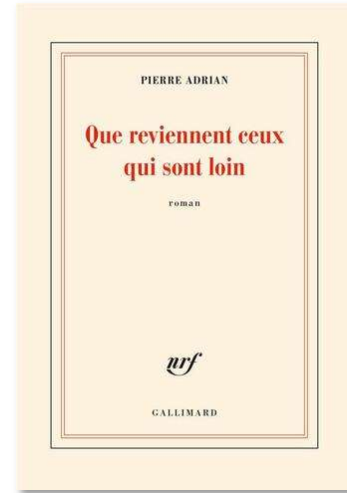
### ***Stoïcien jusqu'à la dernière ligne droite***

Bien sûr, il y a une histoire. Une inquiétude plane, qui n'est pas seulement celle de la fin des vacances, ni même celle de la fin d'une époque. Un drame se dessine, un peu

lourdement d'ailleurs. Pierre Adrian n'a pas la malice d'un Henry James, qui annonçait les rebondissements au détour d'une phrase badine.

Le naufrage est donc attendu. Reste à savoir s'il sera réel ou métaphorique. Dans tous les cas, il ne sortira pas les personnages de leur torpeur mélancolique. Le narrateur, qui s'est forgé de lumineux souvenirs estivaux sous les averses brestoises, vit les dernières années de sa jeunesse en stoïcien, sinon en catholique moderne, ayant évacué rites et croyances au profit d'un culte moelleux de la souffrance et du désenchantement. Rien d'étonnant chez Adrian, que l'on a tout de même connu un peu plus espiègle. Evidemment, on ne demande pas à la littérature d'être palpitante, comme on ne lui demande pas d'arranger un époque complaisante dans sa propre décomposition. Toujours est-il un peu gênant d'observer un saint

en maillot de bain contempler la tempête avec un électrocardiogramme si régulier. ♦ **Pierre Bonnay**



**Réf. :** Pierre Adrian, *Que reviennent ceux qui sont loin* (Gallimard, 2022, 192 pages).

## **Cinéma**

### ***Que voir à Fukushima ?***

***Après la triple catastrophe de Fukushima en 2009 (séisme, tsunami et accident nucléaire), une importante production cinématographique japonaise a tenté de mettre des images sur l'événement, ou plutôt,***

***sur les traces et les empreintes de l'événement. Elise Domenach, chercheuse et philosophe du cinéma, a compilé et analysé les films, documentaires pour la plupart, tournés pendant les deux années qui ont suivi le désastre..***

« *Tu n'as rien vu à Hiroshima* » : en 1959, dans *Hiroshima mon amour*, Alain Resnais et Marguerite Duras mettaient en évidence une certaine impuissance à représenter la catastrophe dans son entière nuisance, dans ce qu'elle implique comme conséquences profondes et durables.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, la représentation d'une violence lente (*slow violence*), concept théorisé par l'universitaire Rob Nixon, demeure un défi pour le médium cinématographique. Certes, le triple sinistre de Fukushima a d'abord pris une forme spectaculaire, qui fut d'ailleurs la seule immédiatement meurtrière, puisqu'il y eut

autour de 20.000 morts dans le tsunami, contre un seul avéré dans l'accident de centrale (une précision qu'on ne trouvera pas dans le livre). Mais une fois appréhendées les pertes du tsunami, Fukushima demeure un problème, effectivement lent et violent, laissant pour compte des milliers de déplacés et de naufragés, sous des radiations invisibles. Cette situation particulière est un appel à repenser la mise en image, à la placer au cœur de la catastrophe : « *Nombre de documentaires réalisés dans la perspective du désastre sont nés d'une révolte du cinéaste à l'encontre de la perspective journalistique* ». Celle-ci est rejetée pour sa tendance à présenter et spectaculariser des anecdotes.

### ***Reconsidérer ce que voir veut dire***

En dressant une première synthèse du corpus de films réalisés dans la région de Fukushima, juste après la catastrophe, Elise

Domenach nous invite à « *reconsidérer ce que voir veut dire* ». Il s'agit de « *repenser ce que peuvent les films, à distance de la demande de preuves ou de représentation de la catastrophe* ». Une prise de distance d'autant plus complexe et nécessaire que la catastrophe nucléaire, à l'image du réchauffement climatique, se manifeste en tant qu'hyperobjet, selon une formule de Timothy Morton. Nous l'habitons autant qu'elle nous habite, tant nous vivons en voisinage, en immersion et en perspective avec elle.

Que peuvent alors les films ? Ils peuvent s'imprégner de l'existence quotidienne, filmer le « non-eventful », comme le disait Stanley Cavell, philosophe du cinéma dont Domenach est une spécialiste. Filmer le « non-eventful », ce peut être procéder comme Atsushi Funahashi qui s'est glissé dans un gymnase de rescapés pour son film *Nuclear Nation* (2012). Cela peut aussi consister à

interroger les habitants, tout en consignait les images de décombres dans toute leur beauté ou leur laideur, comme dans *No Man's zone* (2012) de Toshifumi Fujiwara, un fin connaisseur de l'oeuvre documentaire de Frederick Wiseman.

### *L'impermanence des paysages*

L'examen de toutes ces œuvres offre l'occasion de réfléchir au regard que les Occidentaux portent sur des Japonais qui se départissent rarement d'un calme en apparence résigné et fataliste. Cette attitude assez désarmante procède moins d'une prétendue résilience ontologique que d'une vision du monde qui pourrait se définir par le mujō, terme du bouddhisme insulaire qui renvoie à l'impermanence des choses sur une terre mouvante où « *les paysages n'existent que pour se perdre et disparaître* ». On comprend alors que, dans ce pays où les

bâtiments « *n'existent que pour être détruits puis reconstruits au gré des tremblements de terre et catastrophes* », le fait de filmer des cerisiers en fleur au milieu des décombres ne relève pas d'un kitsch de carte postale. C'est une touchante célébration de la fragilité des choses. ♦

P. B.



**Réf. :** Elise Domenach, *Le Paradigme Fukushima au cinéma – Ce que voir veut dire (2011-2013)* (Mimésis, 2022, ).

## Musique

### Un grand album de bossa nova : bonne nouvelle et mauvais signe

Avec son deuxième album *Estrela Acesa*, le jeune musicien brésilien Sessa rappelle l'étrange douceur des années 60, lorsque la bossa nova, cette samba-jazz emblématique et mondialement connue, accompagnait en musique les années difficiles.

Sergio Sayeg, alias Sessa, ne fait pas que rappeler les grandes heures de la bossa nova des *sixties*. Il leur offre un prolongement avec ce deuxième album empreint d'une apparente douceur de vivre, d'une suavité toute tropicale. Mais que l'on ne s'y trompe pas : la « bossa » est une musique qui s'écoute sous l'orage. Cet alliage de samba, populaire par nature, et de jazz, plus bourgeois dans le contexte

brésilien, a conquis le monde à l'époque où le Brésil s'empêtrait dans la dictature militaire. Par une étonnante répétition de l'histoire, nous assistons à l'éclosion d'un très bon disque de bossa nova dans un lourd contexte de crise politique. Il est décidément dans la tradition brésilienne de répondre en acte à la célèbre question d'Hölderlin : à quoi bon des poètes en temps de détresse ?

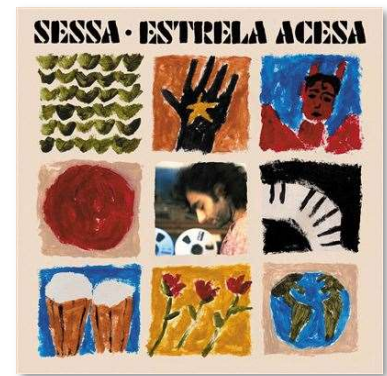
Caetano Veloso et Chico Buarque, qui surent prendre des accents rebelles et romantiques, ne renieraient pas les chansons de leur lointain successeur, bien que les discours de celui-ci soient sensiblement plus désabusés. Chez Sessa, les rêves sont pesants, l'amour encombré par le quotidien. La poésie de ce musicien de 33 ans est un constat d'impossibilité et de frustration, sans doute le symptôme d'une génération. Pour autant, son album invite à trouver un espace pour célébrer l'existence. En témoigne la

très douce et très remarquable chanson *Irmão de Nuvem*, Frère de nuage.

### À la recherche d'une transcendance

Revendiquant une filiation avec, entre autres, Leonard Cohen, Nick Drake et Milton Nascimento, le musicien a expliqué s'être formé au sein de la synagogue de Sao Paulo. Ainsi, Sessa ne contemple pas seulement la musique du passé et les désastres présents, il se tourne aussi vers le ciel (*Estrela Acesa* signifie étoile étincelante) pour y puiser réflexion et douceur.

Emplie d'une joie simple, solaire, la production musicale porte pourtant l'empreinte de l'arrangeur Alex Chumak, du groupe Soyuz, venu de la très glaciale et très intranquille Biélorussie. Décidément, cette « estrela », qui tente d'étinceler dans un monde d'ombres menaçantes, est bien plus qu'un agréable *revival* des *sixties*. ♦ P. B.



**Réf. :** Sessa, *Estrela Acesa* (Mexican Summer, 2022).





## Non, le passage à la VI<sup>e</sup> République ne serait pas un retour à la IV<sup>e</sup> !

**L**es questions institutionnelles ne traversent le débat public qu'à la marge, lorsque le moment politique impose, dans les médias, un minimum de pédagogie sur le fonctionnement de la V<sup>e</sup> République (processus électoral, dépôt d'une motion de censure, réunion du Parlement en Congrès, velléités référendaires...). La nature du régime politique ne fait pas l'objet d'interrogations sérieuses, le consensus autour de la Constitution de 1958 restant globalement acquis. En témoigne le peu d'engouement pour le projet d'instauration d'une VI<sup>e</sup> République, composante du programme « l'Avenir en commun » de la France insoumise. L'idée même est systématiquement balayée par ses opposants ou par les commentateurs, au motif qu'il s'agirait là de régresser vers la IV<sup>e</sup> République et son instabilité gouvernementale chronique. Un rapide florilège des déclarations en ce sens permet de s'en convaincre : « *La VI<sup>e</sup> république, c'est la IV<sup>e</sup> sans les talents* » (Bernard Cazeneuve, ancien premier ministre, mai 2022), « *Le projet d'une VI<sup>e</sup> République fait planer celui d'un retour à la IV<sup>e</sup>* (Alain Avello, ancien élu régional, septembre 2021), « *On ne peut pas faire mieux que la V<sup>e</sup> République. C'est un très bon compromis. Si ce n'est pas la V<sup>e</sup>, c'est un retour à la IV<sup>e</sup>, avec des gouvernements qui dureraient 20 jours* » (Véronique Jacquier, journaliste politique, novembre 2021). Même Jean-Louis Debré, critiquant un simple projet de révision constitutionnelle lancé par le gouvernement Philippe en 2018 et qui prévoyait entre autres de réduire le nombre de parlementaires et d'introduire une dose de proportionnelle aux élections législatives, a agité le chiffon rouge d'un retour à la IV<sup>e</sup> République<sup>35</sup>. Et la liste n'est pas exhaustive, tant s'en faut<sup>36</sup>.

<sup>35</sup> « Jean-Louis Debré : "On fausse progressivement les institutions et la démocratie" » (interviewé par Caroline Vigoureux, lopinion.fr, 24 octobre 2018).

<sup>36</sup> Par exemple, en 2013, l'avocat Régis de Castelnau avait lourdement critiqué un rassemblement à l'initiative du Front de gauche autour du mot d'ordre « Vers la VI<sup>e</sup> République » dans un long article intitulé « Avec Mélenchon, en avant vers la IV<sup>e</sup> République ! »... dans lequel aucun argument ne vient toutefois justifier en quoi le projet constitutionnel en cause ramènerait à la Constitution de 1946 (site Internet de *Causeur*, 13 mai 2013). Plus récemment, dans une tribune publiée sur le site Internet du *Figaro* le 12 janvier 2022, le théologien Christophe Lemardelé reprend la même antienne lorsqu'il invite à

Certaines comparaisons, même peu fondées, même parfaitement approximatives, finissent par devenir des poncifs, à force de répétitions, puis des postulats qui tiennent lieu d'argument définitif.

Vient naturellement une première remarque : l'assignation immédiate d'une hypothétique VI<sup>e</sup> République au régime connu en France de 1946 à 1958 est en soit inepte, puisqu'elle sous-entend dans l'esprit de ses adversaires qu'elle ne pourrait pas prendre une autre forme. Or, parler de VI<sup>e</sup> République ne suffit pas à en définir la nature : parlementaire ? présidentielle ? mixte ? Impossible de porter un jugement sans connaître au préalable l'architecture globale du projet... Il y a vingt ans, Henry Roussillon considérait pourtant que le « *mythe de la VI<sup>e</sup> République* » revêtait deux formes d'expression, « *le mirage du régime présidentiel* » et « *la V<sup>e</sup> République re-parlementarisée* »<sup>37</sup>.

Vient ensuite une seconde remarque : la si mal réputée IV<sup>e</sup> République n'était qu'une déclinaison parmi d'autres de la théorie du régime parlementaire, lequel présente des variétés importantes dont peuvent témoigner, chez nos proches voisins, les modèles allemand, italien, britannique, espagnol ou hongrois.

La crainte de jouer aux apprentis-sorcières en terminant une V<sup>e</sup> République mal en point ne peut justifier que les questions qui doivent se poser ne le soient que médiocrement. Aussi, ramener la moindre innovation constitutionnelle au souvenir maudit de la IV<sup>e</sup> République n'a donc aucun sens. Il importe d'en finir avec ce raccourci absurde. Cela conduit en premier lieu à comprendre ce que fut réellement la IV<sup>e</sup> République (ainsi que les raisons de son échec) et à montrer que les propositions concrètement formulées par les défenseurs d'une nouvelle République sont sans rapport avec la défunte quatrième du nom.

### Les raisons contextuelles de l'échec de la IV<sup>e</sup> République

L'erreur cardinale des détracteurs du régime instauré par la Constitution du 27 octobre 1946 est de le réduire à l'impuissance du pouvoir exécutif, laquelle aurait pour double origine une Assemblée nationale mal désignée et trop indocile flanquée d'un chef de l'État dépourvu de compétences réelles.

---

« *remettre la V<sup>e</sup> République sur ses pieds* » plutôt que de passer à une VI<sup>e</sup> République parlementaire « *compte tenu des mauvais souvenirs de la IV<sup>e</sup> République* ».

<sup>37</sup> Henry Roussillon, « Le mythe de la VI<sup>e</sup> République », *Revue française de droit constitutionnel*, 2002/4, n° 52, p. 707-719.

Pour ce qui concerne le fonctionnement du Parlement, en particulier la difficulté de dégager une majorité stable, le texte constitutionnel n'est pas lui-même en cause. L'article 5 de la Constitution de 1946 renvoyait au législateur le soin de déterminer le mode d'élection des députés de l'Assemblée nationale (la seule devant laquelle le gouvernement était responsable), la désignation au suffrage universel direct étant la seule règle constitutionnalisée. La première loi électorale, celle du 5 octobre 1946, introduit le scrutin proportionnel plurinominal de circonscription. Il conduit à la désignation d'une Assemblée à l'image de la fracturation du paysage politique du moment, autour des pôles PCF, SFIO, MRP et UDSR. Paradoxalement, c'est après l'adoption de la loi du 9 mai 1951 sur les apparentements que l'Assemblée s'est retrouvée encore plus divisée (élections de 1951 et 1955). Cette loi électorale visait pourtant à réduire le poids des partis aux marges (communiste et gaulliste) en permettant aux forces électorales apparentées d'emporter l'ensemble des sièges d'une circonscription si leur score était supérieur à 50 %.

Ont été également mis en cause les mécanismes de responsabilité introduits par la Constitution de 1946, jugés inefficaces ou contreproductif alors même que l'intention de l'Assemblée constituante avait été de renforcer le pouvoir de l'exécutif, mené par le Président du Conseil,

**Sous la IV<sup>e</sup> République, la pratique politique l'a emporté sur la lettre de la Constitution. Quoi qu'on puisse reprocher aux règles institutionnelles, impossible d'ignorer le contexte politique de l'époque...**

pour éviter l'instabilité des dernières années de la III<sup>e</sup> République. La responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale se matérialisait par deux procédures : la question de confiance, décidée en Conseil des ministres (article 49) et la motion de censure (article 50), à l'initiative des députés. Dans les deux cas, une majorité *absolue* des membres composant l'Assemblée était requise pour entraîner la chute du gouvernement. La règle semblait sur le papier suffisamment rigide pour éviter les crises politiques trop fréquentes... Dans la pratique, les présidents du Conseil ont été conduits à présenter la démission de leur équipe dès lors qu'une majorité *relative* était acquise, estimant qu'ils ne pouvaient légitimement se maintenir en fonctions dans ces conditions. *A contrario*, faute de pouvoir constater la réunion des critères de majorité prescrits, les présidents du Conseil se retrouvaient dans l'incapacité de régler le problème de la fracturation de leur coalition en dissolvant l'Assemblée. En effet, l'article 51 disposait que la dissolution pouvait être décidée en Conseil des ministres et prononcée par décret présidentiel « */s/i, au cours d'une même période de dix-huit mois, deux crises ministérielles surv/enaient/ dans les conditions prévues aux articles 49 et*

50». Pas de majorité absolue contre le gouvernement, donc pas de « crise ministérielle » au sens du texte fondamental, et donc pas de dissolution !

Autrement dit, la pratique politique l'a emporté sur la lettre de la Constitution. Quoiqu'on puisse reprocher aux règles institutionnelles, impossible d'ignorer le contexte politique de l'époque, en premier lieu la rivalité des courants issus de la résistance et l'avènement du mouvement poujadiste à droite. Les professeurs Michel Troper et Francis Hamon ont synthétisé cette situation en une formule : « *Sous la IV<sup>e</sup> République, l'essentiel n'était pas dans les rapports entre les organes, mais dans les rapports entre partis. La mise en jeu de la responsabilité ne traduisait donc pas une opposition entre organes, mais l'instabilité d'une coalition.* »<sup>38</sup>

Les enjeux historiques complexes liés à la construction européenne (rejet de la Communauté européenne de défense en 1954 par les votes gaullistes et communistes) et à la marche inexorable vers la décolonisation ont également eu leur part d'incidence sur la disparition d'un régime et, peut-être avant tout, d'un personnel politique incapable de résister aux fractures violentes générées par lesdits enjeux. Le régime « d'assemblée » qu'est très vite devenu la IV<sup>e</sup> République a néanmoins assuré la reconstruction et le développement économique du pays sur les ruines laissées par la Seconde Guerre mondiale, la mise en place d'un État réellement social (sécurité sociale, SMIG...) ainsi que la décolonisation de la Tunisie, du Maroc et, plus douloureusement, de l'Indochine. Un bilan global loin d'être honteux.

Enfin, la nature parlementaire du régime de 1946, qui justifiait la position strictement arbitrale du chef de l'État, sorte de monarque qui règne mais ne gouverne pas, ne peut être regardée comme une cause en soi d'instabilité politique. Le Royaume-Uni, monarchie parlementaire, et l'Allemagne, république parlementaire, sont des régimes réputés stables. En témoigne la longévité moyenne des gouvernements<sup>39</sup>. Il pourrait même être soutenu que la succession rapide des cabinets ne rime pas forcément avec impuissance politique et effondrement rapide du régime. Ainsi, la III<sup>e</sup> République française, régime parlementaire dans lequel, à compter de la présidence de Jules Grévy, le chef de l'État s'est astreint à des fonctions purement protocolaires, a vécu une respectable existence de 65 ans (1875-1940). Et il relève pratiquement du truisme de rappeler qu'il est lui aussi à l'origine de bien des lois dont les principes structurent encore la société française (lois Ferry de 1881-1882 instaurant l'enseignement primaire

<sup>38</sup> Francis Hamon, Michel Troper, *Droit constitutionnel*, 34<sup>e</sup> édition, LGDJ, Paris, 2013, § 450, p. 365.

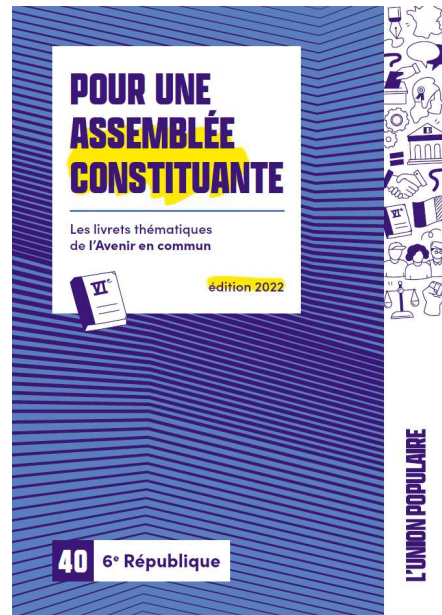
<sup>39</sup> La démission de la Première ministre britannique Liz Truss le 20 octobre 2022 après seulement 45 jours au 10, Downing Street, résulte d'une crise interne de *leadership* au sein du parti conservateur, nullement d'une instabilité de la majorité à la Chambre des communes.

gratuit et obligatoire, loi sur la liberté syndicale de 1884, loi sur la liberté de la presse de 1881, loi sur les associations de 1901, loi sur la séparation de l'Église et de l'État de 1905...).

La conclusion à tirer de ces observations est simple. L'instabilité n'est pas la résultante du type de régime. Les facteurs à considérer sont multiples, allant du mode de scrutin privilégié à la pratique politique développée à partir des textes, en passant par la culture partisane et bien entendu le contexte historique.

## Les options institutionnelles inédites d'une hypothétique VI<sup>e</sup> République

Ainsi que cela a été mentionné en introduction de ce propos, modifier la nature du régime, tout en conservant la forme républicaine, pourrait tout aussi bien conduire à faire le choix du régime présidentiel, c'est-à-dire à l'Américaine, comme l'avait été l'éphémère II<sup>e</sup> République française (1848). Il n'est pas nécessaire de remonter aussi loin dans le passé contemporain de la France pour en retrouver l'idée : elle était présente dans l'esprit de certains membres du « comité Balladur »<sup>40</sup> (2007-2008), tel Jack Lang. Elle a surtout été réactivée par François Hollande, au sortir de son quinquennat, à travers la publication de son essai *Répondre à la crise démocratique* (Fayard) en 2019. Une VI<sup>e</sup> République sous la forme d'un régime présidentiel serait pourtant l'antagonisme de la IV<sup>e</sup> République !



*Le livret-thématique qui contient le projet constitutionnel de l'Avenir en commun*

Mais il est vrai que les propositions les plus abouties qui ont été formulées ces deux dernières décennies correspondent clairement à des modèles de républiques parlementaires<sup>41</sup>. Pour ce qui concerne la VI<sup>e</sup> République « insoumise » – car c'est bien elle aujourd'hui qui se trouve dans le viseur dès qu'est abordé le sujet d'un hypothétique changement de régime – le projet est défini dans ses grandes lignes. En tout état de cause, la procédure que prévoyait Jean-Luc Mélenchon (s'il avait été élu en

<sup>40</sup> Comité de réflexion nommé par le président Sarkozy. Ses travaux sont à l'origine de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, dernière révision à ce jour de la Constitution de la V<sup>e</sup> République.

<sup>41</sup> C'est le cas du projet mélenchonien, c'était également le cas de la Convention pour la VI<sup>e</sup> République portée par Arnaud Montebourg et le politiste Bastien François au début des années 2000, qui promouvait expressément le parlementarisme primo-ministériel.

2017 ou en 2022) et que reprendra peut-être son successeur reposait sur la convocation d'une Assemblée constituante dont on ne saurait, par principe, préjuger de l'issue des travaux. Il ne faut donc pas confondre la VI<sup>e</sup> République telle qu'elle ressortirait d'un processus constituant et la VI<sup>e</sup> République idéalisée par le programme l'Avenir en commun<sup>42</sup>. Quelles sont les idées principales qui émergent dudit programme ? En laissant de côté la question de la constitutionnalisation de nouveaux droits (avortement, euthanasie, vote des étrangers aux élections locales...) ou principes (règle verte, séparation des médias et des « *forces de l'argent* »...) le point central du projet est l'abolition de la « *monarchie présidentielle* ». La France insoumise prône également l'introduction du référendum d'initiative citoyenne (le fameux RIC) pour adopter et

**Une VI<sup>e</sup> République  
sous la forme d'un  
régime présidentiel  
serait pourtant  
l'antagonisme de la  
IV<sup>e</sup> République !**

abroger des dispositions législatives ou pour révoquer les élus, l'inéligibilité pour des faits de corruption, la reconnaissance des votes blancs et nuls mais encore la création de conventions citoyennes tirées au sort.

S'agissant des pouvoirs conférés au Président de la République, on conviendra, fidèle à la pensée de

Montesquieu, que toute loi, *a fortiori* constitutionnelle, ne correspond pas au tempérament de tout peuple. Néanmoins, il ne paraît pas délirant de penser qu'un régime parlementaire de type primo-ministériel, parce qu'il permet à une personnalité forte de diriger l'exécutif, répondrait à la recherche d'une certaine verticalité du pouvoir chez les Français, pour peu qu'ils retrouvent parallèlement dans la figure du chef de l'État la dignité et un peu de l'aura héritée de la lointaine royauté, du bonapartisme et, plus récemment, de la figure du général de Gaulle. Les « omniprésidences » (celles de Nicolas Sarkozy et d'Emmanuel Macron) et la « présidence normale » (celle de François Hollande) ont complètement sapé l'autorité d'une fonction qui devait demeurer en surplomb du jeu politique. Un autre rapport de force à l'intérieur du « couple » exécutif est possible, sans pour autant mener à l'ingouvernabilité.

Le projet constitutionnel de l'Avenir en commun se focalise toutefois sur l'affaiblissement de la figure présidentielle et reste floue sur l'étendue des prérogatives du Premier ministre. Demeure donc en suspens le devenir des outils de rationalisation du parlementarisme, qui permettent de réguler les relations, potentiellement conflictuelles, entre exécutif et législatif. Le droit pour l'exécutif de dissoudre la

<sup>42</sup> La méthodologie constituante et les idées institutionnelles de la France insoumise sont résumées dans le livret thématique n° 40, *Pour une assemblée constituante*, consultable en ligne : <https://melenchon2022.fr/livrets-thematiques/6e-republique/>



chambre basse du Parlement n'est pas mentionné. Quant à la faculté pour celle-ci de renverser le gouvernement par le vote d'une motion de censure ou le rejet du vote de confiance, elle ne paraît pas remise en cause dans le projet constitutionnel porté par la France insoumise puisque celui-ci précise son attachement à « *un exécutif réellement responsable devant le Parlement* ». Constamment décrié, l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, qui permet au gouvernement de faire adopter un texte sans vote en l'absence de majorité<sup>43</sup>, ferait certainement les frais d'un changement constitutionnel à l'initiative de la gauche. Le pays en deviendrait-il ingouvernable de ce seul fait ? Difficile de répondre par l'affirmative, la réponse dépendant essentiellement de l'étroitesse de la majorité au soutien du gouvernement. Premiers ministres cinq années durant, Lionel Jospin (1997-2002) et François Fillon (2007-2012) se sont abstenus d'en faire usage, en l'absence de toute nécessité réelle. Reste qu'à l'instar de l'arme atomique, le « 49.3 » peut être utilisé à titre dissuasif contre une Assemblée indisciplinée, sans passage à l'acte. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

La mise en place de conventions citoyennes consultatives ne serait pas de nature, en soi, à perturber le fonctionnement des rapports entre l'exécutif et le législatif. Il en est de même de l'élargissement de la voie de la consultation populaire, à travers par exemple la reconnaissance d'un RIC, pour peu que les critères de validité de ce RIC (nombre de signataires de la proposition, problématiques susceptibles d'en être l'objet, seuil éventuel de participation minimum lors du scrutin...) ne le transforment pas en un instrument trop aisé à déclencher (au risque de déborder l'agenda politique) ou impraticable dans les faits (au risque d'alimenter la frustration démocratique<sup>44</sup>).

L'aspect le plus contestable du projet mélenchonien est sans nul doute la proposition d'instaurer la révocation d'élus par référendum lorsque ces élus « *n'appliquent pas le programme sur lequel ils et elles ont été élu.es* ». Cela revient à anéantir le principe d'interdiction du mandat impératif, inscrit à l'article 27, alinéa 1<sup>er</sup>, de notre actuelle Constitution<sup>45</sup>. Il s'agirait là d'un instrument tout sauf anodin dont bien malin est celui qui pourrait en mesurer les conséquences sur le fonctionnement de la vie publique.

---

<sup>43</sup> Le recours à cet article a pourtant été très strictement encadré par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. Le gouvernement ne peut plus, désormais, en faire usage que pour l'adoption d'un projet de loi de finances ou de financement de la sécurité sociale ainsi que pour tout autre texte dans la limite d'un seul par session parlementaire.

<sup>44</sup> C'est de conditions de recevabilité trop strictes dont souffre justement la procédure de référendum d'initiative partagée (article 11, alinéa 3, de la Constitution de 1958) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2015.

<sup>45</sup> L'interdiction du mandat impératif est le corollaire du caractère représentatif du mandat des élus de la Nation « *qui est lui-même la conséquence de la théorie de la souveraineté nationale consacrée en 1789* » (Louis Favoreu et al., *Droit constitutionnel*, 15, édition, Dalloz, Paris, 2013, § 1033, p. 729).

Ces quelques considérations, bien loin d'être définitives, sur les possibilités d'évolution des mécanismes constitutionnels, invalident davantage encore le sophisme « *VI<sup>e</sup> République = IV<sup>e</sup> République* ». Quoi qu'on puisse penser de ces mesures, ni le mandat révocatoire des élus, ni l'introduction dans le texte suprême du principe du tirage au sort pour désigner des conventions citoyennes thématiques, encore moins la création d'un RIC<sup>46</sup> ne tiennent leur origine de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République. Ce n'est qu'en se dépouillant de ce type de caricatures que le débat institutionnel pourra être nourri dans l'intérêt de tous. ♦

**Pierre-Henri Paulet**

---

<sup>46</sup> La Constitution du 26 octobre 1946 ne prévoyait pas de possibilité d'organiser un référendum législatif. L'exercice de la démocratie directe y était limité à la procédure de révision constitutionnelle (Titre IX du texte).



## La revue *Cité*

s'est conçue, avec sa collection initiale (1982-2007), comme un espace d'articulation des idées politiques aux enjeux de la société contemporaine. Dans sa formule actuelle, lancée en 2022 par des auteurs indépendants et issus d'univers socio-professionnels variés, *Cité* souhaite offrir chaque semestre à ses lecteurs un regard singulier sur une thématique actuelle. À travers les analyses des contributeurs permanents ou de personnalités sollicitées, cette revue politique entend d'abord défendre, dans un contexte de globalisation économique, financière et culturelle, le rôle structurant de l'État républicain contre toutes les formes de féodalités. Elle s'intéresse ainsi à redonner tout son sens à la notion de bien commun, à œuvrer pour la pérennité de notre modèle de souveraineté nationale et populaire et entend contribuer à parfaire le modèle social. Elle s'attachera donc aussi à déconstruire les principes de l'idéologie néolibérale et technomarchande.





## Abonnez-vous à la revue !

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Date et signature

\* \* \*

Cochez l'offre souhaitée :

☐ **Offre abonnement 2 ans (4 numéros) au format imprimé (+ format numérique gratuit) : 40,00 € (frais de port inclus).**

☐ **Offre abonnement 2 ans (4 numéros) au format numérique : 25,00 € (frais de port inclus).**

► Paiement par chèque à l'ordre de l'**IFCCE/Cité** à joindre avec le présent coupon et à expédier à l'adresse suivante : IFCCE Revue *Cité* – 36-38, rue Sibuet, Bloc C, B.A.L. 13, 75012 PARIS.



S'abonner ou acheter *Cité* au numéro

directement en ligne : <https://revuecite.fr/abonnement/>



*Cité* est imprimé en France (Sartrouville)  
par la société ATENOR

Photo de couverture réalisée par Pierre Bonnay

## Repenser un monde abîmé

---

### DOSSIER

- ◆ *Personne humaine : un meurtre programmé ?*, par **Philippe ARONDEL**
- ◆ *Succès et impasses de l'écologie politique*, par **Aloïs LANG-ROUSSEAU**
- ◆ *La transition énergétique est-elle possible dans le cadre capitaliste ?* par **Frédéric FARAHA**
- ◆ « *Le grand soir écologique n'existe pas* », entretien avec **Antoine WAECHTER**
- ◆ *Biodiversité : agir... s'il n'est pas déjà trop tard*, par **Ella MICHELETTI**
- ◆ « *Le recyclage est un enjeu d'éco-conception comme de marketing* », entretien avec **Mathieu DURAND**

### MAGAZINE

#### ◆ RECENSIONS

**ESSAIS** : *50 idées reçues sur l'état du monde* (P. Boniface), *Guerres cachées : les dessous du conflit russo-ukrainien* (M. Endeweld), *Où en sont-elles ? : une esquisse de l'histoire des femmes* (E. Todd) – **LITTÉRATURE** : *Que reviennent ceux qui sont loin* (P. Adrian) – **MUSIQUE** : *Estrela Acesa* (Sessa) – **CINÉMA** : *Le Paradigme Fukushima au cinéma : ce que voir veut dire (2011-2013)* (É. Domenach).

#### ◆ CHRONIQUE : « DROIT DE SUIVI »

*Aux urnes, citoyens ! Réflexions sur quelques aménagements du vote à l'urne*, par **Jean-Philippe DEROSIER**

#### ◆ CHRONIQUE : « HORS DES SENTIERS BATTUS... »

*Non, le passage à la VI<sup>e</sup> République ne serait pas un retour à la IV<sup>e</sup> !*, par **Pierre-Henri PAULET**

**Prix : 7,00 €**

Achats et abonnements : [revuecite.fr](http://revuecite.fr)